

de la Charte d'architecture, d'urbanisme et des paysages
du Pays d'art et d'histoire

Aménager, réhabiliter et construire en Vivarais méridional



Commanditaire :

- Syndicat mixte du Vivarais méridional – Pays d'art et d'histoire du Vivarais méridional
Adresse : 32 boulevard Stalingrad, 07400 LE TEIL
Courrier : SMVM, Mairie BP 51, 07402 LE TEIL
04 75 91 45 09 / contact@vivaraismeridional.fr / www.vivaraismeridional.fr

Élaboration de la Charte d'architecture, d'urbanisme et des paysages :

- Atelier VO - Paysage et Urbanisme - Lyon (69)
- Agence Archipat - Architectes du Patrimoine - Lyon (69)
- ADP Dubois - Paysage et Urbanisme - Alby-sur-Cheran (74)

Réalisation du guide « Aménager, réhabiliter, construire en Vivarais méridional » :

- Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement de l'Ardèche
2 bis Avenue de l'Europe Unie BP 07101 Privas Cedex
04 75 64 36 04 / caue-07@wanadoo.fr / www.caue07.fr



UNE CHARTE, POUR QUI POUR QUOI ?

Conscient de la richesse des paysages et de l'architecture du territoire du Pays d'art et d'histoire du Vivarais méridional, j'ai souhaité que l'on porte une véritable attention à leur évolution.

En effet, quel sens donner à la préservation des édifices et des sites qui nous ont été transmis depuis des siècles, si l'on ne prend pas garde à la qualité de leur environnement, s'ils sont amenés à disparaître bientôt dans un développement urbain parfois anarchique ?

Quels paysages souhaitons-nous léguer aux générations futures ? Quel visage voulons-nous pour notre territoire dans les années à venir ?

La qualité des paysages de l'Ardèche du sud, appréciée par tous, est un atout considérable pour la vie quotidienne des habitants et pour l'attractivité du territoire, auprès des touristes comme des nouveaux venus. Les formes urbaines dont on a hérité (villages perchés, villes des bords du Rhône, bastide royale...) sont constitutifs de notre image. Les différents styles architecturaux qui s'y intègrent reflètent la richesse de notre histoire.

Pourtant, il est essentiel que ce territoire reste vivant. Qu'il continue à accueillir de nouveaux habitants, qu'il ne se complaise pas dans un rôle de carte postale. Mais comment faire en sorte que les projets économiques et le développement urbain ne le défigurent pas ? Comment conjuguer le présent et le futur avec notre héritage ?

Les équilibres sont fragiles ; les mutations des modes de vie et les changements qui en découlent sont rapides. Leur impact sur la consommation d'espace et sur la qualité des architectures n'est pas négligeable. Les centres anciens et la qualité du bâti sont parfois les grands perdants de ces évolutions.

C'est à travers ces questions et ces constats que le Pays d'art et d'histoire a décidé de s'engager dans une démarche de charte d'architecture, d'urbanisme et de paysages. Parce qu'il ne s'agit pas de refuser les changements, mais de les accompagner et les anticiper.

La Charte n'est pas un document réglementaire. Elle a valeur d'exemple et d'incitation. Elle est le fruit d'une minutieuse observation de notre territoire et de ce qui en fait sa valeur.

Elle doit nous inciter à un urbanisme cohérent et réfléchi, nous permettre de produire des aménagements de qualité, qui limitent les impacts paysagers, respectent et mettent en valeur les composantes emblématiques de notre territoire.

La charte est avant tout un outil pour penser le territoire de demain, fier de son passé et confiant en son avenir.

Paul SAVATIER

Président du Pays d'art et d'histoire

PRÉSENTATION DU PAYS D'ART ET D'HISTOIRE

Rendez-vous en Pays d'art et d'histoire du Vivarais méridional...

- ▶ Délivré par le Ministère de la Culture, le label Pays d'art et d'histoire est la reconnaissance d'un patrimoine exceptionnel et de la volonté des collectivités de le valoriser. Il invite le public à porter une plus grande attention à la qualité des sites ;
- ▶ Unique en Ardèche, le Pays d'art et d'histoire du Vivarais méridional, labellisé en 2011, fait partie d'un réseau de 190 villes et pays d'art et d'histoire dont 20 sont situés en Auvergne-Rhône-Alpes.

Le Pays d'art et d'histoire en quelques chiffres :

- ▶ une structure porteuse : le Syndicat mixte du Vivarais méridional (SMVM)
- ▶ 3 communautés de communes : Berg et Coiron, Ardèche Rhône Coiron, Du Rhône Aux Gorges de l'Ardèche
- ▶ 37 communes et plus de 50000 habitants
- ▶ Plus de 80 éléments protégés au titre des Monuments historiques

Un engagement en quatre missions clés :

- ▶ Mieux connaître et valoriser les patrimoines sur l'ensemble du territoire
- ▶ Promouvoir la qualité architecturale, urbaine et paysagère pour préserver le cadre de vie
- ▶ Sensibiliser l'ensemble de la population, et notamment les plus jeunes, à ce patrimoine, à l'architecture et au paysage
- ▶ Favoriser un tourisme patrimonial et culturel de qualité



LE VIVARAIS MÉRIDIONAL, UN TERRITOIRE, SIX UNITÉS PAYSAGÈRES

Formant le tiers Sud-Est du département, le Vivarais méridional couvre un ensemble de basses collines calcaires et marneuses surplombé par un plateau volcanique. Du fait de cette géographie et de la géologie complexe, le Pays d'art et d'histoire du Vivarais méridional est riche d'une grande diversité de paysages agricoles et naturels mais aussi de formes villageoises anciennes et de patrimoines bâtis aux typologies et matériaux de construction contrastés. Six grands ensembles territoriaux partageant les mêmes caractéristiques et présentant de ce fait une certaine unité, peuvent ainsi être distingués : ce sont les unités paysagères.

CARTE DES UNITÉS PAYSAGÈRES

La vallée du Rhône



Le ruban collinéen et la plaine de Saint-Lager



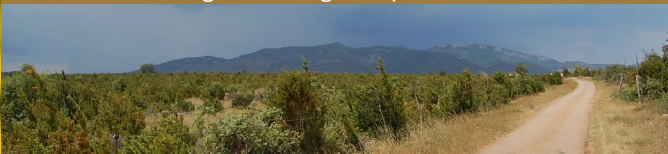
Le plateau du Coiron



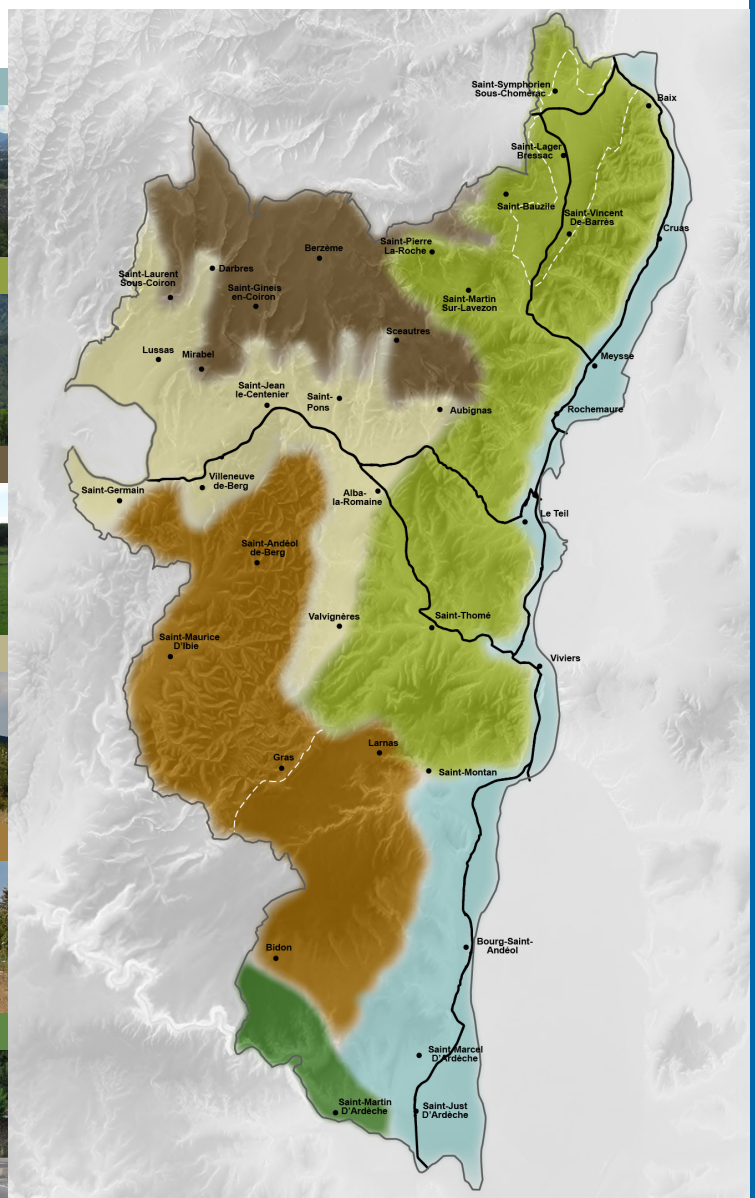
Le bassin d'Alba à Lussas



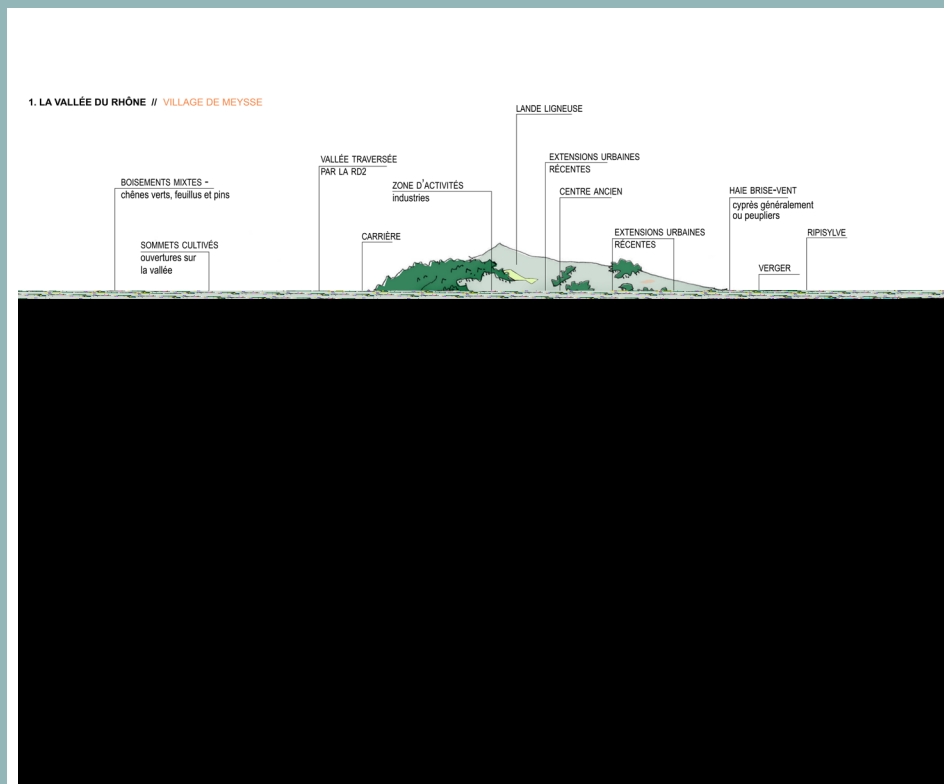
La montagne de Berg et le plateau du Laoul



Les gorges de l'Ardèche



1. LA VALLÉE DU RHÔNE



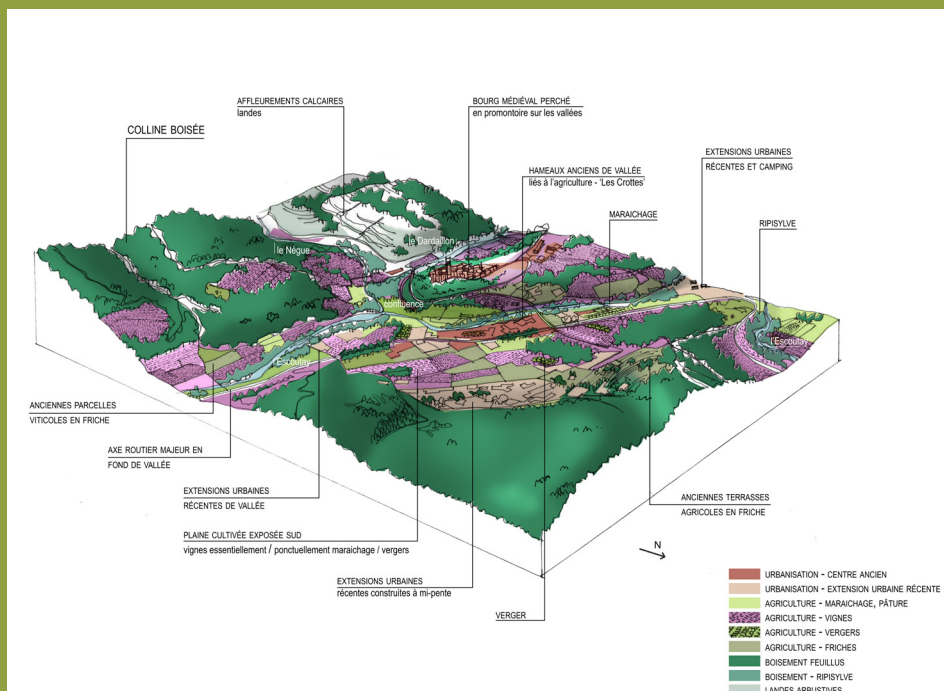
Communes

Baix, Bourg-Saint-Andéol, Cruas, Le Teil, Meysse, Rochemaure, Saint-Just-d'Ardèche, Saint-Marcel-d'Ardèche, Saint-Montan, Viviers

Les éléments identitaires de la vallée du Rhône

- ▶ Le Rhône, ses îles et ses îlots, les quais, les ports
- ▶ Les coteaux calcaires
- ▶ Les bourgs castraux
- ▶ La plaine agricole, les terrasses alluviales viticoles
- ▶ Les alignements de platanes qui structurent le paysage dans les centres bourgs et le long des routes
- ▶ Cimenteries, centrale, gravières, carrières expression de l'activité industrielle passée ou présente, associée à la vallée

2. LE RUBAN COLLINIEN



Communes

Saint-Lager-Bressac
 Saint-Martin-sur-Lavezon
 Saint-Symphorien-sous-Chomeric
 Saint-Thomé
 Saint-Vincent-de-Barrès

Les éléments identitaires du ruban collinien

- ▶ Le relief vallonné
- ▶ Les villages médiévaux perchés (ex. Saint-Vincent-de-Barrès)
- ▶ Les ouvertures visuelles sur le paysage environnant avec de grandes profondeurs de champs

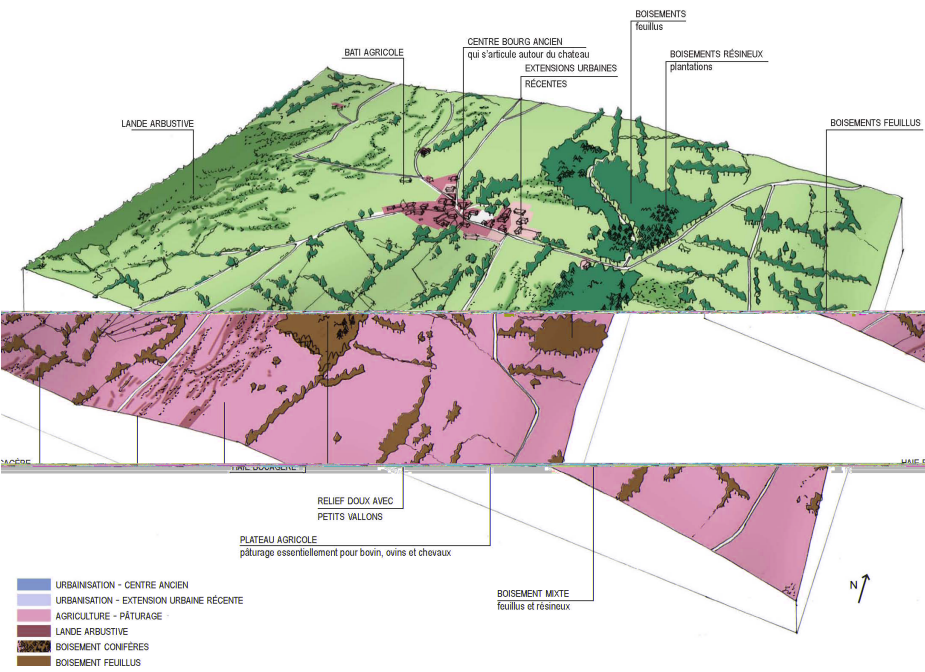
3. LE PLATEAU DU COIRON

Communes

Berzème
Darbres
Saint-Bauzile
Saint-Gineys-en-Coiron
Saint-Pierre-la-Roche

Les éléments identitaires du plateau du Coiron

- ▶ Le relief légèrement ondulé
- ▶ Le paysage agricole marqué par un bocage de haies et un bocage lithique de murets en pierres basaltiques
- ▶ La grande ouverture visuelle liée au relief et à l'occupation agricole
- ▶ Les villages compacts, avec un bâti rural de faible hauteur



4. LE BASSIN D'ALBA À LUSSAS

Communes

Alba-la-Romaine, Aubignas, Lussas
Mirabel, Saint-Germain
Saint-Jean-le-Centenier
Saint-Laurent-sous-Coiron
Sceautres, Saint-Pons, Valvignères
Villeneuve-de-Berg

Les éléments identitaires du bassin d'Alba à Lussas

- ▶ Paysage agraire de polyculture dominé par la vigne en plaine
- ▶ L'aspect «jardiné» du paysage, la relation villa / vigne, modèle gallo-romain
- ▶ Villages liés à des figures volcaniques remarquables : Mirabel, Sceautres
- ▶ La couronne de la corniche basaltique du Coiron
- ▶ Le chemin de fer et ses ouvrages d'art



5. LA MONTAGNE DE BERG ET LE PLATEAU DU LAOUL

Communes

Gras
Larnas
Saint-Andéol-de-Berg
Saint-Maurice-d'Ibie

Les éléments identitaires de la montagne de Berg et du plateau du Laoul

- ▶ Caractère sauvage et méditerranéen affirmé
- ▶ Micro-vallées valorisées par la polyculture et les cultures emblématiques : lavande, amandiers...
- ▶ Alternance entre des secteurs très ouverts sur les substrats marneux et des secteurs fermés par la forêt
- ▶ Villages et bâti peu développés



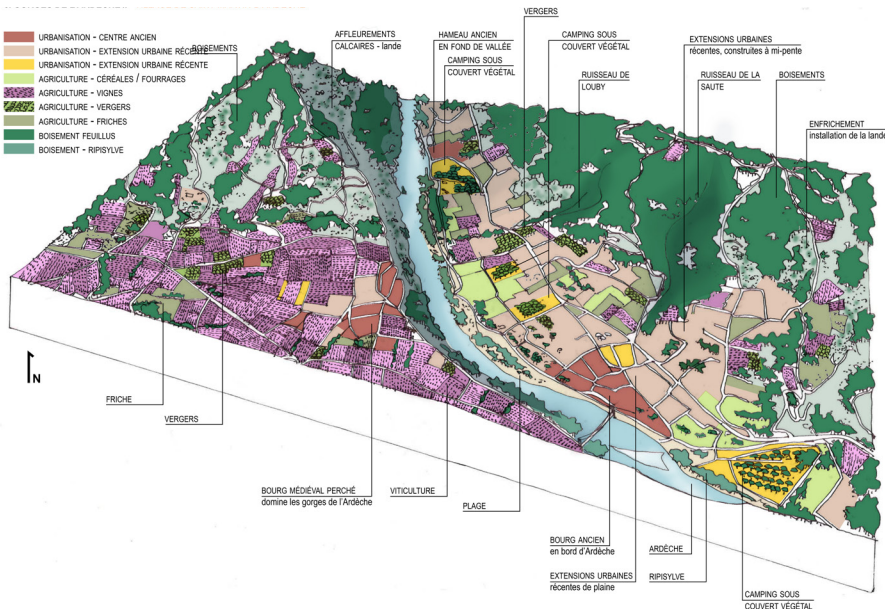
6. LES GORGES DE L'ARDÈCHE

Communes

Bidon
Saint-Martin-d'Ardèche

Les éléments identitaires des gorges de l'Ardèche

- ▶ Le défilé calcaire des gorges et le relief karstique avec la présence de nombreuses grottes
- ▶ La forêt de chênes verts, la garrigue
- ▶ La dynamique touristique
- ▶ Les points de vue sur la rivière Ardèche



PRÉSENTATION DE LA CHARTE

UNE CHARTE D'ARCHITECTURE, D'URBANISME ET DES PAYSAGES POUR QUOI FAIRE ?

Un outil de connaissance et de conseil au service du territoire

Les paysages du Vivarais méridional sont diversifiés et de grande qualité. L'urbanisme et l'architecture sont constitutifs de l'identité du territoire.

Ensemble, ils contribuent à la qualité du cadre de vie, qui attire toujours plus de nouveaux habitants, et à l'attractivité touristique.

Aussi, le territoire doit faire face à des enjeux d'accueil, de services, et de dynamique économique et urbaine qui peuvent avoir un impact s'ils entraînent un développement non maîtrisé.

La charte paysagère est un document qui n'est ni réglementaire, ni opposable.

Il permet de mieux connaître les caractéristiques du territoire pour être en mesure de les respecter dans les projets d'aménagement urbain, de construction ou de rénovation architecturale.

Un outil pour qui ?

Pour aider **les collectivités** à élaborer leur document d'urbanisme et à mener leurs projets d'aménagement d'espaces publics, de réhabilitation ou de construction de bâtiments publics, etc.

Pour guider **les professionnels** de l'aménagement dans leurs missions auprès des collectivités.

Pour **les particuliers et les professionnels du bâtiment** dans leurs projets d'aménagement, de construction ou de rénovation.

Un outil à partager : les paysages sont l'affaire de tous !

La qualité des paysages et de l'architecture est ce qui nous est donné à voir au quotidien. C'est pourquoi c'est l'affaire de chacun et pas seulement des décideurs : habitant d'un village, hébergeur touristique, propriétaire foncier, commerçant, voisin... Tous ont à y gagner.

La charte est donc un outil à connaître, à faire connaître, à diffuser largement, à partager.

Un outil multiple : une charte déclinée en plusieurs supports

L'élaboration de la charte s'est déroulée en plusieurs étapes et s'est fondée sur l'observation de terrain, l'analyse documentaire, et de nombreux échanges avec les collectivités et différents acteurs.

Elle se décompose en plusieurs éléments :

Le présent dossier pratique

- ▶ C'est une synthèse opérationnelle : livret de présentation, fiches-conseil et posters des palettes dans leur pochette.

Les documents de la Charte

C'est une ressource de base, détaillée, qui constitue une référence sur l'ensemble du territoire et par unité paysagère

- ▶ Le diagnostic a identifié les composantes identitaires des paysages et des patrimoines bâtis ainsi que les défis à relever pour l'avenir.
- ▶ Le document de cadrage, à destination des collectivités, définit la stratégie et les grandes orientations d'actions pour le territoire.
- ▶ Les tableaux de bord à destination des intercommunalités offrent pour chacune d'entre elles un programme d'actions à décliner dans leurs différentes politiques sectorielles d'aménagement du territoire.
- ▶ Le cahier de préconisations, à destination des collectivités, des professionnels, des particuliers, constitue le document central de la charte ; il décline des conseils et recommandations pour chacun des enjeux identifiés. Les fiches-conseil du présent guide en sont la traduction grand public.
- ▶ Les fiches communales déclinent pour 11 communes volontaires, une stratégie de mise en valeur de leur territoire.
- ▶ Les palettes de végétaux et de matériaux rassemblent des préconisations, par unité paysagère, pour l'emploi des végétaux et des matériaux dans les aménagements ou les constructions.

Lien pour accéder à l'ensemble des documents :

- ▶ www.vivaraismeridional.fr

TROIS SITUATIONS, TROIS ENJEUX

PRINCIPES DU GUIDE DE RECOMMANDATIONS

Les conseils et recommandations émis dans le cahier de préconisations sont répartis selon trois situations assorties d'enjeux spécifiques :

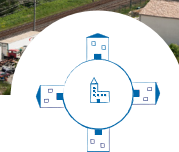
les paysages agricoles, naturels
et forestiers à valoriser



les centres anciens (bâtiments et
espaces publics) à reconquérir



les franges urbaines
à (re)qualifier



Les fiches de recommandations présentent les enjeux et les préconisations spécifiques à ces trois situations. Par ailleurs, elles sont réparties en 4 types d'actions :

AMÉNAGER

RÉHABILITER

CONSTRUIRE

ACCUEILLIR DE NOUVEAUX HABITANTS

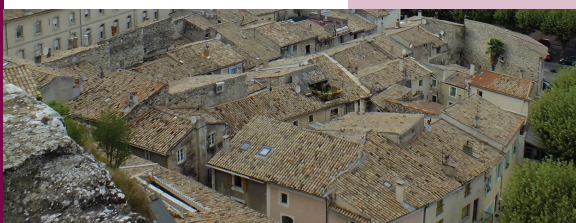
cette dernière étant principalement destinée aux collectivités et bureaux d'études de l'aménagement



LES TOITURES

La toiture, un élément fort dans le paysage

Les toitures marquent l'identité des villes et villages du Vivarais. Ce patrimoine perceptible depuis des points hauts ou des vues lointaines traduit un véritable savoir-faire régional qu'il est important de préserver et d'entretenir. Le maintien de la simplicité des volumes, des faibles pentes et du matériau de couverture permet de conserver l'identité de cette 5^e façade.



► Respecter les toitures à deux versants avec une pente de toit inférieure à 20°

► Conserver les génôises et les corniches

► Profiter de la rénovation pour améliorer l'isolation

Dans le bâti ancien, les déperditions par la toiture représentent environ 30% des déperditions totales.

►

Le saviez-vous ?

Le paysage résulte de la somme des actions de chacun. Ainsi, chacun d'entre nous peut contribuer au maintien et à la valorisation des richesses du territoire.

VILLES & PAYS D'ART & D'HISTOIRE À DÉCOUVRIR

Pays d'art et d'histoire du Vivarais méridional

Syndicat Mixte du Vivarais méridional
32 boulevard Stalingrad 07400 LE TEIL

04 75 91 45 09 / contact@vivaraismeridional.fr

www.vivaraismeridional.fr





LES FAÇADES

COMPOSITION ET ASPECTS

Rénover une façade

Les façades constituent l'enveloppe extérieure d'un bâtiment. La **qualité d'une façade repose d'une part sur sa composition d'ensemble (alignement et hauteur des percements, pente de toiture...)** et d'autre part sur **les matériaux, les teintes ou éléments décoratifs présents**. La qualité des menuiseries est également essentielle, on se reportera pour cela à la fiche n°2. Ces composantes déterminent l'unité architecturale de chaque immeuble. Celle-ci a pu être remodelée au cours du temps.

L'intégration dans le grand paysage dépend beaucoup des matériaux et teintes utilisés dans le traitement des façades.



Je prévois d'intervenir sur la composition :

Quelle est la typologie de mon bâtiment ?

Quelle est la composition et la qualité de la façade existante ?

Comment sont les façades voisines ?

Qu'est-ce qui fait le caractère du bâti du village ou du bourg ?



L'unité architecturale des immeubles dépend des principes de composition, des matériaux et teintes utilisés

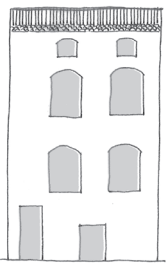
Le saviez-vous ?

Chaque intervention sur les façades des centres anciens participe à l'harmonie et la qualité des paysages. Au cœur de nos villes et villages, l'intérêt particulier et l'intérêt général doivent être conjugués pour créer le cadre de vie que nous recherchons tous.

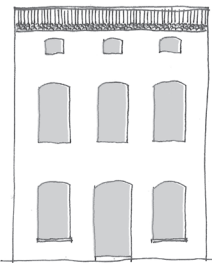
INTERVENIR SUR LA COMPOSITION

Préconisations

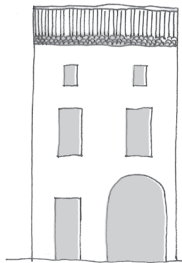
Reconnaître la composition existante...



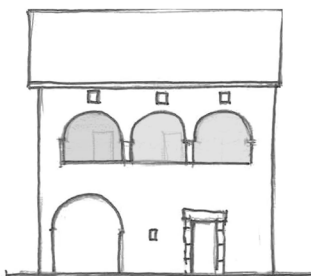
Composition axiale irrégulière



Composition régulière à 3 trames



Composition à baies superposées décroissantes à 1 trame



Maison à couradou



Maison vigneronne

Façades particulières caractéristiques

...pour mieux la respecter lors de vos travaux de rénovation

La restitution ou la création d'éléments de façade se fera dans une recherche de valorisation de l'unité architecturale et d'harmonie avec l'ensemble de la rue. Parfois, il faut savoir minimiser un peu les attentes de confort intérieur (par exemple, gagner de la lumière) pour préserver l'harmonie de la façade et ne pas la dénaturer.

A ÉVITER



La rénovation de ces édifices a dénaturé la composition de la façade





Rochemaure



Saint-Montan



Rochemaure

LES FAÇADES DU VIVARAIS MÉRIDIONAL : GOÛTEZ LA DIVERSITÉ !

Le Vivarais Méridional offre une grande diversité de typologies architecturales en fonction du secteur géographique, du type de bâtiment et de son usage. Cette diversité participe à son identité : bâtiment public, édifice religieux, maison de bourg, hôtel particulier, maison de village, bâtiments ruraux, habitat ouvrier.

Autres facteurs de diversité : les matériaux utilisés créent des palettes de couleurs spécifiques selon les unités paysagères

► Vallée du Rhône et Gorges de l'Ardèche

La pierre calcaire claire est la plus largement employée. Elle se taille facilement (comme la pierre de Cruas), et a facilité une grande richesse d'ornementations et d'encadrements sculptés sur les édifices majeurs des bourgs et villages. Les éléments de façades sont souvent agrémentés de décors peints : encadrements des baies, bandeaux sous génoises ou chaînes d'angle sont soulignés d'une teinte plus claire.

► Ruban Collinéen

La pierre calcaire claire ou grisée est largement employée dans les constructions traditionnelles. Encadrements, chaînes d'angle et autres ouvrages en pierres de taille étaient réalisés en pierre calcaire plus claire, qui restait apparente. La plupart des façades, notamment dans les bourgs, étaient enduites. Aujourd'hui, un grand nombre d'édifices ruraux, ont perdu leur enduit et présentent leurs pierres apparentes.

► Plateau du Coiron

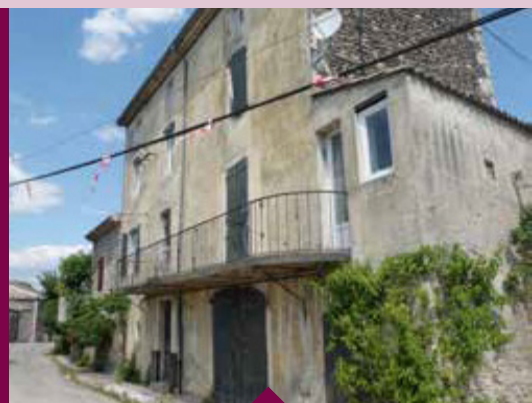
La grande majorité des façades des bâtiments (qu'ils soient situés dans les bourgs, villages ou qu'ils soient isolés) est en pierres apparentes rejointoyées au mortier de chaux. L'utilisation de la pierre basaltique aux teintes sombres et de sables locaux bruns/beiges pour les joints crée une palette de teintes caractéristiques, en harmonie avec le paysage. Quelques pierres calcaires plus claires ou grisées sont employées pour des encadrements ou éléments de décor, du fait de leur facilité de taille.

► Plateau du Laoul et Montagne de Berg

Les pierres calcaires ou d'origine volcanique sont principalement employées dans les constructions de ce territoire et offrent des teintes assez variées, liées aux différents sites d'extraction : calcaires beige clair, gris, ou ocre (Larnas). Si la grande majorité des façades est en pierres apparentes rejointoyées au mortier de chaux naturelle, il subsiste encore un grand nombre de façades enduites, principalement en centre bourg.

► Bassin d'Alba à Lussas

Les pierres calcaires ou d'origine volcanique sont employées dans la plupart des constructions traditionnelles du bassin d'Alba à Lussas et offrent des teintes assez homogènes, entre beige grisé et brun clair. Si la grande majorité des façades est aujourd'hui en pierres apparentes rejointoyées au mortier de chaux naturelle, il subsiste encore un certain nombre de façades enduites, principalement dans les centres des plus grand(e)s vill(ag)es, tels qu'Alba-la-Romaine ou Villeneuve-de-Berg.



Saint-Symphorien-sous-Chomérac



Darbres



Bourg-Saint-Andéol



Valvignères

Le saviez-vous ?

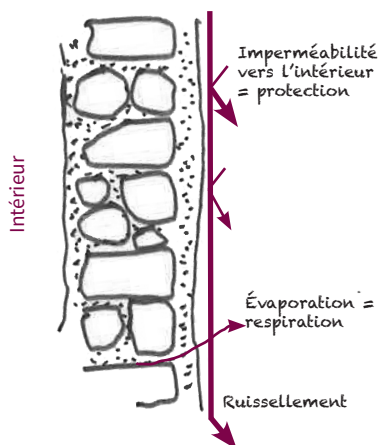
Depuis les années soixante, la mode est à la pierre apparente pour répondre à une recherche d'authenticité. Cependant, cette tendance au « décroûtage » des façades en moellons de pierre enduits est une erreur technique et historique. En effet, la grande majorité des façades étaient destinées à être enduites avec un mortier de chaux lissé ou frisé fin, lui-même souvent recouvert d'un badigeon de chaux pour la finition.

À ÉVITER

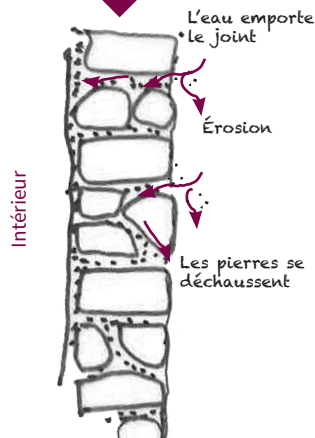


La mise à nu des pierres de la façade du milieu est une erreur technique et historique et ce traitement dénote au sein du front bâti dont les façades sont toutes enduites

Mur avec enduit



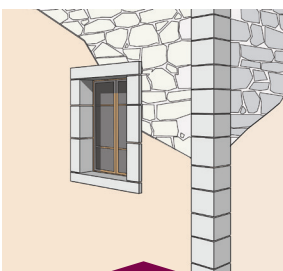
Mur sans enduit



La mise à nu des pierres fragilise les murs dont la structure, traditionnellement conçue pour recevoir une couche de protection, se trouve ainsi exposée aux éléments climatiques et se dégrade plus vite.

Exception : Sur le Plateau du Coiron ou la Montagne de Berg, les façades sont traditionnellement en pierre basaltiques apparentes.

À PRIVILÉGIER



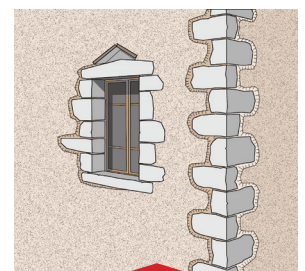
Corps d'enduit avec encadrement de fenêtre et chaîne d'angle droits et en pierre de taille apparente

OU



Enduit de rejointoiement (joints « beurrés ») avec encadrement de fenêtre et chaîne d'angle harpés en pierre apparente dégrossie

À ÉVITER



Enduit cassé (surépaisseur) pour laisser apparaître l'encadrement de fenêtre et la chaîne d'angle



Comment traiter la façade ?
Enduit ou pierre ? Quels joints ? Comment traiter les encadrements et les chaînes d'angle ?

REFAIRE SA FAÇADE Préconisations

Pour les façades destinées à être enduites

- ▶ Restaurer les enduits au mortier de chaux naturelle avec des sables locaux pour obtenir une teinte qui s'intègre dans le paysage (couleur pierre calcaire en général).
- ▶ Des enduits couvrants, lissés ou frisés fins, pourront mettre en valeur les bâtiments qui avaient été conçus pour recevoir des badigeons et des décors peints.
- ▶ Pour les pierres d'encadrement, de bandeaux et chaînes d'angle, il s'agira de respecter la structure originelle : soit elles étaient laissées apparentes, soit elles étaient enduites et recouvertes d'un décor peint (maisons de bourg et village surtout).
- ▶ Les teintes des enduits et des badigeons seront choisies en fonction de l'environnement immédiat, des caractéristiques dominantes et de l'unité paysagère (voir palette de matériaux). Les couleurs choisies reprendront les tonalités chaudes et ocrées naturelles qui étaient apportées par les sables utilisés (ocre rouge ou jaune, terre de Sienne, poudre de brique, etc.).

À éviter : les façades blanches ou trop rose ou orange, style « néo-provençal »

Pour les façades en pierre

- ▶ Les façades en pierres apparentes recevront un rejointoiement au mortier de chaux naturelle et gros grains de sables locaux. Le rejointoiement devra largement garnir les interstices entre pierres.

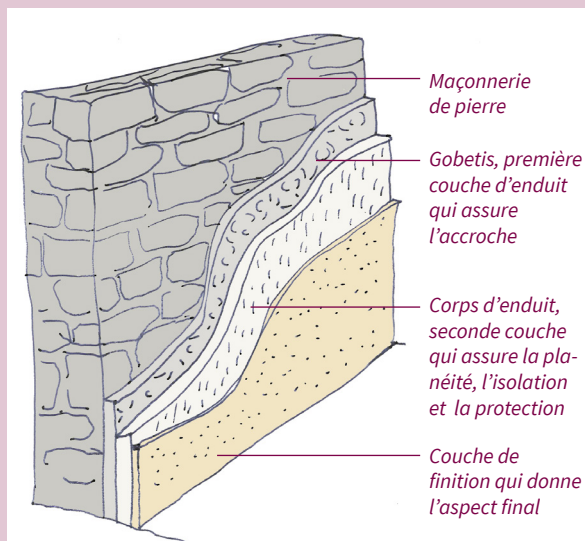
On veillera au bon appareillage des pierres lors des transformations. Un lait de chaux général sur la façade permettra d'atténuer les contrastes entre pierres et joints.

- ▶ Les teintes des rejointoiements ne doivent pas former de contrastes trop forts avec les pierres.

COULEURS ET MATÉRIAUX

Matériaux et couleurs des enduits ou des joints de façade donnent l'aspect général du bâtiment. L'enduit à la chaux protège le mur tout en le laissant respirer, c'est le matériau le mieux adapté pour la réhabilitation de l'ancien. Une couche de finition (badigeon, teinté ou non) peut venir renforcer cette protection et l'esthétique de la façade. Elle doit s'harmoniser avec les façades voisines. Certaines couleurs autrefois utilisées permettaient de distinguer les usages ou le statut de l'habitant.

- ▶ Sur les maisons en pierres apparentes, appliquer des joints épais et largement couvrants, proscrire les joints soulignés et en saillie, dits joints SNCF (technique apparue avec les ouvrages ferroviaires).
- ▶ En ce qui concerne les teintes, il s'agira de rechercher l'harmonie avec les façades de la rue tout en évitant une uniformisation.
- ▶ Éviter les façades blanches ou trop rose ou avec des enduits trop grossiers ou écrasés, style « néo-provençal » ou autres pastiches de l'architecture provençale.
- ▶ Éviter le ciment artificiel, il est dangereux pour la tenue de la pierre dans le temps. N'étant pas perméable à l'eau, il est générateur d'humidité interne au mur.



Les enduits sont la « peau » de la maison

À PRIVILÉGIER



Enduit gratté

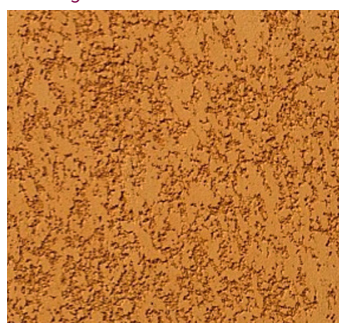


Enduit taloché avec badigeon à la chaux, deux teintes différentes

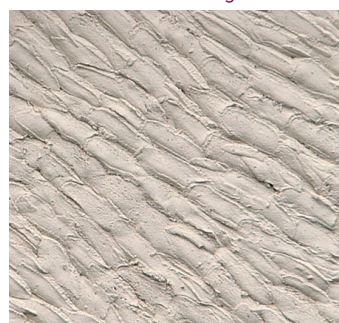


Joints à la chaux

À ÉVITER



Enduit écrasé



Enduit à effet



Enduit projeté ou crépi tout prêt



Joints en saillie

Joints ciments



Point réglementation

Une réfection ou un ravalement de façade modifie l'aspect extérieur d'un bâtiment. À ce titre, ils doivent faire l'objet d'une déclaration préalable en mairie, pour être autorisés avant toute exécution.

Voir aussi

- ▶ Fiche n° 2 : Les percements
- ▶ Fiche n° 2 : Les menuiseries et serrureries
- ▶ Palette des matériaux
- ▶ Site internet : www.vivaraismereidional.fr



FICHE 2

FICHE 2

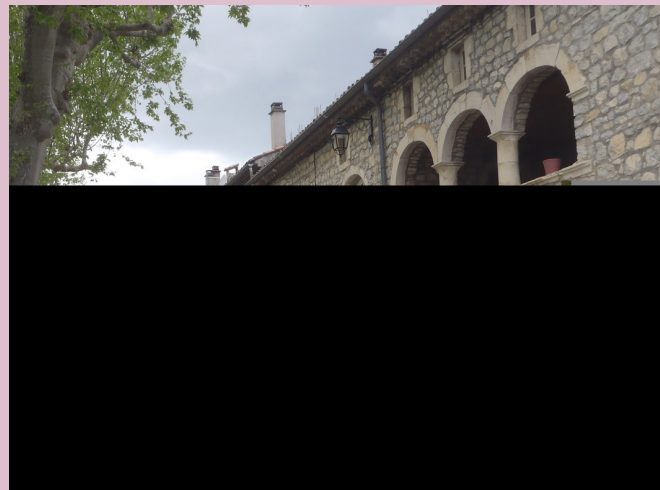
LES FAÇADES

OUVERTURES, MENUISERIES, FERRONNERIES, DIVERS

Les ouvertures, question d'équilibre

L'agencement et la proportion des ouvertures dans une façade contribuent à la valeur du bâti. L'équilibre entre les pleins et les vides, les rythmes, les axes de symétries sont autant de critères qui font l'harmonie de la façade et plus généralement de l'ensemble bâti dont elle fait partie. (cf fiche n°1 Façades : composition et aspects).

La rénovation des bâtiments anciens donne souvent lieu à des modifications d'ouvertures ou à de nouveaux percements, notamment lorsqu'il s'agit d'aménager des combles et des greniers. **Il s'agit de bien comprendre les caractéristiques de la façade existante pour faire les bons choix quant à l'agrandissement ou la création d'ouvertures et la nature des encadrements, des menuiseries et occultations ainsi que des garde-corps éventuels.**



Reconquête des centres anciens



Quelle est la composition actuelle de ma façade (voir fiche n°1) ?

Pourquoi réaliser de nouveaux percements ?

Apporter de la lumière, ventiler des locaux... ?

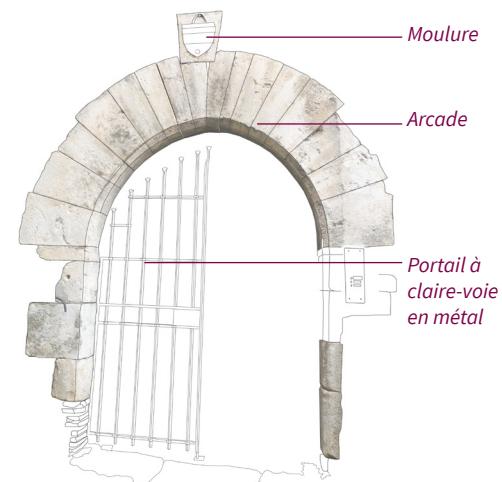
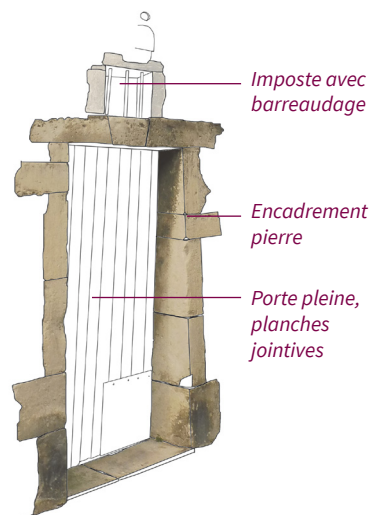
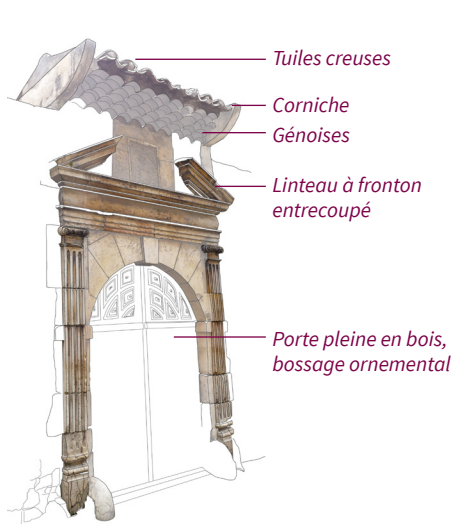
Quelle nature, quelles couleurs de menuiseries choisir ?

Pour quelle occultation opter ?

Les percements existants présentent-ils des encadrements particuliers, des éléments décoratifs à reproduire ou/et conserver ?

Le saviez-vous ?

La richesse décorative des façades du Vivarais méridional repose en grande partie sur le traitement des encadrements en pierre des portes, portails, fenêtres et volets, reflets de savoir-faire de différentes époques. La pierre calcaire employée pour la réalisation de ces divers éléments décoratifs (corniche, bandeaux, linteaux, jambages, appuis) est principalement extraite dans les carrières de la vallée du Rhône.



Différents encadrements de portes et menuiseries ou serrureries associées

RÉHABILITER

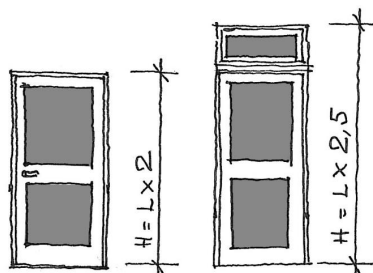


CRÉER OU MODIFIER LES OUVERTURES

Préconisations

Ouverture : la bonne proportion

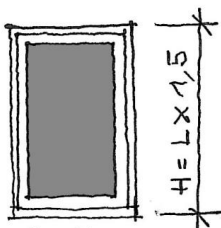
Proportions des portes à respecter



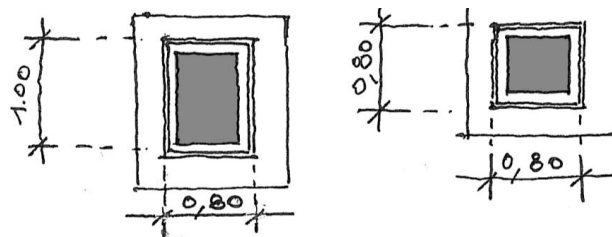
Porte simple

Porte avec imposte

Proportion d'une fenêtre



Proportion des ouvertures sur les combles



► Pour les réhabilitations, les fenêtres seront à dominante verticale, excepté au niveau des combles où d'autres formes existent : carrés, oculus ronds.

► Lors de nouveaux percements, on s'attachera à préserver les proportions existantes. La somme des percements doit laisser prédominer les surfaces pleines de la façade afin de préserver l'équilibre entre les pleins et les vides.

Menuiseries : le choix de l'harmonie pour la façade

► Les baies et menuiseries doivent être uniformes ou homogènes sur une façade : dimensions, division des carreaux, teintes, présence de persiennes, d'appuis, etc. Des adaptations peuvent être nécessaires au regard des hauteurs d'étages différentes.

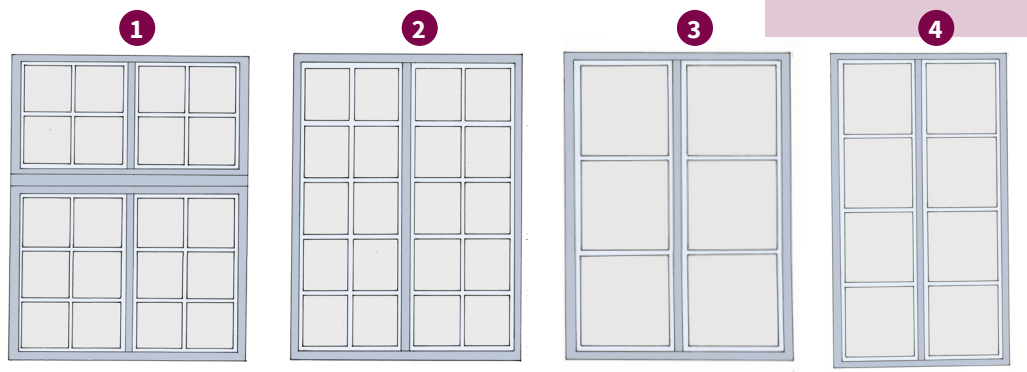
► En restauration, les menuiseries respecteront de préférence les typologies traditionnelles. L'époque de production de l'immeuble sera prise en compte quant au choix des différents éléments (partition des carreaux de fenêtres, moulurage des petits bois, ouvrants, etc).

► Différentes finitions sont possibles : au broux de noix, à l'huile de lin, peintes (farine ou huile) : gris perle, gris bleu, vert-de-gris, brun rouge ('sang de boeuf').

À PRIVILÉGIER



À ÉVITER



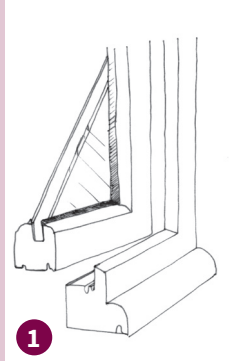
1 : Menuiserie début XVIII^e siècle, à 'petits carreaux' (environ 18x15 cm). La traverse en bois intermédiaire n'est pas toujours présente.

2 : Menuiserie début XVIII^e siècle. Souvent installée après dépose d'anciennes menuiseries à croisée et meneaux de pierre.

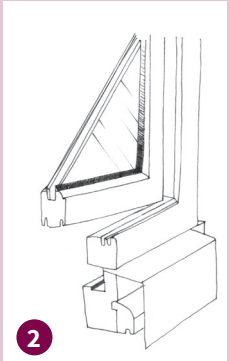
3 et 4 : Menuiserie 'grands carreaux' fin XVIII^e début XIX^e siècle, six ou huit carreaux de 40x45 cm.

Typologies de menuiseries traditionnelles

À PRIVILÉGIER (😊)



À ÉVITER (😞)



Les menuiseries doivent s'adapter à la forme des percements dans lesquels elles s'insèrent (1). Les poses 'en rénovation' sont à éviter (2).

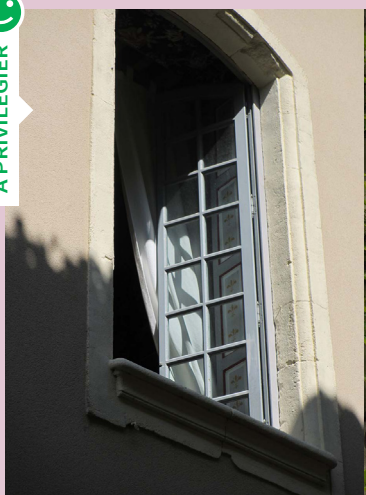
Menuiseries : matériaux et profils adaptés

- ▶ Éviter les menuiseries en PVC (aspect peu qualitatif, ni réparable, ni recyclable) et privilégier l'usage du bois pour la réalisation des menuiseries (portes, fenêtres, volets...).
- ▶ Le bois, matériau sain, durable, réparable et recyclable, permet notamment de conserver la finesse des profils pour plus de luminosité.

Le saviez-vous ?

Le bois a une durée de vie (100 ans) plus importante que le PVC (30 ans dans le meilleur des cas).
Devant la toxicité du PVC, plusieurs pays européens (Allemagne, Autriche, Danemark et Suède) en ont interdit l'utilisation.

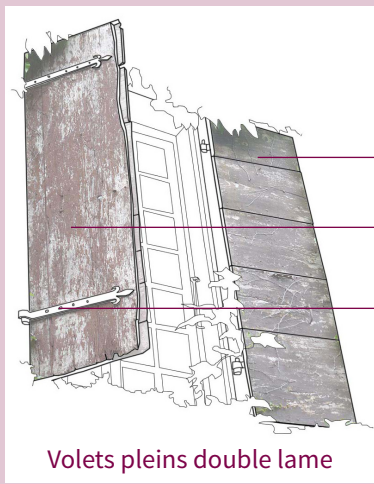
À PRIVILÉGIER (😊)



À ÉVITER (😞)



Dans cet ensemble, les interventions successives sur les menuiseries ont banalisé le caractère de la façade (suppression des volets, volets roulants parfois avec caisson apparent, volets pliants,...).

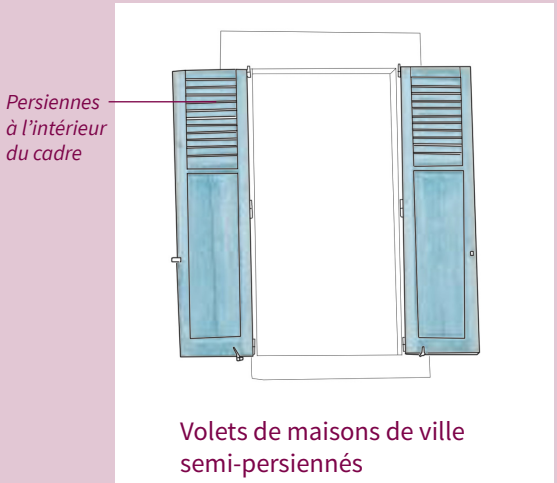


Volets pleins double lame

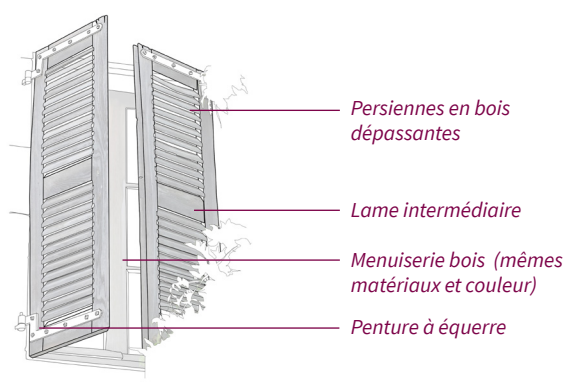
Volets et quincailleries : l'importance du détail

Les volets constituent un élément important dans la lecture de la façade. Ils contribuent à souligner les percements et permettent de moduler l'éclairage intérieur et la température, notamment pour le confort l'été. Les pentures de ferronneries sont souvent liées à l'histoire et constituaient généralement un signe d'appartenance ou d'apparat.

- ▶ Privilégier la conservation ou la restauration des volets existants. En cas de remplacement, il faudra adapter les dimensions et les profils.
- ▶ Privilégier les volets à battants aux volets encastrés ou volets roulants. Proscrire les volets en Z, ils ne correspondent pas aux typologies locales.
- ▶ Pour les couleurs des menuiseries, respecter la palette de couleurs et l'harmonie générale (façade, menuiseries, volets, serrureries). Voir Palette de matériaux.
- ▶ Privilégier le bois pour la réalisation des volets et menuiseries.



Volets de maisons de ville semi-persienés



Volets de maisons de ville persienés

LES SERRURERIES

Préconisations

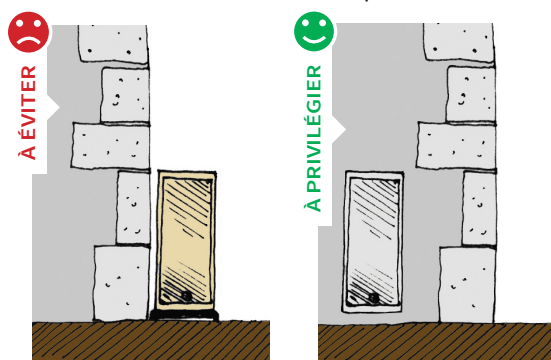
Garde-corps, marquises, impostes, grilles et portails, treilles, ferrures des portes : **les ouvrages en ferronnerie participent de la richesse patrimoniale de nos villages.** Ils constituent un dispositif à la fois fonctionnel (protection des biens, protection des personnes ou protection solaire) et ornemental qui souligne les éléments de la façade. En fer forgé ou en fonte moulée (très répandue aux XIX^e et XX^e siècles), les motifs varient selon les époques et le statut social des propriétaires.

- ▶ Entretien des ouvrages de ferronnerie régulièrement contre la rouille.
- ▶ **Privilégier la conservation et la restauration** des ferronneries plutôt que leur remplacement. La restitution des parties dégradées, cassées ou manquantes se fait par rivetage ou par soudure selon les cas. Si le remplacement d'une pièce s'avère indispensable, il est préférable de partir du dessin d'origine. Il est préférable de consulter un professionnel (artisan-ferronnier et/ou architecte).
- ▶ **Respecter la typologie architecturale** et assurer une homogénéité des différents éléments donnant sur la rue (hauteurs, teintes, matériaux, styles).
- ▶ **Éviter les ferronneries complexes étrangères** au caractère du site ainsi que les produits standardisés non adaptés à l'esthétique de la maison. Pour la quincaillerie des menuiseries, on évitera les éléments en laiton, proposés en nombre dans le commerce mais étrangers à la tradition française du fer forgé.
- ▶ **Proscrire les garde-corps en bois non constitutifs du patrimoine local.**
- ▶ On pourra procéder à la surélévation d'un garde-corps ancien afin que celui-ci puisse répondre aux normes actuelles en s'inspirant du dessin d'origine de ce dernier.

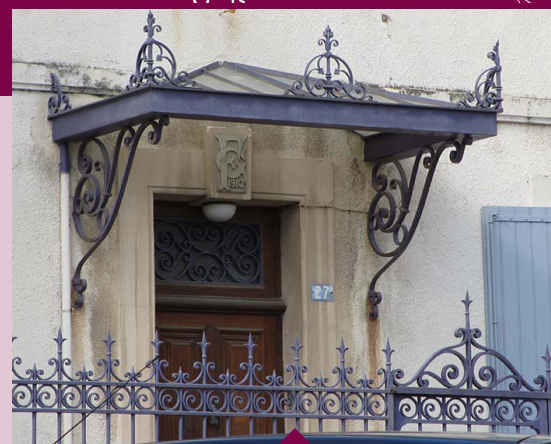
LES INSTALLATIONS TECHNIQUES DIVERSES

Préconisations

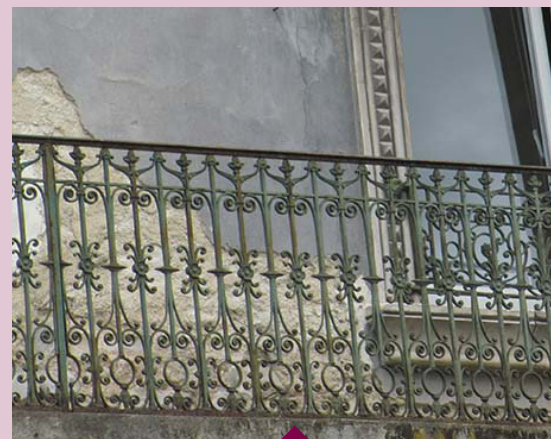
- ▶ **Les installations techniques doivent être intégrées** et ne peuvent pas être disposées en applique.
- ▶ Supprimer les climatiseurs, les conduits de fumée, les sorties en ventouse ou autres accessoires des façades sur rue.
- ▶ Préférer des descentes d'eaux pluviales en zinc.



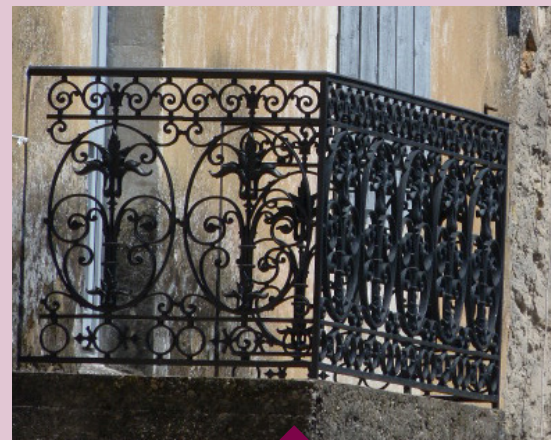
Boîtiers électriques à intégrer (si possible grâce à un volet coordonné avec les menuiseries)



Marquise et grille



Garde-corps



Garde-corps



Portail, grille à barreaux verticaux en réhausse de mur

Point réglementation

Les travaux de modification (réparations, peinture...) ou de remplacement des ouvertures, menuiseries, ferronneries et éléments décoratifs extérieurs devront être soumis à autorisation auprès de l'autorité qui pourra prescrire les formes à respecter, les matières et les couleurs à employer ainsi que leur mise en place. Une déclaration préalable en mairie devra être déposée avant toute exécution.

L'article R.111-15 du Code de la construction et de l'habitation fixe la hauteur réglementaire des garde-corps à 1 mètre.

Voir aussi

- ▶ Fiche n° 1 : Façades, composition et aspects
- ▶ Palette des matériaux et palette des couleurs
- ▶ Site internet : www.vivaraismereidional.fr/

Pays d'art et d'histoire du Vivarais méridional
Syndicat Mixte du Vivarais méridional
32 boulevard Stalingrad 07400 LE TEIL

04 75 91 45 09 / contact@vivaraismereidional.fr
www.vivaraismereidional.fr

VILLES
& PAYS
D'ART &
D'HISTOIRE

Caue
de
l'Ardèche



3

FICHE 3
FICHE 3

LES REZ-DE-CHAUSSÉE COMMERCIAUX

L'attractivité des centres bourgs, c'est aussi une affaire de belles vitrines

Le maintien des fonctions commerciales en centres bourgs est un enjeu essentiel à la qualité et à la vie de l'espace public et à l'attractivité d'une commune.

Les vitrines contribuent fortement à l'ambiance générale de la rue. La devanture commerciale participe à la composition architecturale globale de l'immeuble, dans l'équilibre des « pleins » (maçonnerie) et des « vides » (les baies). Elle doit être conçue en harmonie avec la façade de l'immeuble.



Comment rénover une vitrine existante ?

Comment créer une vitrine en respectant la façade ?

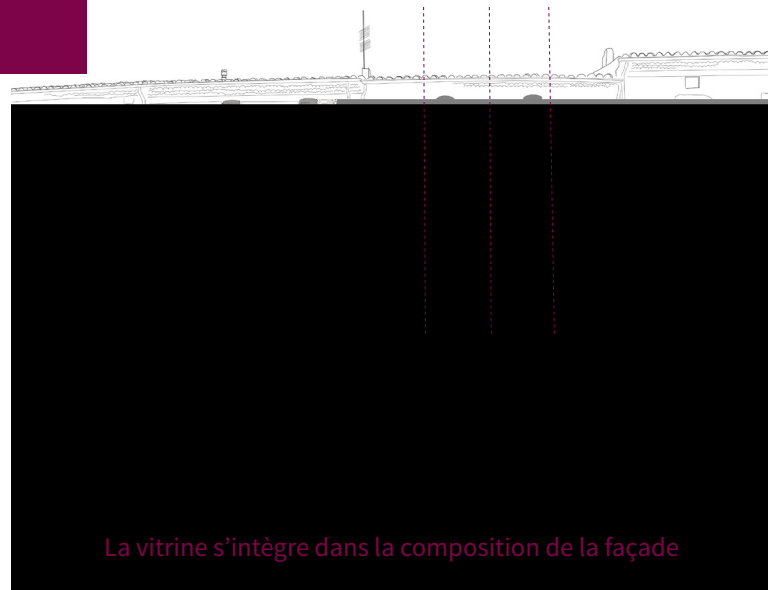
Comment ajouter des stores sans dénaturer l'immeuble ?

Puis-je changer l'usage d'un RDC commercial ?

RESPECTEZ LA FAÇADE !

Préconisations

- ▶ **Respecter l'alignement urbain** ; respecter la régularité des hauteurs d'étage afin de préserver la perspective et d'éviter les ruptures : le recul de la vitrine par rapport à l'alignement de la façade est à proscrire.
- ▶ **Préserver l'harmonie de la façade** : les baies de l'étage doivent guider la position des éléments porteurs du rez-de-chaussée et les dimensions de la vitrine.
- ▶ **Les devantures ne doivent pas réunir deux ou plusieurs façades sans marquer la limite séparative** entre les bâtiments.
- ▶ **Veiller à l'harmonisation des couleurs**, même si la devanture peut être d'une couleur différente des menuiseries de l'immeuble.



La vitrine s'intègre dans la composition de la façade

À LA BELLE ENSEIGNE

Préconisations

- ▶ **Éviter les surcharges d'enseignes**, privilégier une seule enseigne par ouverture. Chercher l'harmonie avec l'ensemble de la rue.
- ▶ **Privilégier une enseigne de qualité** (matériaux et conception), elle traduit l'image de votre commerce et doit donner envie de pousser la porte : enseigne peinte sur enduit de chaux, enseigne pendante en ferronnerie, lettrage en relief... faites vous accompagner par un professionnel.

Le saviez-vous ?

L'énergie la moins chère est celle que l'on ne consomme pas. Pensez à optimiser l'éclairage de la vitrine.



A ÉVITER



Couleurs, taille, matériaux de l'enseigne inappropriés

Reconquête des centres anciens

RÉHABILITER



A PRIVILÉGIER



Des enseignes de qualité qui respectent la façade, l'une dans un style rétro, l'autre plus contemporaine



A ÉVITER



Une juxtaposition d'enseignes difficiles à lire



LA BONNE HARMONIE

Préconisations

Types de devantures : en applique ou en feuillure

► Les devantures qui présentent un intérêt architectural doivent être préservées et restaurées plutôt que remplacées lorsque leur état de conservation le permet : bandeaux, corniches, soubassements en bois mouluré constituent un patrimoine à valoriser.

► Pour une devanture nouvelle à créer, la devanture en applique est la plus appropriée.

Corniche

Bandeau

Boiserie latérale

Allège



nu du mur

nu du mur



Devanture en feuillure

Devanture en applique

Dispositifs de protection : chercher la discrétion

► Les caissons ne doivent pas être apparents : ils seront installés soit à l'intérieur, soit dissimulés dans une corniche dans l'entablement ou derrière l'enseigne.

► Les stores ne doivent pas masquer les encadrements. Les volets roulants de grille sont à proscrire en façade (réservés pour l'intérieur).

Changements d'usages

► Ils sont à limiter au maximum.

► En cas de changement d'usages, veillez à préserver l'aspect de la devanture. Préserver si possible un usage mutualisable (atelier, stockage...).

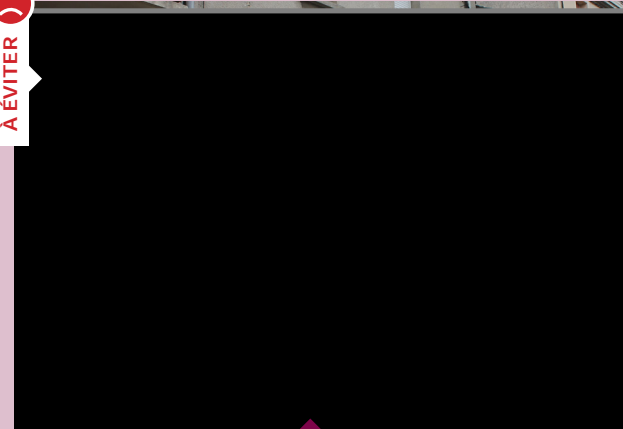
Point réglementation

Les travaux de création ou de modification d'une devanture doivent faire l'objet d'une déclaration préalable de travaux (DP) ou d'une demande de permis de construire (PC). Dans tous les cas, le propriétaire est tenu de respecter la réglementation en terme d'accessibilité.

Par ailleurs, certains documents d'urbanisme restreignent ou interdisent le changement d'usage (par exemple en habitation) d'un rez-de-chaussé commercial.

► Renseignez-vous auprès de votre mairie.

À ÉVITER



Une superposition d'aménagements malheureux banalisent la rue et la rendent peu attractive : volet roulant et caissons apparents, changement d'usage avec transformations disparates, matériaux inappropriés, rupture de l'alignement...

À PRIVILÉGIER



Dispositifs de protection intégrés en harmonie avec l'ensemble

À ÉVITER



Voir aussi

- Fiches n° 1 : Façades : composition et aspects
- Fiche n° 2 : Façades : ouvertures, menuiseries et ferronneries, divers
- Fiches n° 9 : Éco construction et impact environnemental
- Site Internet : voir le cahier « diagnostic » de la Charte notamment chapitre 3.3 Patrimoine et identité urbaine

Pays d'art et d'histoire du Vivarais méridional
Syndicat Mixte du Vivarais méridional
32 boulevard Stalingrad 07400 LE TEIL

04 75 91 45 09 / contact@vivaraismeridional.fr
www.vivaraismeridional.fr

VILLES
& PAYS
D'ART &
D'HISTOIRE

Caue
de
l'Ardèche



LES TOITURES

La toiture, un élément fort dans le paysage

Les toitures marquent l'identité des villes et villages du Vivarais. Ce patrimoine perceptible depuis des points hauts ou des vues lointaines traduit un véritable savoir-faire régional qu'il est important de préserver et d'entretenir. Le maintien de la simplicité des volumes, des faibles pentes et du matériau de couverture permet de conserver l'identité de cette 5^e façade.

Tuile canal traditionnelle (à privilégier)

Châssis de toiture (à éviter)

Génoise (à conserver)

Cheminée traditionnelle en brique ou en pierre enduite (couvremnt en tôle à éviter)

Remplacement en tôle (à éviter)



?

Dans quel état est la charpente ?

Une ouverture en toiture est-elle nécessaire ?

A quels besoins répond-elle : réaménagement des combles, besoin de luminosité ?

Comment sont les couvertures avoisinantes ?

Quel est le type de tuiles utilisées, leur couleur ?

RÉNOVER UNE TOITURE Préconisations

Les toitures se composent de deux éléments principaux : une couverture dont le rôle est d'assurer la mise hors d'eau du bâti et une charpente dont la fonction est de porter la couverture.

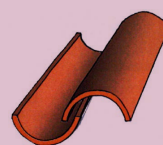
La terre cuite, matériau de prédilection des tuiles, présente des teintes variant de paille à brun rouge, en fonction de la nature des argiles utilisés, de la température et de la durée de cuisson.

- ▶ **Respecter les toitures à deux versants** avec une pente de toit inférieure à 20°
- ▶ **Conserver les génoises et les corniches**
- ▶ **Profiter de la rénovation** pour améliorer l'isolation
Dans le bâti ancien, les déperditions par la toiture représentent environ 30% des déperditions totales.
- ▶ **Tirer parti de la réfection pour remettre des tuiles canal si le toit était couvert de tuiles mécaniques plates**
- ▶ **Poursuivre l'emploi de tuiles creuses traditionnelles**
Les tuiles creuses traditionnelles sont souvent plus économiques que les couvertures en tuiles mécaniques, car elles se prêtent aux déformations et permettent d'éviter les zingueries de rive servant à rattraper les biais.
- ▶ **Utiliser la tuile comme unique matériau en couverture**
- ▶ **Minimiser les zingueries apparentes**

Le saviez-vous ?

La tuile creuse, aussi appelée tuile canal était moulée « sur la cuisse » puis cuite au four. Les groupements d'habitations rurales possédaient leur four pour fabriquer la chaux et cuire les tuiles. Techniquement, la production va s'industrialiser à partir du XIX^e siècle. Aujourd'hui, les toitures conservent la tuile canal même si les tuiles mécaniques (tuiles plates) sont de plus en plus employées dans les nouvelles constructions.

Tuile canal ou tuile creuse traditionnelle



Tuile plate losangée XIX^e



Tuile canal à emboîtement mécanique



Tuile plate à côte centrale



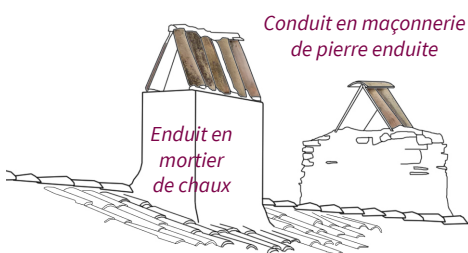
Les types de tuiles



LES DÉTAILS ONT LEUR IMPORTANCE

préconisations

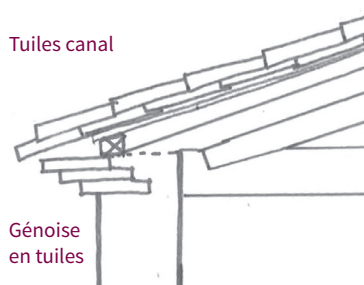
Les cheminées



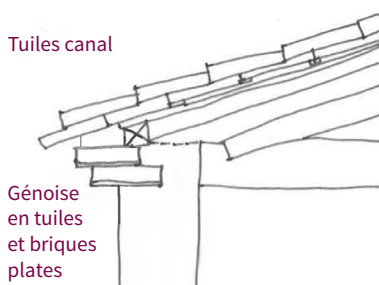
- ▶ Réaliser les conduits en maçonnerie de briques ou de moellons de pierre.
- ▶ Les briques peuvent être apparentes mais les moellons sont enduits.
- ▶ Sorties en terre cuite.

Les débords de toiture

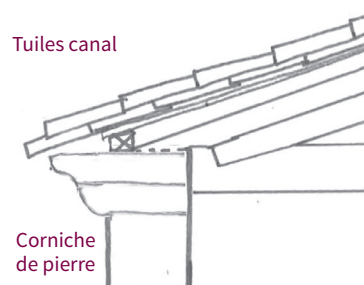
« La génoise est une fermeture d'avant-toit formée de plusieurs rangs de tuiles canal en encorbellement et garnies de mortier. » (Jean Boyer, conservateur en chef honoraire des musées de France)



Coupe de départ de toiture : génoise de tuiles plates



Coupe de départ de toiture : génoise avec trois rangées de briques plates et trois rangées de tuiles creuses, scellées au mortier



Coupe départ de toiture : corbeau en pierre, saillant du mur qui soutient le départ de toit à chaque extrémité

Les fenêtres de toit

Les fenêtres de toit type « velux »[®] peuvent être autorisées et adaptées si leur nombre et leur dimension sont réduits (maximum de 60x80 cm), voir croquis 1.

- ▶ **Implanter les fenêtres de toiture de manière harmonieuse** et homogène, en tenant compte de la composition des façades.
- ▶ **Respecter un retrait d'un mètre par rapport aux rives et faitage.**

Les panneaux solaires

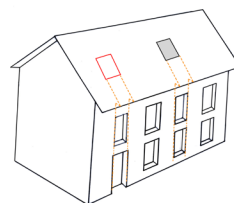
- ▶ **Installer les panneaux solaires en toiture**, de préférence sur des bâtiments annexes et non visibles de l'espace public, en veillant à :
 - respecter l'alignement avec les ouvertures en façade
 - intégrer ces éléments à la composition architecturale (exemple : toiture de terrasse)

Le saviez-vous ?

La génoise

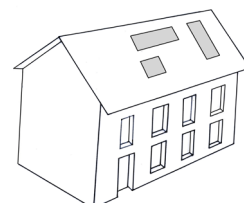
La toiture dépasse de la façade pour la protéger du ruissellement des eaux de pluie. Ce débord de toiture souligné par une génoise renforce la qualité de composition des façades, notamment en cas de bâtiments accolés. Ce travail de maçonnerie est apparu au XVII^e siècle dans l'architecture rurale. Le nombre de rangs de tuiles canal renseigne sur la richesse du bâtiment, faisant correspondre le nombre de rangées à l'importance de l'édifice et de son propriétaire.

À PRIVILÉGIER 😊

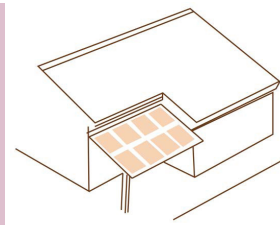
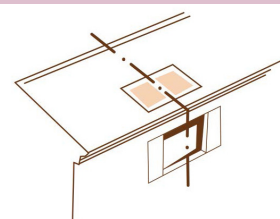
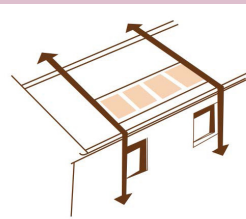


croquis 1

À ÉVITER 😞



croquis 2



Point réglementation

Tous les travaux modifiant l'aspect initial extérieur d'une construction, l'emprise au sol ou la surface de plancher requièrent une autorisation d'urbanisme.

Voir aussi

- ▶ Fiche n°1 : Les façades, composition et aspects
- ▶ Fiche n°2 : Les façades, ouvertures, menuiseries, ferronneries, divers
- ▶ Site internet : www.vivaraismereidional.fr

Pays d'art et d'histoire du Vivarais méridional
Syndicat Mixte du Vivarais méridional
32 boulevard Stalingrad 07400 LE TEIL

04 75 91 45 09 / contact@vivaraismereidional.fr
www.vivaraismereidional.fr

VILLES
& PAYS
D'ART &
D'HISTOIRE

Caue
de
l'Ardèche



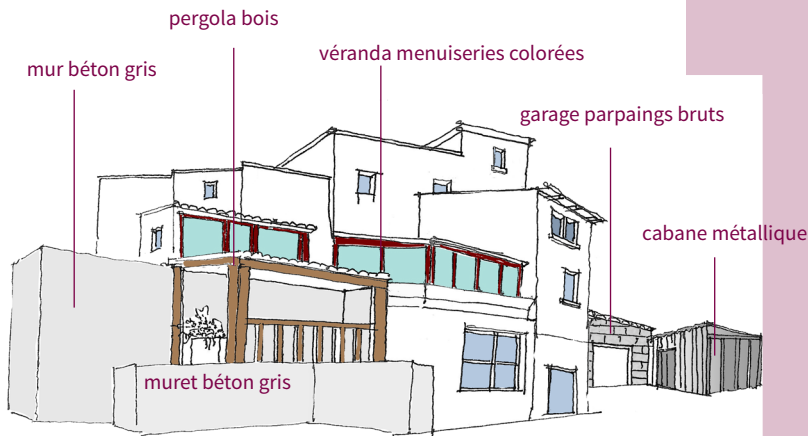
S'adapter à de nouveaux besoins

Vivre dans un centre ancien conduit souvent à adapter l'habitat traditionnel aux modes de vie contemporains.

Des extensions et restructurations sont possibles mais il faut veiller à réaliser ces transformations en harmonie avec l'architecture existante. Pour permettre une meilleure insertion des éléments rajoutés, il est essentiel de respecter les compositions des volumes et façades existantes, de privilégier des menuiseries fines et de favoriser des teintes discrètes.

Avant de s'engager dans un projet d'extension, il est important de vérifier la compatibilité du projet avec les documents d'urbanisme.

Privilégier simplicité et sobriété



Banalisation du bâti par des adjonctions disparates

Au fil des ans, des ajouts sont effectués ; si ces derniers permettent de s'adapter aux nouveaux besoins des habitants, ils doivent s'effectuer sans nuire aux bâtiments d'origine. La construction initiale doit être visible, les parties rapportées doivent présenter une unité, une cohérence entre matériaux existants et matériaux rapportés.

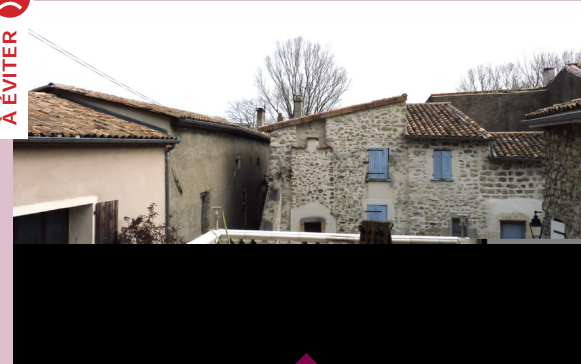
Quelle extension pour quels besoins (annexe, garage, véranda, nouvelle pièce, terrasse couverte ou découverte) ?

Comment articuler l'extension avec l'existant ?

Que garder des annexes existantes ?

Quel parti architectural choisir ?

Quelles sont les contraintes (réglementaires, structurelles) ?



Le garde-corps constitué de balustres n'est pas un élément de l'architecture traditionnelle villageoise. Les balustres sont généralement associées à un habitat plus bourgeois (maisons de maître, mas). Ce type de garde-corps n'est pas adapté en centre ancien.



L'implantation de la terrasse dans le prolongement de la toiture existante, avec mise en place d'une charpente traditionnelle en bois et d'une couverture en tuiles, est une solution adaptée au centre ancien. Le garde-corps présente un motif simple ; il reste discret dans la perception générale.

L'ensemble offre une simplicité volumétrique en harmonie avec la partie existante.

RÉALISER DES TERRASSES

Préconisations

Les terrasses couvertes sont une disposition traditionnelle du Vivarais. Basées sur un principe de transformation des combles en terrasse, elles pourront être reprises dans un souci d'équilibre entre espaces ouverts et fermés ou dans la recherche de vues particulières.

- ▶ **Respecter la pente des toitures existantes (dans le cas de toiture couverte)**
- ▶ **Intégrer les terrasses au volume de la construction initiale**
- ▶ **Privilégier les garde-corps en pierre ou en ferronnerie simple**
- ▶ **Éviter les terrasses de type tropézienne, les balcons saillants**
- ▶ **Respecter la culture architecturale locale**

LES ANNEXES, REUSSIR SON PROJET

Préconisations

- ▶ **Conserver ou restaurer les adjonctions anciennes** (vérandas, terrasses couvertes, etc.) **faisant partie de la construction initiale.**
- ▶ **S'appuyer sur des éléments du bâti déjà existants** pour créer une continuité avec les adjonctions.
- ▶ **Privilégier une volumétrie simple et une superficie modeste.** Le bâtiment existant doit rester le bâtiment principal.
- ▶ Utiliser des matériaux différents pour réaliser les extensions.
Il est intéressant de marquer les deux époques de construction en démarquant l'extension de la partie existante.
- ▶ Soigner esthétiquement et techniquement la jonction entre l'existant et l'extension.
- ▶ Préférer une implantation volumétrique en retrait de l'espace public.
- ▶ **Supprimer les éléments greffés sur la façade :** climatiseurs, gouttières, antennes, etc.
- ▶ **Respecter la culture architecturale locale.**

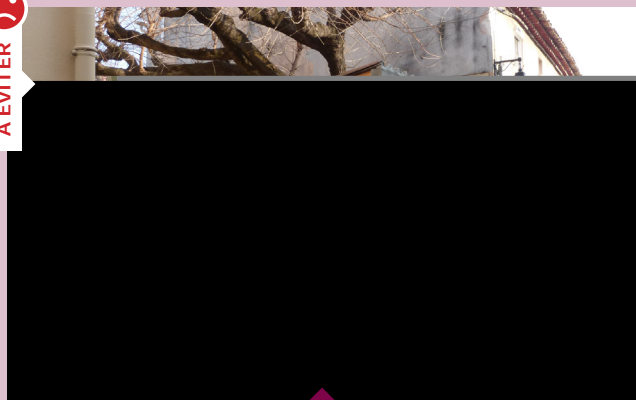


Exemple d'un hameau agricole reconverti en gîtes ruraux :
Commune de Viscomtat (Puy-de-Dôme) Hameau de la Planche.
Sources photos : <http://www.nouvellesrichesses.fr/fr/projets/centre-de-vacances>
Copyright : Joel-Damase et MTA



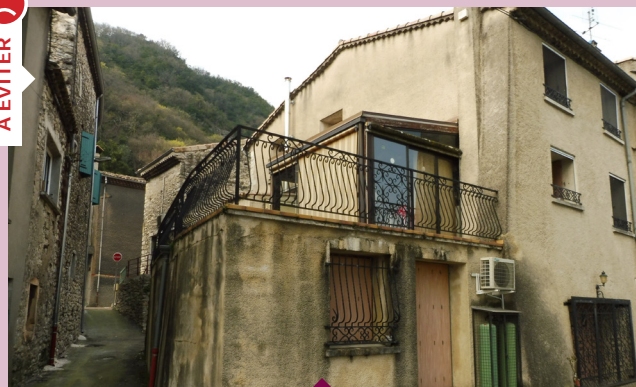
L'adjonction permet d'agrandir le bâtiment existant. Cette partie ajoutée en pierre et zinc permet d'allier architecture contemporaine et traditionnelle.

À ÉVITER



Les ajouts isolés cassent la composition d'ensemble. Le manque de finition du volume rapporté et la juxtaposition d'éléments disparates nuisent à l'harmonie visuelle.

À ÉVITER



Les ajouts isolés, le style du garde-corps, les éléments divers (climatiseur, bouteilles de gaz) déséquilibrent l'aspect général, la vue est brouillée par ces différents obstacles visuels. Le tout manque d'homogénéité.

À PRIVILÉGIER



La partie créée est en bois, ce qui permet de différencier l'existant du neuf. Le volume rapporté s'insère parfaitement ; il respecte les hauteurs existantes. Les ouvertures reprennent l'esprit des ouvertures anciennes.

Point réglementation

Une autorisation d'urbanisme est obligatoire dès que la surface de plancher ou l'emprise au sol est supérieure à 5 m². Dans certains cas, si la surface totale (existant + création) est supérieure à 150 m², le recours à un architecte sera obligatoire.

Voir aussi

- ▶ Fiche n° 1 : Les façades, composition et aspects
- ▶ Fiche n° 2 : Façades : ouvertures, menuiseries et ferronneries, divers
- ▶ Fiche n° 4 : Les toitures
- ▶ Site internet : www.vivaraismeridional.fr

Pays d'art et d'histoire du Vivarais méridional
Syndicat Mixte du Vivarais méridional
32 boulevard Stalingrad 07400 LE TEIL

04 75 91 45 09 / contact@vivaraismeridional.fr
www.vivaraismeridional.fr

VILLES
& PAYS
D'ART &
D'HISTOIRE

Caue
de
l'Ardèche

Habiter quelque part, c'est prendre place dans un paysage singulier

Votre maison fera bientôt partie du paysage que vous avez apprécié et où vous avez choisi de vous installer. La vue sur ce paysage appartient à tous, et la loi vous fait le devoir de vous y intégrer harmonieusement. Une maison n'est pas un objet qui fonctionne isolément ; toute construction entretient une relation avec son environnement (la vue, le chemin, le mur, la haie...). S'installer en politesse avec un lieu implique de bien comprendre ce qui en fait la richesse et de regarder au-delà des limites de sa parcelle : le relief, la végétation, les constructions voisines, les points de vue... En observant le village ou le hameau, on découvre les particularités du bâti : gabarits, orientations, implantations des maisons par rapport aux limites, à la rue, aménagements des abords et des jardins, et l'on doit s'en inspirer.

Comment choisir mon terrain ?

A quel endroit ?

Quelle dimension au regard de mon projet de vie ?

CHOISIR OÙ HABITER

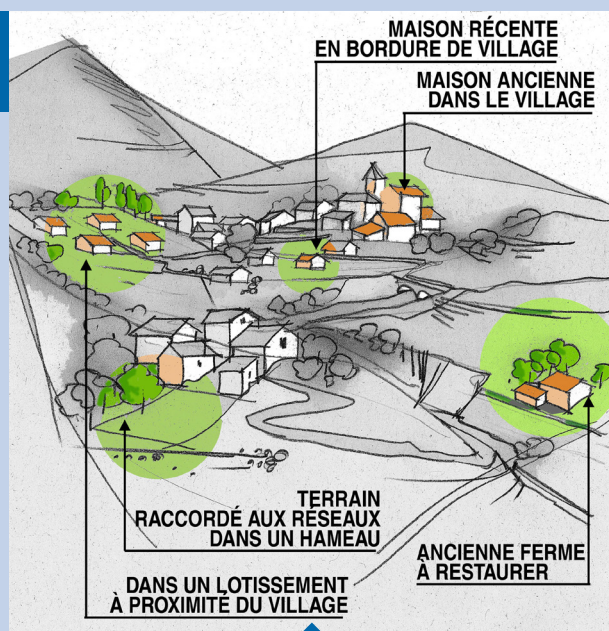
Préconisations

Périphérie ou centre bourg ?

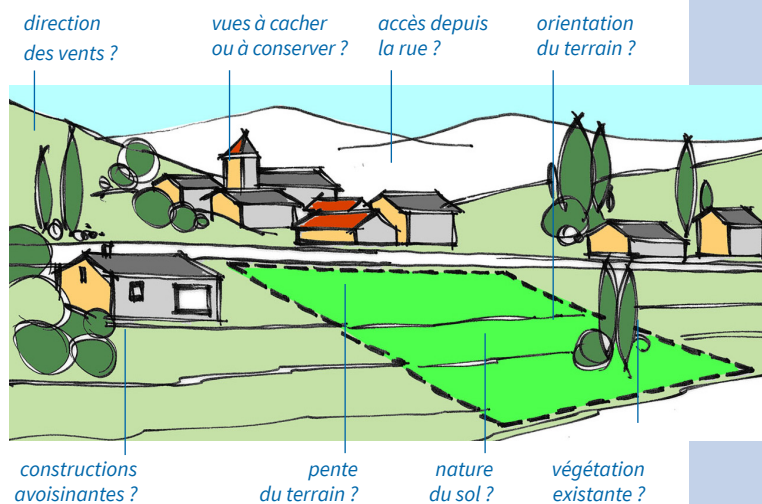
Avant de faire le choix de construire, posez-vous la question de votre mode de vie, de vos besoins en services, en espaces extérieurs, des déplacements que vous êtes prêts à faire quotidiennement et de leur impact sur votre budget. Vivre en centre bourg présente de nombreux avantages dans un cadre souvent remarquable (proximité des commerces et services, réseaux, espaces publics, jardins partagés...). Renseignez-vous sur le foncier disponible dans le périmètre déjà construit. Il est possible aussi de s'organiser à plusieurs pour construire ou réhabiliter.

Choix du terrain : les bonnes options

Le choix du terrain conditionnera votre mode de vie et la construction que vous pourrez y bâtir. Soyez attentifs à ses qualités : vues, orientations, présence d'arbres et d'arbustes, accès... Pour ce qui est de la taille de la parcelle, cherchez le bon compromis entre vos besoins, vos souhaits et le temps que vous êtes prêts à passer à son entretien !



Construire en périphérie implique un coût pour la collectivité (voirie, réseau) et fragilise l'équilibre de l'activité agricole par la concurrence qui s'instaure avec les terres agricoles. Les documents d'urbanisme favorisent les constructions en sites déjà urbanisés.



Choisir un terrain, c'est choisir une manière d'habiter. Prenez le temps d'y réfléchir !

Le saviez-vous ?

Si on a bien conscience des vues dont on peut profiter depuis son terrain, on se pose plus rarement la question de la perception de son propre projet depuis l'extérieur. Composer avec les éléments du paysage renforcera la qualité et la valeur de votre bien. Éviter un projet « sur catalogue » qui fera table rase des qualités du lieu. Une maison n'est pas un simple objet de consommation.

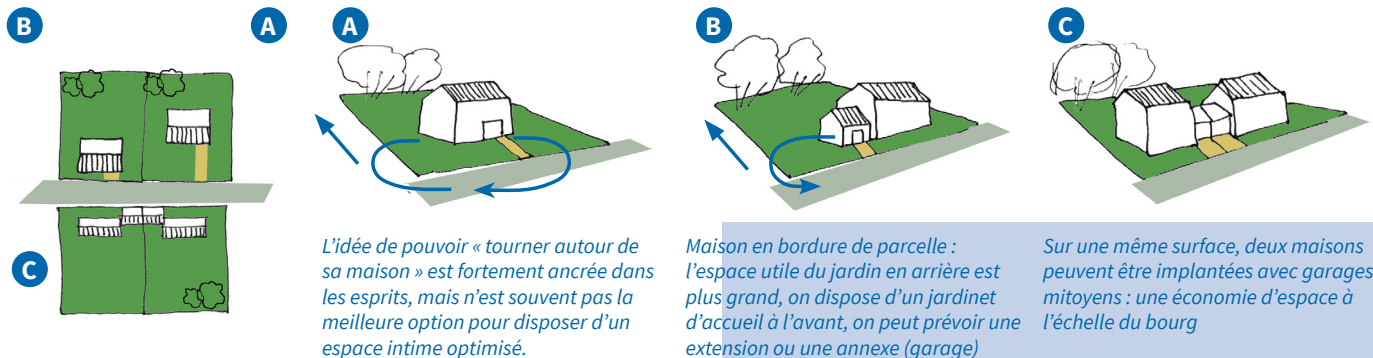
TIRER LE MEILLEUR PARTI DE LA PARCELLE

Préconisations

Optimiser l'espace « utile »

Afin de bénéficier d'espaces extérieurs optimisés, le positionnement de la maison est essentiel.

- ▶ Implanter sa maison au centre de la parcelle crée souvent des espaces extérieurs peu utilisables où l'intimité est difficile à obtenir.
- ▶ **Installer le bâti plus près de la rue ou d'une des limites de propriété permet de dégager un jardin plus vaste où il est plus facile, par des plantations judicieuses, de se mettre à l'abri des regards** voisins et de mettre en scène les vues sur le paysage.
- ▶ Pensez à anticiper d'éventuelles extensions ou annexes ultérieures.

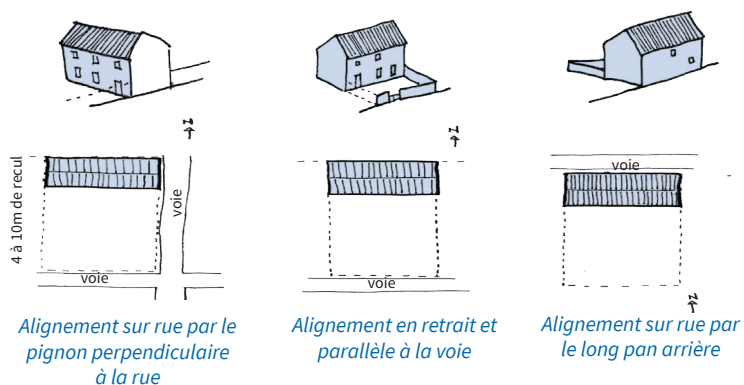


Implantation de la maison dans la parcelle

Disposition par rapport à la rue : faire le bon choix

Le choix de la disposition de la maison par rapport à la rue est important pour son intégration dans le contexte du quartier où vous vous installez.

- ▶ **Veiller à la continuité de l'alignement sur la rue**, par exemple à l'aide du mur de clôture.
- ▶ **Optimiser l'orientation de l'habitation** mais aussi des espaces extérieurs par rapport à la course du soleil.

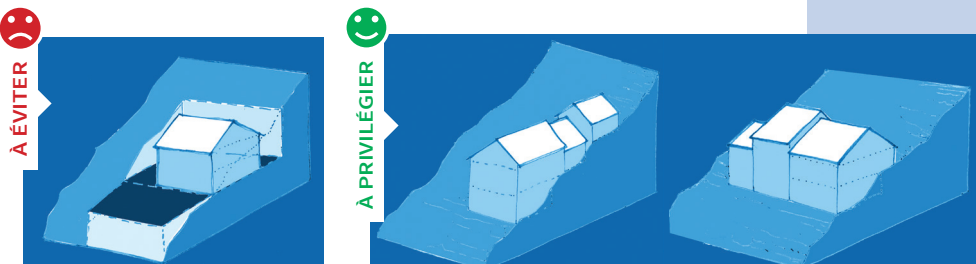


Alignement sur la rue

La maison s'adapte au terrain et non l'inverse

Un terrain en pente n'est pas un obstacle à la construction. Il est possible d'en tirer parti pour bénéficier d'un meilleur ensoleillement et de vues plus lointaines sur l'extérieur.

- ▶ **Modifier le moins possible la topographie du terrain et s'intégrer dans la pente par des constructions étagées**, soit parallèlement aux courbes de niveau, soit perpendiculairement, selon le contexte : orientation, constructions voisines, voie d'accès...



Intégration dans la pente

Point réglementation

Règles de recul et de distance :
code de l'urbanisme

Règles de vue :
code civil

Règles de covisibilité :
loi CAP

Renseignez-vous auprès de votre commune ou du CAUE 07

Voir aussi

- ▶ Fiche n°11 : Murs de clôture, soutènement et terrassements
- ▶ Fiche n°9 : Éco construction et impact environnemental
- ▶ Fiche n°10 : Les abords de la maison
- ▶ Palette végétale
- ▶ Site internet : www.vivaraismereidional.fr

Pays d'art et d'histoire du Vivarais méridional
Syndicat Mixte du Vivarais méridional
32 boulevard Stalingrad 07400 LE TEIL

04 75 91 45 09 / contact@vivaraismereidional.fr
www.vivaraismereidional.fr

VILLES
& PAYS
D'ART &
D'HISTOIRE

Caue
de
l'Ardèche



Les composantes bâties du paysage

Le bâti traditionnel, dans ses formes, ses volumes, ses techniques constructives, son intégration dans le relief, constitue une composante déterminante de la qualité des paysages du Vivarais méridional.

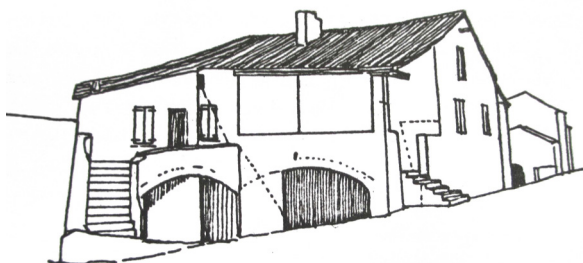
Dans la logique actuelle de construction neuve, apparaissent des formes d'habitations individuelles reflétant les aspirations de chacun en termes d'implantation, de formes, de couleurs : volumes cubiques aux toits plats, maisons avec des volumes compliqués ou un style 'néo-provençal', formes courbes, décors rapportés, toitures complexes.

Ces formes sont en rupture avec l'architecture traditionnelle et l'environnement paysager du Vivarais méridional et contribuent souvent à en banaliser les paysages.

L'enjeu de l'architecture contemporaine est d'interpréter les caractéristiques locales de l'habitat traditionnel, en l'adaptant aux modes de vie actuels et en l'ouvrant à la créativité des concepteurs.

INSPIRATIONS TRADITIONNELLES EN VIVARAIS MÉRIDIONAL

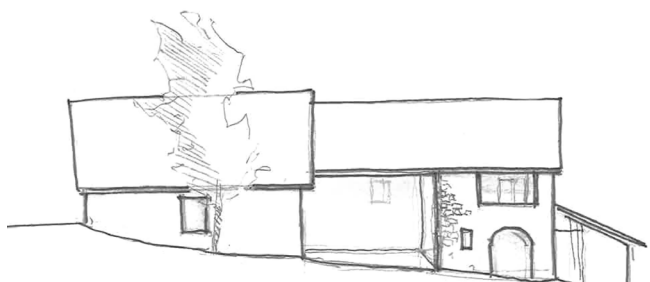
La maison traditionnelle était une ferme comprenant au moins deux niveaux : au rez-de-chaussée les étables et le matériel agricole, à l'étage la partie habitation. Des annexes venaient s'adjoindre au volume principal selon les besoins. Les formes étaient principalement dictées par les usages et activités exercées.



Ferme à cour et couradou, volumétrie complexe insérée dans la pente (croquis Michel Carlat)



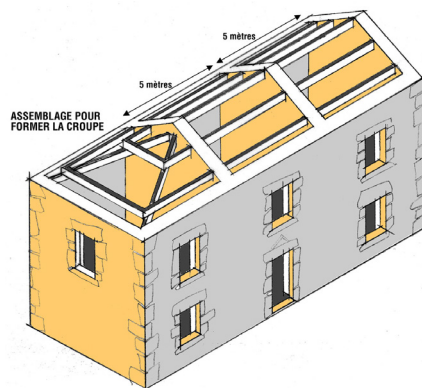
Corps de ferme de grandes dimensions, volume compact (croquis Michel Carlat)



Ferme du plateau du Coiron avec insertion dans la pente du volume bâti, en privilégiant les accès de plain-pied (croquis Michel Carlat)

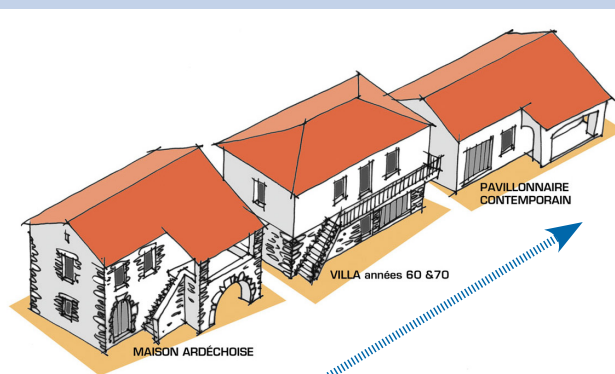


Comment sont les constructions voisines ?
Dans quelle unité paysagère se situe mon projet ?
Quelles formes pour ma future maison ?
Quels volumes pour quels usages ?



Le saviez-vous ?

Les dimensions et proportions du bâti traditionnel sont notamment déterminées par la portée des éléments de structure. La charpente, support de la couverture, est le plus souvent un simple tronc d'arbre reposant d'un mur à l'autre. La dimension moyenne des arbres a défini une portée d'environ cinq mètres de mur à mur. Cette simplicité des charpentes donne une architecture aux volumes, relativement imposante, avec une toiture à deux pentes.



La forme du bâti ancien était déterminée par l'association dans un même ensemble des fonctions d'habitat et agricoles. Peu à peu le bâti s'est adapté aux évolutions des modes de vie : le garage a remplacé l'étable, l'habitation, autrefois à l'étage, s'ouvre aujourd'hui sur le jardin, etc.

Adaptation du bâti aux modes de vie

Extrait de l'ouvrage de Michel CARLAT
« La maison rurale en Vivarais : habitat rural traditionnel ».
Ed Eclassan par Sarras, 1975

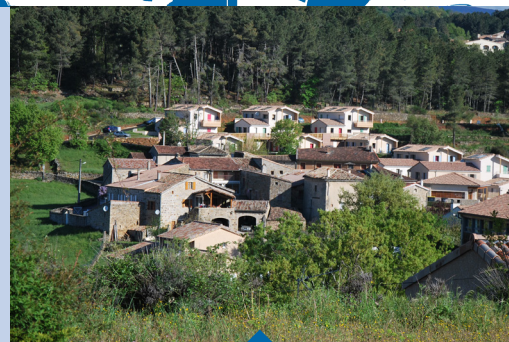


POUR UNE ARCHITECTURE DANS L'ESPRIT DES LIEUX

Préconisations

L'interprétation architecturale des formes traditionnelles n'entrave pas la liberté de conception ni l'utilisation de formes et matériaux contemporains. Formes et volumes doivent répondre à un programme qui concilie le respect et la mise en valeur du site où s'implante la maison avec les usages et la manière d'habiter spécifiques des propriétaires. Les architectures « créatives » feront honneur aux sites si elles sont parfaitement dessinées jusque dans les moindres détails : intégration des volumes dans la pente, ouvertures sur le paysage, proportions des formes par rapport au contexte (paysager ou construit), fonctionnalités des circulations, entre autres.

- ▶ **Rechercher une cohérence avec le bâti avoisinant** afin d'éviter la juxtaposition hétéroclite de styles, souvent observée dans les lotissements.
- ▶ **Privilégier des volumes bâtis simples et épurés**, de forme rectangulaire, auxquels peuvent venir s'adjoindre une ou deux annexes rectangulaires en conservant l'esprit des constructions du Vivarais méridional.
- ▶ **Éviter fortement les formes complexes** avec décrochements, pans coupés, éléments en saillie, tourelles, etc.
- ▶ **Penser le nombre et la taille des ouvertures en tenant compte des vues sur le paysage et des usages** sans pour autant les démultiplier. Veiller au juste équilibre entre les « pleins » (les murs) et les « vides » (les ouvertures). Se reporter à la fiche n°2 « Façades, ouvertures, menuiseries, ferronneries ».
- ▶ **Dans les constructions de type « traditionnel », privilégier les toitures à 2 pans** avec une pente à 20° et une couverture en tuile canal avec génoises. **Mais c'est le site qui dicte le type de toitures qui s'intégrera le mieux.** Dans une construction dans la pente, par exemple, une toiture à un pan ou un toit-terrasse peuvent être plus appropriés. De même pour une extension.
- ▶ **Éviter absolument l'architecture pastiche** (copie du style ancien) car elle compromet l'authenticité du site et de son histoire.



Exemples d'habitat semi-collectif qui s'intègre dans la pente et combine pierre et matériaux contemporains



Une construction aux volumes simples, ancrée dans le terrain par un soutènement en pierre



Cas des bâtiments agricoles : préférez des volumes compacts, des tuiles en couvertures et une végétation locale pour leur intégration dans le paysage. Ils ne devraient pas être implantés au dessus d'une ligne de crête.



Deux exemples d'architecture contemporaine (en bas, rénovation et extension) intégrée dans la pente avec l'utilisation de matériaux contemporains et de pierres locales



Point réglementation

Des règles particulières sur les hauteurs et les gabarits des constructions ou la forme des toitures peuvent être définies dans les documents d'urbanisme en vigueur sur votre commune. Un règlement de lotissement peut également contraindre certains aspects des constructions. Renseignez-vous !

Voir aussi

- ▶ Fiches : Construire n°6 à 9
- ▶ Fiches : Aménager n°10 et 11
- ▶ Fiche n°2 : Les Façades, ouvertures menuiseries, ferronnerie
- ▶ Fiche n°4 : Les Toitures
- ▶ Palette de matériaux
- ▶ Diagnostic de la Charte
- ▶ Site internet : www.vivaraismeridional.fr

Pays d'art et d'histoire du Vivarais méridional
Syndicat Mixte du Vivarais méridional
32 boulevard Stalingrad 07400 LE TEIL

04 75 91 45 09 / contact@vivaraismeridional.fr
www.vivaraismeridional.fr

**VILLES
& PAYS
D'ART &
D'HISTOIRE**

Caue de
l'Ardeche



FAÇADES ET MATÉRIEAUX DE CONSTRUCTIONS NEUVES

Vers une harmonie paysagère

Le territoire du Pays d'art et d'histoire est riche d'une grande diversité de paysages dans lesquels sites, édifices et espaces ont été façonnés par l'homme avec les ressources locales.

Pierres, terres, sables ont ainsi pu donner aux constructions et aménagements leurs teintes, en harmonie avec le paysage. Leur mise en œuvre a également produit une grande richesse de textures que la lumière du Vivarais méridional fait vibrer pour offrir une grande variété de nuances. Ces teintes, textures et nuances sont à considérer comme des éléments patrimoniaux et doivent constituer une référence. Elles sont une source d'inspiration pour réussir l'intégration de tous projets, constructions, restaurations, aménagements dans le paysage du Vivarais méridional.



Le bâti traditionnel, par les matériaux locaux utilisés pour sa construction, s'harmonise parfaitement avec le paysage

COULEUR DE FAÇADE : S'INSPIRER DU CONTEXTE

Préconisations

Deux types d'effets peuvent être recherchés...


► **Le mimétisme** consiste à choisir dans une palette les teintes présentes dans le paysage afin que la construction s'y fonde. Ainsi selon le secteur géographique de son projet, on choisira plutôt des dégradés de teintes calcaires (vallée du Rhône, gorges de l'Ardèche), d'ocres (montagne de Berg) ou encore brun-grisé (ruban collinéen, Coiron). Cette option est à privilégier en contexte rural (hameau, habitat isolé).

► **Le contraste harmonieux** consiste à choisir des teintes plus contrastées avec le paysage, faisant ressortir le bâti dans le paysage. Ce choix sous-entend une conception architecturale exemplaire, bien implantée dans la pente avec une maîtrise des couleurs et l'appui d'un architecte professionnel. Les teintes seront dictées par les matériaux de construction et empruntées à la palette locale des enduits traditionnels.

... avec une consigne commune : s'harmoniser avec l'ambiance minérale locale

► **Chercher une harmonie avec l'ambiance minérale du secteur :** la gamme minérale locale doit servir de base quel que soit l'effet recherché : intégration, éclairciment, contraste harmonieux.

► **Éviter les couleurs trop vives ou le blanc :** ce dernier n'existe pas ou très peu dans le paysage naturel.

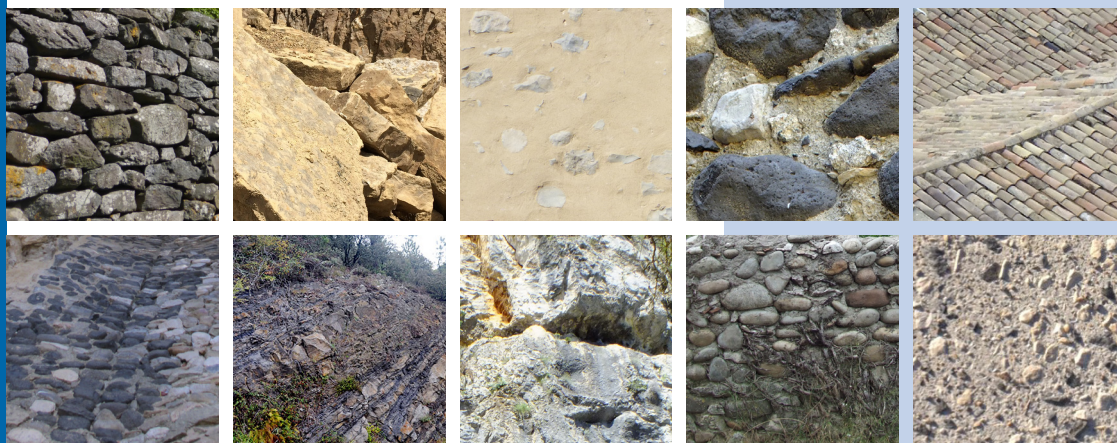


*Quelles sont les couleurs qui caractérisent le bâti et les paysages environnant mon projet ?
Comment choisir les teintes de ma façade ?
Quel type d'enduit ?*



Le saviez-vous ?

Les bardages en bois naturel prennent une patine grésée au fil du temps qui s'intègre naturellement dans le paysage.



S'inspirer de la palette minérale locale

Ci-contre : un échantillonnage des ambiances minérales des différentes unités paysagères du Vivarais méridional. Faites-vous votre propre palette à partir des paysages environnant votre projet !

TEXTURE ET FINITIONS

Préconisations

Texture et couleur, deux choix indissociables

Couleur et matière sont indissociables : la technique choisie, peinture ou enduit, ainsi que la finition de ce dernier, déterminera fortement l'aspect visuel du bâtiment. Une même coloration donnera des effets de couleurs très différents selon la texture. Une matière lisse apparaît plus lumineuse, plus « claire » que la même couleur avec une matière rugueuse qui semble plus « sombre ».

L'habitat traditionnel utilisait majoritairement la pierre, matériau brut laissant apparaître sa matière et sa texture, protégé par des enduits à la chaux avec des sables locaux et pigments naturels. Ainsi l'habitat se caractérisait en fonction de son aire géographique. Depuis une cinquantaine d'années, la diffusion de matériaux et produits prêts à l'emploi tend à homogénéiser le bâti des différents secteurs du Vivarais méridional. Pourtant, l'emploi de matériaux traditionnels est tout à fait compatible avec l'architecture contemporaine et assure une meilleure intégration dans le paysage.

- ▶ **Préférer les enduits traditionnels à la chaux** avec des pigments naturels (si besoin) aux enduits prêts à l'emploi.
- ▶ **Faire établir des échantillons** déclinant les teintes dans différentes finitions d'enduits.
- ▶ **Privilégier les textures simples** de type taloché à grain fin, feutré (ou grain très fin avec badigeon), frotté ou gratté.
- ▶ **Éviter les enduits écrasés ou de type « tyrolien » ou faussement rustiques.**
- ▶ **Éviter les enduits trop blancs ou trop clairs**, surtout s'ils sont lisses car ils captent plus la lumière et dénotent dans le paysage.
- ▶ Il est possible d'animer la façade avec des contrastes de textures ou de teintes pour les bandeaux et/ou les encadrements.
- ▶ Valoriser l'emploi de matériaux naturels, pierres, sables, bois.
- ▶ Un ravalement bien choisi permet de redonner vie à une maison typée défraîchie (par exemple, un pavillon des années 30) ou d'intégrer à la rue une façade moderne pauvre.

À ÉVITER



Les couleurs des façades sont un peu vives au regard du contexte. En arrière-plan, le village traditionnel se fond dans le paysage.



La façade est trop claire et attire trop le regard. Juste en dessous, un habitat traditionnel en harmonie avec le paysage



Des façades avec des enduits dans les teintes calcaires qui répondent aux pierres des terrasses (faïsses).

À PRIVILÉGIER

À PRIVILÉGIER



Taloché



Feutré



Gratté

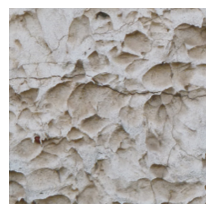


« Frotassé »

À ÉVITER



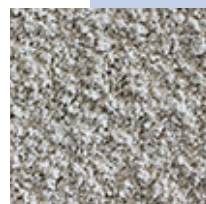
Rustique écrasé



Rustique balai



Rustique



Projeté

Les finitions des enduits

Pour une même teinte, un rendu très différent selon la finition



Point réglementation

Des règles particulières peuvent être définies dans les documents d'urbanisme en vigueur sur votre commune. Une déclaration préalable de travaux est nécessaire pour le ravalement de façade. Un règlement de lotissement peut également contraindre certains aspects des constructions.

Renseignez-vous !

Voir aussi

- ▶ Fiches n°1 : Les façades, composition et aspects
- ▶ Diagnostic
- ▶ Palette de matériaux
- ▶ Site internet : www.vivaraismereidional.fr



Un habitat respectueux et économe

L'éco-construction, aussi appelée construction durable, consiste à réaliser ou rénover un bâtiment ou une pièce de la manière la plus respectueuse de la nature possible. Le but est d'atteindre un haut niveau de performance énergétique et de réduire l'impact environnemental de la construction.

L'éco-construction s'appuie sur les principes suivants :

- **Le bioclimatisme**
- **Le choix réfléchi des matériaux**
- **La maîtrise de l'énergie et de la haute performance énergétique**
- **La santé et le confort des usagers**

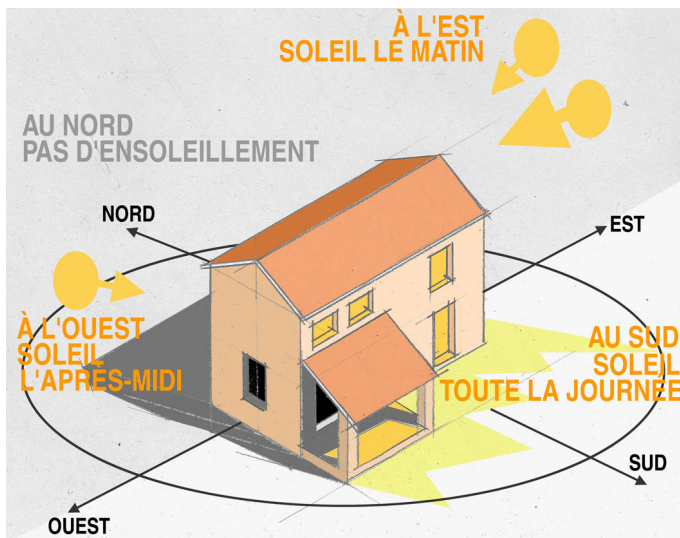
L'ARCHITECTURE BIOCLIMATIQUE, COMPOSER AVEC SON ENVIRONNEMENT

Préconisations

La conception bioclimatique consiste à adapter un projet aux caractéristiques et particularités du lieu d'implantation. L'objectif principal est d'obtenir le confort d'ambiance recherché de manière la plus naturelle possible en utilisant les moyens architecturaux, les énergies renouvelables disponibles et en utilisant le moins possible les moyens techniques mécanisés et les énergies extérieures au site. Construire bioclimatique, ce n'est pas seulement orienter une façade au sud, c'est multiplier les apports de chaleur et de lumière naturelles, source d'énergie gratuite et inépuisable.

- ▶ **Choisir la bonne implantation**
 - ▶ **Composer avec les éléments du paysage et la végétation existante**
 - ▶ **Privilégier un volume compact**
- La forme compacte limite les déperditions d'énergie et optimise la répartition de la chaleur.
- ▶ **Disposer judicieusement les pièces de vie**

Ces dernières doivent être réparties en fonction de leurs besoins en chauffage et en lumière naturelle. Le garage, la salle de bains, les toilettes seront placés au nord alors que les pièces de jour (salon, salle à manger) seront placées sur un arc ouest-sud-est.



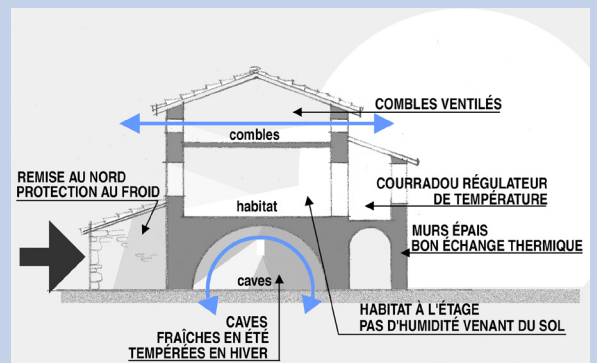
La course du soleil
Un paramètre essentiel dans la disposition des pièces



Comment implanter la construction pour profiter des apports solaires naturels ?
Quelle est la réglementation thermique en vigueur ?
Quel niveau de performances choisir ?
Quel système de chauffage, quelle énergie mettre en place ?
Quels matériaux employer (briques, bois) ?

Le saviez-vous ?

L'architecture vernaculaire du Vivarais était naturellement bioclimatique. Les anciens en appliquant des principes de bon sens savaient profiter des apports solaires et ventiler leur habitation sans avoir recours à des systèmes mécaniques (vmc).



Maison traditionnelle
Mise en application des principes bioclimatiques



LES MATÉRIAUX, LOCAUX ET PEU NOCIFES C'EST MIEUX

Préconisations

En ce qui concerne les enduits, depuis plus de 50 ans, une grande diffusion de matériaux et produits prêts à l'emploi a tendance à homogénéiser les paysages des différents secteurs géographiques. Pourtant, l'emploi de matériaux plus traditionnels, même selon des dessins contemporains, permet une meilleure insertion dans le paysage.

Parmi les matériaux locaux, le bois est un matériau auquel penser. En effet, il peut être employé aussi bien pour l'ossature d'une maison que pour le revêtement extérieur.

- ▶ **Privilégier l'emploi de matériaux naturels et locaux** (pierres, sables, bois). Délaissés les matériaux non recyclables tels que le PVC.
- ▶ **Préférer des matériaux bruts ou à base de produits recyclés**
- ▶ **Utiliser des matériaux recyclables ou valorisables**
- ▶ **Préférer les enduits réalisés par les artisans locaux aux enduits prêts à l'emploi**
- ▶ **Favoriser des produits ou des matériaux testés et labellisés à faible émission polluante à l'intérieur des bâtiments**

LA MAÎTRISE DE L'ÉNERGIE

Préconisations

Les nouvelles constructions doivent respecter la réglementation thermique en vigueur. Les dispositions architecturales intégreront donc les performances d'isolation thermique (tant en hiver qu'en été) et accueilleront des dispositifs de production d'énergies renouvelables (capteurs solaires thermiques, panneaux photovoltaïques, chaudières ou poêles à bois, pompe à chaleur).

Il conviendra de veiller à l'intégration architecturale et paysagère des dispositifs de production d'énergie renouvelable, pour que ces dispositifs ne nuisent ni à la qualité architecturale, ni au paysage urbain ou rural. Les panneaux solaires par exemple seront conçus et intégrés comme des éléments d'architecture.

- ▶ **Renforcer l'isolation thermique et supprimer les ponts thermiques**
- ▶ **Soigner particulièrement la question de la ventilation du bâti neuf**
- ▶ **Choisir un dispositif de production d'énergie renouvelable (à intégrer en amont du projet)**
- ▶ **S'équiper d'appareils électroménagers à faible consommation (classe AAA+)**
- ▶ **Installer un système de récupération et d'épuration naturelle de l'eau de pluie**

Le saviez-vous ?

La RT 2012 (réglementation thermique 2012 en vigueur pour les maisons individuelles) a 3 grands objectifs :

- limiter les consommations d'énergie,
- impulser l'évolution des technologies pour le bâti et les équipements,
- diminuer les charges des occupants.

BEPOS

Un bâtiment à énergie positive (Bepos) est un bâtiment qui produit plus d'énergie qu'il n'en consomme pour son fonctionnement.

Maison passive

Le concept de la maison passive repose sur la suffisance entre la chaleur dégagée à l'intérieur de la construction (êtres vivants, appareils électriques) et celle apportée par l'extérieur (ensoleillement) pour répondre aux besoins de chauffage.

Avant vos projets de rénovation thermique, contactez le PRIS (Point Information Réno Service) qui vous apportera assistance technique et financière. 04 75 35 87 34

À ÉVITER



Panneaux rajoutés sur la toiture et non intégrés à la pente du toit

À PRIVILÉGIER



Panneaux intégrés à la pente du toit

Voir aussi

- ▶ Fiche n°6 : Parcelles et implantations
- ▶ Fiche n°7 : Formes et volumes
- ▶ Fiche n°8 : Façades et matériaux de constructions neuves
- ▶ Site internet : www.vivaraismeridional.fr

Pays d'art et d'histoire du Vivarais méridional
Syndicat Mixte du Vivarais méridional
32 boulevard Stalingrad 07400 LE TEIL

04 75 91 45 09 / contact@vivaraismeridional.fr
www.vivaraismeridional.fr

VILLES
& PAYS
D'ART &
D'HISTOIRE

Caue
de
l'Ardèche

Le végétal pour composer avec le paysage

L'aménagement paysager privé perceptible depuis l'espace public contribue à l'ambiance du quartier ou du village. En centre bourg, la végétalisation des pieds d'immeubles ou des fenêtres renforce la convivialité des rues. S'inscrire en continuité avec les pratiques traditionnelles et les savoir-faire locaux permet d'assurer une bonne intégration de sa parcelle et de sa maison dans son environnement et de contribuer à la qualité des paysages. Le droit de clôturer sa propriété est inscrit dans le code civil. Cependant, au delà de sa fonction de matérialisation de l'emprise entre espace public et espace privé, la clôture constitue un élément fort du paysage. Avec le développement de l'habitat pavillonnaire, les clôtures se sont standardisées et elles banalisent l'espace de la rue ou le paysage rural. Clôtures, haies, végétation, à vous de composer avec le paysage !



Dans quel environnement se trouve ma maison ?

Est-il indispensable de clore mon terrain ?

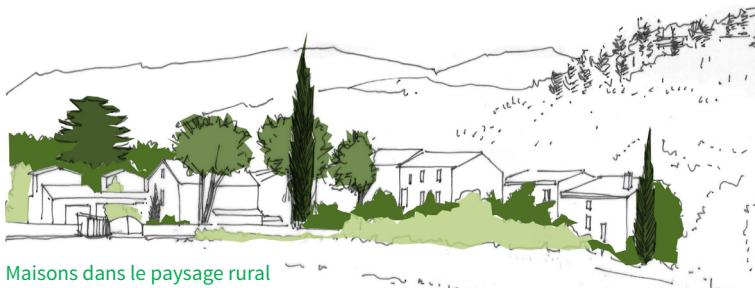
Haie, clôture ou mur ?

Quels végétaux pour ma haie ou mon jardin ?

DÉCLINER LA PALETTE VÉGÉTALE

Préconisations

- ▶ **Regarder le paysage environnant et s'en inspirer**, en prenant du recul pour visualiser l'impact des aménagements.
- ▶ Selon la situation de la maison (paysage rural, lotissement, centre bourg), **décliner les formes et les essences végétales en se référant à la palette végétale**. Celle-ci varie aussi selon la situation géographique (entité paysagère).



Maisons dans le paysage rural



Végétalisation des maisons de bourg



Maison dans un lotissement



L'habitat rural traditionnel s'inscrit toujours dans une trame de jardins, vergers, arbres qui fait la transition avec l'espace agricole



Les treilles sont caractéristiques du territoire et animent les façades

Le saviez-vous ?

Le végétal, bien choisi, en pied de mur ou dans votre jardin, améliore le confort climatique des logements et de la parcelle : ombrage des façades sud, protection des vents dominants, assèchement des pieds de mur, tout en confortant la biodiversité.

SOIGNER LE LIEN ENTRE LA MAISON ET LA RUE

Préconisations

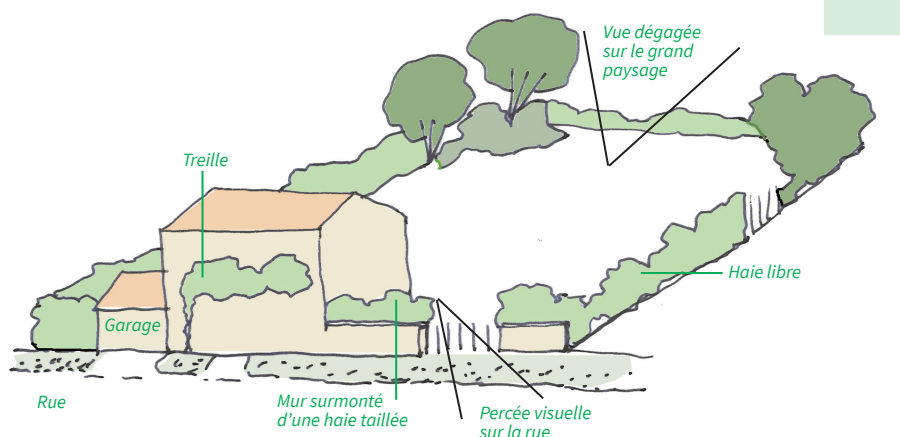
Qu'elles soient végétales ou en maçonnerie (pierres apparentes ou enduits) ou encore en ferronnerie, **les limites séparatives structurent l'espace et contribuent à la particularité d'un territoire.** Elles ont également un rôle social : c'est la première « enveloppe » de la maison. L'utilisation du végétal apporte une dimension plus vivante et plus conviviale à l'intérieur comme à l'extérieur de la parcelle.

Optez pour le végétal !

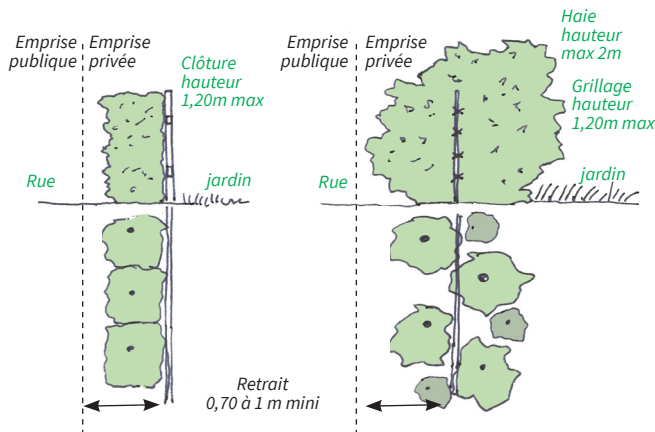
▶ **À peu de frais, vous pouvez délimiter votre parcelle par une haie vive** composée d'essences variées, haute ou basse, taillée ou conduite en port libre.

▶ **Pour que la haie s'intègre parfaitement, on utilisera de préférence des espèces déjà présentes dans le paysage qui s'adapteront facilement.** Les haies monospécifiques d'essences exogènes sont à éviter, car nuisibles à la biodiversité et à la qualité du paysage urbain des centres anciens et génératrices d'allergies (cyprès).

▶ **Plutôt que de surélever un mur ou d'implanter une haute clôture opaque, optez pour le végétal !** La végétation et les arbustes plantés derrière un muret bas ou une grille en ferronnerie suffisent à protéger des regards et des intrusions, tout en apportant à la rue, au jardin ou à la cour, fraîcheur, ombre, senteurs, animation visuelle et convivialité.



Le végétal pour aménager les limites parcellaires



Deux principes d'intégration de la clôture (cette dernière étant facultative)



Une haie taillée monospécifique animée par deux amandiers marquant l'entrée



Le mur de galets est surmonté d'un grillage couvert de grimpantes et animé par un tilleul et un figuier



En plein cœur du village, cette clôture de grillage est inesthétique

Point réglementation

Types et dimensions des clôtures sont réglementés par le plan local d'urbanisme (PLU). Dans certaines communes une modification ou une création de clôture ou de portail ou encore la création d'un nouvel accès à une propriété depuis le domaine public peut nécessiter d'une déclaration préalable en mairie avant toute exécution.

Les articles 668 à 673 du Code civil établissent les règles relatives aux plantations en limite de propriété. Les arbres et arbustes d'une hauteur supérieure à 2 mètres à l'âge adulte doivent être plantés à au moins 2 mètres de la limite de propriété ; les arbres et haies ne dépassant pas 2 mètres doivent être plantés à au moins 50 cm du terrain voisin.

Renseignez-vous auprès de votre commune.

Voir aussi

- ▶ Fiche n° 11 : Murs de clôture, soutènement et terrassement
- ▶ Palette végétale
- ▶ Diagnostic de la Charte
- ▶ Site internet : www.vivaraismeridional.fr

Pays d'art et d'histoire du Vivarais méridional
Syndicat Mixte du Vivarais méridional
32 boulevard Stalingrad 07400 LE TEIL

04 75 91 45 09 / contact@vivaraismeridional.fr
www.vivaraismeridional.fr

VILLES
& PAYS
D'ART &
D'HISTOIRE

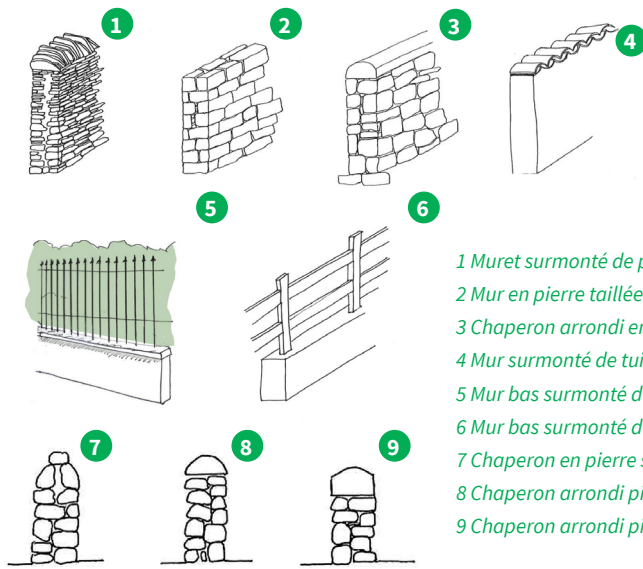
Caue
de
l'Ardèche

MURS DE CLÔTURE, SOUTÈNEMENT ET TERRASSEMENT

Les murs façonnent le paysage rural

Les murs sont des figures prégnantes dans le paysage rural, que ce soit dans l'espace agricole (murs en pierre sèche des restanques qui structurent les pentes), dans l'espace villageois, ou même dans les nouveaux quartiers (limites de propriétés, murs de clos).

Les murs constituent des marqueurs territoriaux. A chaque unité paysagère ou situation (villages, espaces agricoles, centre-bourg, parapets) correspond un type de mur. Il importe de préserver cette diversité porteuse de sens.



- 1 Muret surmonté de pierre en épis
- 2 Mur en pierre taillée
- 3 Chaperon arrondi en pierre taillée
- 4 Mur surmonté de tuiles
- 5 Mur bas surmonté d'une ferronnerie
- 6 Mur bas surmonté d'une clôture bois
- 7 Chaperon en pierre sèche
- 8 Chaperon arrondi pierre équarrie
- 9 Chaperon arrondi pierre taillée

Principaux types de murs et murets



Les murs anciens témoignent, structurent et ancrent. Ils sont à préserver ou à restaurer selon les techniques traditionnelles



Quels murs utiliser pour clore mon terrain ?
Que faire des murs existants ?



Les murs et parapets de pierre participent fortement à la qualité des routes du territoire



Chaque entité paysagère se caractérise par des styles et matériaux spécifiques

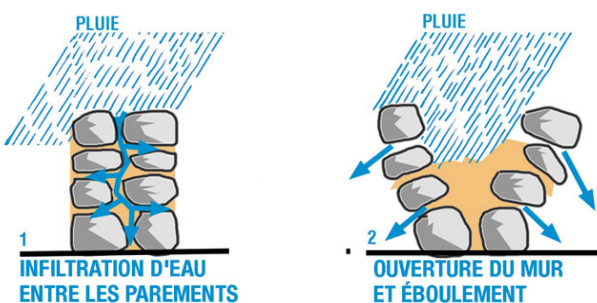
LES MURS, DES CLÔTURES QUI ONT DU STYLE

Préconisations

- ▶ **Restaurer les murs traditionnels à l'identique dès que possible** (en pierre sèche ou posés avec mortier selon les cas).
- ▶ **Préserver les murs existants** lorsqu'ils ont un sens patrimonial notamment lors du projet de construction : adapter le projet à l'existant plutôt que l'inverse.
- ▶ **Veiller à entretenir les murs**, notamment à restaurer les chaperons qui les protègent de la pluie et à maintenir le drainage.
- ▶ **Éviter de laisser des clôtures grillagées apparentes** : les intégrer dans une haie ou préférer un mur bahut surmonté d'une grille en ferronnerie
- ▶ **Faites appel aux savoir-faire locaux.**



Dans les quartiers nouveaux, les murs en pierre créent une continuité spatiale et historique et contribuent à la qualité du territoire



Rôle des couronnements

À ÉVITER



Proscrire les brise-vue synthétiques, opter pour le végétal

TERRASSEMENTS ET SOUTÈNEMENT EN POLITESSE AVEC LE TERRAIN

Préconisations

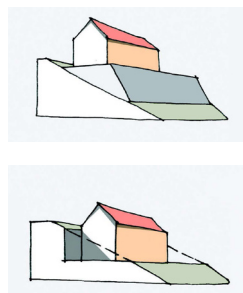
La prise en compte du relief est essentielle pour ajuster le projet de construction à son terrain, optimiser son intégration dans le paysage et faciliter les usages entre intérieur et extérieur. Les chemins d'accès peuvent occasionner des terrassements importants s'ils ne sont pas conçus en même temps que le projet. Ces terrassements excessifs dénaturent le site et occasionnent des surcoûts parfois conséquents.

► **Concevoir son projet de construction ou d'aménagement en s'inscrivant dans la pente naturelle du terrain**, en créant des niveaux ou demi-niveaux le cas échéant, encastré ou demi-encastré.

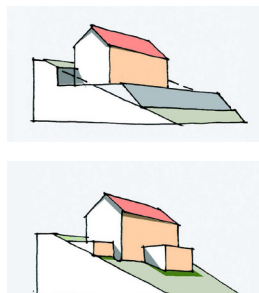
► **Éviter les soutènements trop hauts**, préférer des nivellements en cascade à plusieurs terrasses successives.

► **Utiliser des matériaux et techniques locaux ou similaires** : types, tailles, couleurs de pierre, appareillage des pierres, etc. En cas de murs maçonnés, ne pas se dispenser des enduits de finitions.

À ÉVITER



A PRIVILÉGIÉ



Faire table rase de l'existant en créant une seule plateforme ne permet pas à la maison de s'ancrer dans le paysage. Cela occasionne des terrassements ou soutènements inesthétiques, plus longs à végétaliser, plus coûteux.

Un projet qui s'inscrit dans la pente naturelle



Un nivellement en étapes qui s'inscrit dans le paysage de terrasses

Le saviez-vous ?

La pierre sèche, une technique ancestrale qui a de l'avenir !

La construction en pierre sèche est à l'origine d'un patrimoine varié structurant le paysage. Elle est utilisée traditionnellement pour réaliser des murs de soutènement de chemins ou de terrasses, des enclos et de petites constructions rurales.

La pierre sèche s'inscrit totalement dans une démarche de développement durable : le matériau est trouvé sur place ; la pierre est recyclable de nombreuses fois, les couleurs sont naturellement en harmonie avec le site. Les murs en pierre sèche cumulent plusieurs fonctions : patrimoniale, hydraulique, climatique, agricole... et ce sont des ouvrages très solides ! Les pierres favorisent une biodiversité spécifique.



Comment tirer parti de la pente du terrain pour implanter sa maison et optimiser les terrassements ?

Quel soutènement envisager ?



Les murs de pierre sèche constituent de très bons soutènements car ils favorisent le bon écoulement des eaux de pluie.



À ÉVITER



Proscrire les soutènements en blocs cyclopéens (ci-dessous), quand cela est possible limiter leur hauteur, soigner la finition



À ÉVITER



Point réglementation

Les modifications ou constructions de murs, terrassements ou soutènements sont réglementées dans les documents d'urbanisme et nécessitent une déclaration préalable de travaux.

Dans le cadre de votre permis de construire, ces éléments d'aménagement de votre terrain doivent être détaillés (notice descriptive et pièces graphiques : coupes, plans, perspective d'insertion).

Voir aussi

- Fiches n° 9 : Éco construction et impact environnemental
- Fiche n° 10 : Les abords de ma maison
- Palette de matériaux
- Site internet : www.vivaraismeridional.fr



ACCOMPAGNER LES ENTRÉES DE VILLAGES ET DE BOURGS

Les entrées de bourg, une vitrine du territoire

Les enveloppes des vill(ag)es ont historiquement toujours été délimitées par des remparts au Moyen Âge puis par les façades bâties des faubourgs au XIX^e siècles. **La transition était progressive entre l'espace construit et l'espace agricole, caractérisée par une succession de jardins, haies, murets.** Certaines entrées de bourgs sont marquées par des alignements d'arbres, dont la plantation fut, de manière récurrente, ordonnée par les pouvoirs en place depuis le XVI^e jusqu'au XIX^e siècle.

Cette trame arborée qui annonçait autrefois la proximité d'une agglomération, structure aujourd'hui l'intérieur de quartiers urbanisés. Mais le développement mal maîtrisé d'habitat pavillonnaire ou d'activités commerciales le long des axes de circulation tend à brouiller la perception des silhouettes villageoises et banalise le paysage.



Quelle est la perception de ma commune depuis les routes ? Quelle image mon village offre-t-il aux visiteurs depuis ses entrées ? Quelles composantes paysagères ou patrimoniales pourraient caractériser ces entrées ?



L'alignement de platanes apporte une qualité au paysage de la route et un confort climatique non négligeable



Le mur de pierre sèche caractérise le bord de route



Bâti, mur de pierre sèche, bordure enherbée suffisent à créer une ambiance champêtre pour une entrée de village harmonieuse

S'APPUYER SUR LES COMPOSANTES PAYSAGÈRES Préconisations

Arbres isolés, murets de pierre ou encore organisation particulière du bâti peuvent contribuer à faire « porte » et signifier à l'usager de la route qu'il arrive en agglomération. Le paysage perçu aux entrées a une valeur symbolique et signe l'identité du bourg. Pour aménager les entrées, commencer par identifier les composantes paysagères et patrimoniales présentes car elles constituent les bases du projet de mise en valeur :

- ▶ Les éléments majeurs du paysage
- ▶ La palette et les formes du végétal
- ▶ La gestion qualitative des dénivelés (talus, murets...)
- ▶ Les matériaux : falaises, rochers, murs
- ▶ L'eau et le patrimoine lié (fossés, cours d'eau, ponts, canaux)
- ▶ L'implantation du bâti
- ▶ Les limites entre espace public et espace privé
- ▶ Les éléments patrimoniaux
- ▶ La qualité des façades

péri-urbain

REQUALIFIER

Mobilier d'éclairage à la ligne sobre

Alignement de platanes guidant la vue vers l'entrée du village, au sol, une simple bande enherbée

Paysage lointain formant l'arrière-plan

Vue sur la silhouette du village et le point de repère que constitue le clocher

Composante du paysage agricole, ici les vignes, formant le premier plan



Une entrée de village harmonieuse

VALORISER OU REQUALIFIER LES ENTRÉES

Préconisations

Après avoir identifié les éléments forts et les points noirs à supprimer ou atténuer, le projet peut être mis en œuvre de manière progressive, en régie, ou dans le cas d'une requalification requise plus conséquente, en passant par un marché de maîtrise d'œuvre avec un paysagiste-concepteur.

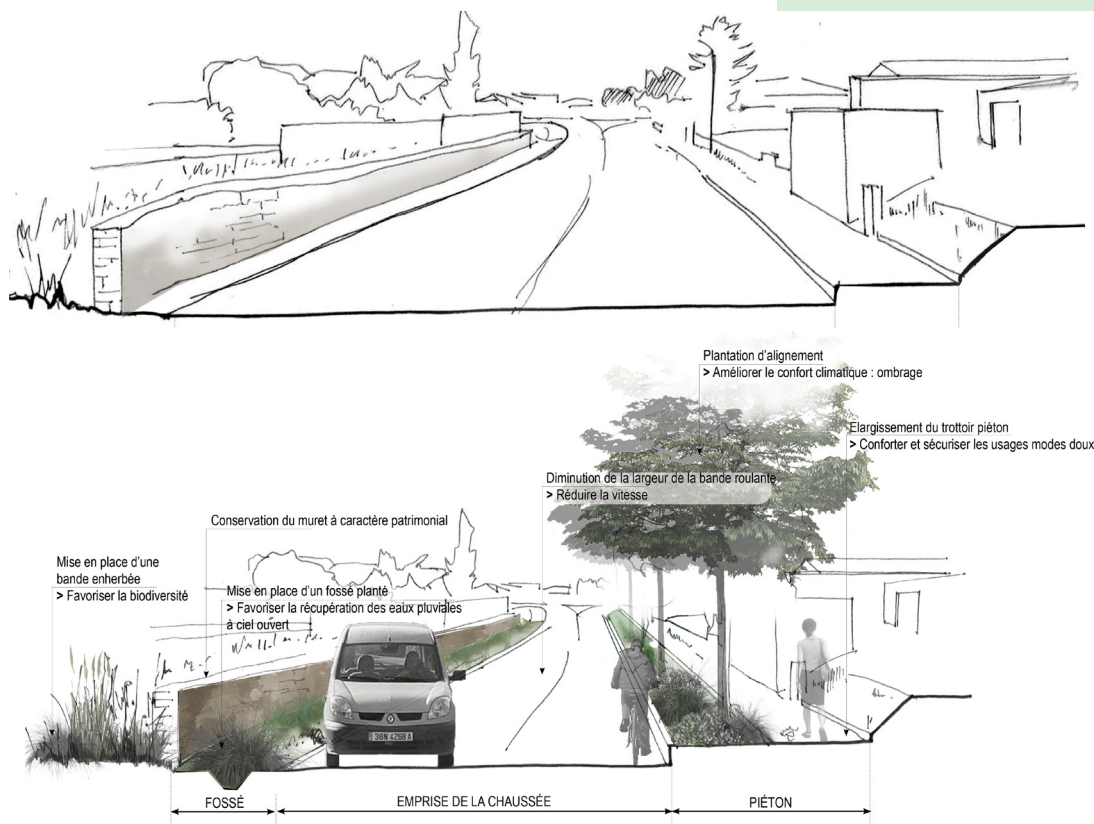
- ▶ **Utiliser les composantes paysagères et patrimoniales présentes** sur le site ou caractéristiques de l'entité paysagère.
- ▶ **Accompagner la voie par des plantations appropriées** : haies ou alignement d'arbres selon le cas. Un linéaire végétal apporte une cohérence lorsque l'arrière plan est banalisé par des constructions ou éléments disparates.
- ▶ **Créer des points de repère par la plantation d'un arbre remarquable**, par exemple, pour marquer une voie secondaire ou un seuil.
- ▶ **Valoriser les points de vue remarquables** sur le grand paysage ou la silhouette du village.
- ▶ **Éviter les sur-largeurs de chaussée** et, quand cela est possible, réduire l'emprise de la voie pour contraindre le ralentissement des véhicules, favoriser les cheminements piétons et les circulations douces dans un cadre convivial (ombre, végétation, revêtement de sol adapté...)
- ▶ **Maîtriser la publicité et la signalétique.**
- ▶ **Veiller à la cohérence et la sobriété du mobilier d'éclairage.**
- ▶ **Sensibiliser les particuliers à la végétalisation des limites de propriétés et à la qualité architecturale de leur habitation.**



Valoriser les fortifications et les éléments du patrimoine



Les éléments forts de cette entrée : la vue sur le paysage de la plaine, le mur de pierre, la falaise. Les atouts pourraient être valorisés par la rénovation de la façade qui forme seuil et le traitement qualitatif des sols, par exemple avec un cheminement piéton délimité par une ligne pavée



Exemple de valorisation d'une entrée de bourg

Le saviez-vous ?

Les documents d'urbanisme (PLU) constituent un levier réglementaire pour favoriser la qualité des entrées d'agglomération et agir sur la maîtrise de l'urbanisation, ou la protection des éléments remarquables (jardins, arbres, petit patrimoine, points de vue...)



Une entrée qui pourrait être requalifiée par un alignement d'arbres, une haie basse ou un muret et harmoniser ainsi l'arrière plan hétérogène des constructions

Voir aussi

- ▶ Fiche n°10 : Les abords de ma maison
- ▶ Fiche n°13 : Valorisation des espaces publics et petits patrimoines
- ▶ Fiche n°14 : Requalification zone d'activité
- ▶ Palette matériaux et Palette de végétaux
- ▶ Site internet : www.vivaraismeridional.fr

Pays d'art et d'histoire du Vivarais méridional
Syndicat Mixte du Vivarais méridional
32 boulevard Stalingrad 07400 LE TEIL

04 75 91 45 09 / contact@vivaraismeridional.fr
www.vivaraismeridional.fr

VILLES
& PAYS
D'ART &
D'HISTOIRE

Caue
de
l'Ardèche



VALORISATION DES ESPACES PUBLICS ET PETIT PATRIMOINE

Reconnaître la diversité et préserver l'esprit des lieux

Les espaces publics revêtent des formes multiples en fonction des usages développés et de leur situation au sein du village. Ils témoignent d'une organisation sociale, économique, politique de l'espace habité. Ils constituent un patrimoine à part entière, faire-valoir de l'identité du territoire, qui doit pourtant s'adapter pour accueillir des usages en régulière évolution. A la fois espaces de pratiques et espaces de représentation, ils ont un rôle essentiel à jouer dans la dynamique sociale et l'économie locale (tourisme, cadre de vie, attractivité pour de nouveaux habitants...).

Ces ambiances à chaque fois particulières tiennent à un ensemble de facteurs, parfois ténus, qu'il faut savoir identifier pour préserver cet « esprit des lieux » fil conducteur dans le temps, au gré des aménagements, ou dans l'espace, de place en place.



C'est quoi un espace public ?

« Lieu non bâti ouvert gratuitement au public », c'est un espace de vie collective des riverains. Il relève de la compétence communale dans la majorité des cas mais peut appartenir à un privé (bailleur, entreprises commerciales...) avec un usage public.

UNE DIVERSITÉ DE FORMES ET D'AMBIANCES À RECONNAÎTRE ET VALORISER

Espaces publics / Centres anciens

La place belvédère :

Souvent associée aux anciennes fortifications et parfois libérée par une démolition dans le tissu médiéval, elle offre des vues lointaines sur le paysage et permet souvent le coup d'œil sur la silhouette villageoise.



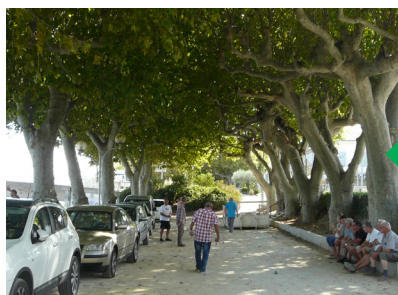
La place à arcade :

Peu nombreuses sur ce territoire, ces places constituent toutefois un patrimoine significatif. Elles sont malheureusement peu mises en valeur.



La place centrale

Lieu emblématique et représentatif de la commune, elle attend un aménagement très qualitatif. Le végétal, sous différentes formes, est un élément structurant qui contribue à la convivialité des lieux tout en assurant un confort climatique.



Le terrain de pétanque

Lieu central de vie dans les villages, il fait partie intégrante du patrimoine. Malheureusement, la concurrence avec l'automobile en altère la convivialité.

Les quais

Ce sont des espaces emblématiques propices au développement de loisirs de toutes sortes (plaisance, pêche, loisirs familiaux...)



PROJET D'ESPACE PUBLIC : DEMANDEZ LE PROGRAMME !

Une démarche globale

Les espaces publics de centres anciens se sont progressivement transformés, notamment par la présence accrue des voitures et par la baisse des pratiques multiples qui caractérisaient cet espace « commun » des villages (activités marchandes, agricoles, activités mutualisées...). Ainsi, le partage de l'espace favorable à la vie collective d'un village s'est peu à peu réduit au seul usage de la voiture. Cette réduction de la fonction des espaces publics s'est souvent accompagnée d'une uniformisation des sols (enrobé omniprésent) et d'une banalisation des ambiances du fait d'interventions disparates souvent dictées par l'usage automobile (ou parfois pour restreindre celui-ci).

La politique de mise en valeur des espaces publics doit être abordée de façon globale à partir d'un état des lieux sur l'ensemble du bourg ou du village afin d'assurer la cohérence des actions dans l'espace et dans le temps. **La gestion des déplacements** (automobiles, piétons, vélos) et du stationnement doit être **appréhendée elle aussi globalement en croisant avec la politique foncière de la commune. Ces démarches gagneront à être conduites en synergie avec la politique de valorisation des services et commerces.** Ainsi, l'aménagement d'espaces publics de qualité, notamment piétons, peut-être catalyseur de développement et renforcer l'attractivité (habitants, visiteurs) des bourgs et villages.

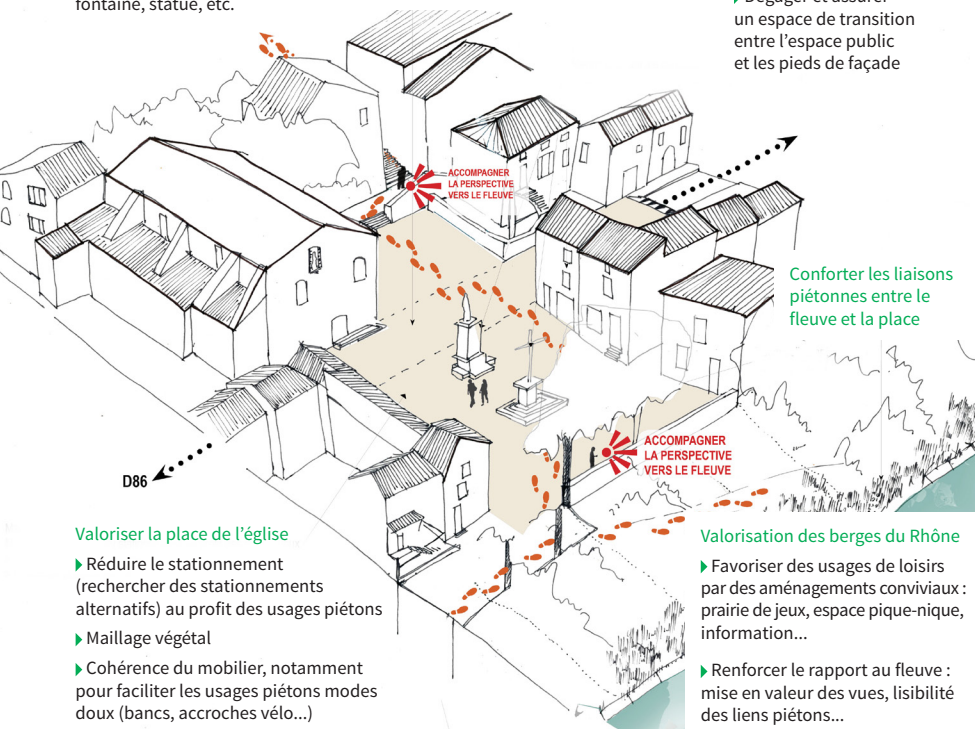
Valorisation des façades et du patrimoine bâti

- ▶ Diminuer l'impact des dispositifs publicitaires
- ▶ Favoriser l'entretien et la réhabilitation des bâtiments patrimoniaux
- ▶ Mettre en valeur le patrimoine de l'espace public : fontaine, statue, etc.

Assurer la continuité et la lisibilité des déplacements

- ▶ modes doux

- ▶ Dégager et assurer un espace de transition entre l'espace public et les pieds de façade



Intégrer les pratiques marchandes à la réflexion pour que la réponse aux besoins soit intégrée dans le projet d'aménagement

Comment aménager les espaces publics ?

Comment cela peut-il contribuer à la dynamique de la commune (habitat, commerces, services publics) ?

Quelle démarche engager ?

Quels matériaux et végétaux utiliser ?

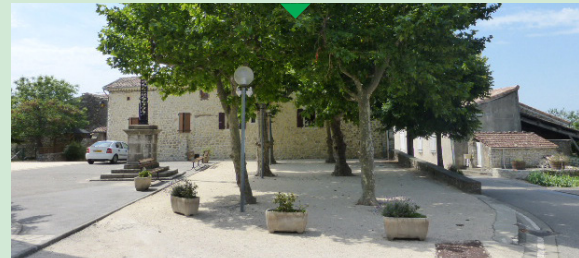
Comment choisir le mobilier ?



Des espaces publics emblématiques pour la convivialité et la valorisation des patrimoines se retrouvent dévolus aux stationnements.



Des aménagements qualitatifs perdent de leur sens par ajouts de mobiliers (ici des jardinières en béton) pour empêcher le stationnement. Ceci doit être anticipé dès le départ.



Le recours systématique aux surfaces enrobées pour traiter les sols crée des espaces publics sans caractère peu propices à leur appropriation par les habitants et piétons. D'autres choix sont fort heureusement possibles pour des coûts similaires.

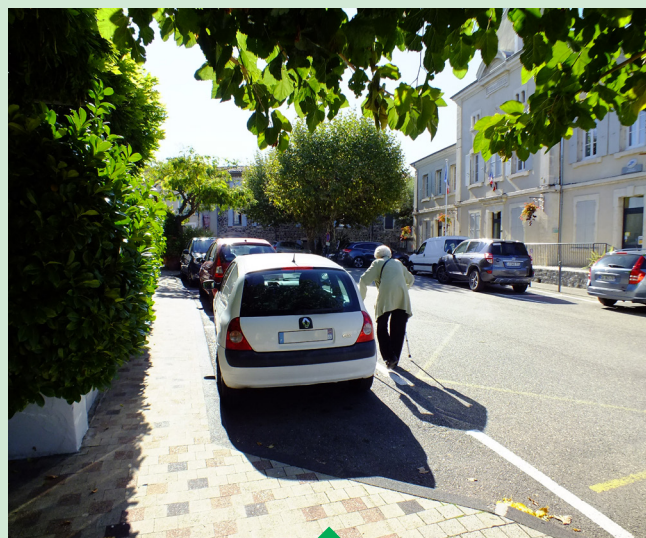
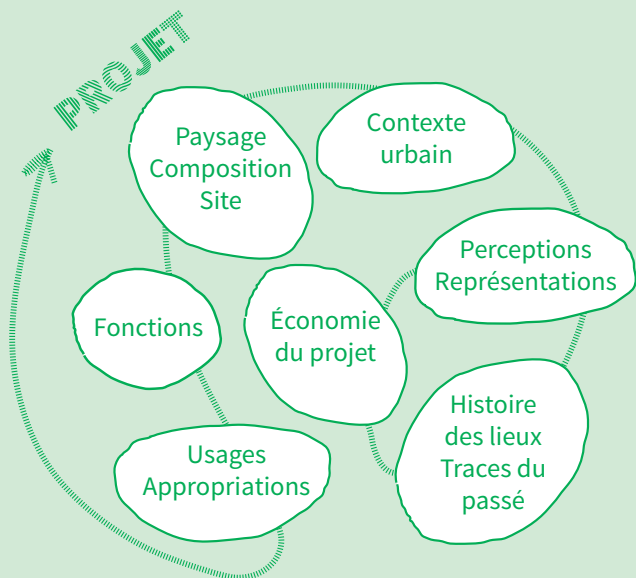
Constat >> intentions >> programme >> conception >> réalisation

Étude préalable

- ▶ accompagnement partenaire
- ▶ ou consultation d'un prestataire pour les situations les plus complexes

Maîtrise d'œuvre

- ▶ consultation d'un prestataire



Espaces publics pour tous

Les collectivités ont obligation d'établir un plan de mise en accessibilité de la voirie et des aménagements des espaces publics (PAVE). Il s'agit d'organiser la chaîne de déplacement (bâti, voirie, espaces publics, transport) de manière à assurer l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite sur l'ensemble des cheminements (Art. 45 de la loi du 11 02 2015 pour « l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, 2005 »). Si la réglementation a été assouplie en 2014, notamment pour les plus petites communes en supprimant la date butoir, il n'en reste pas moins de la responsabilité des collectivités de tout mettre en œuvre pour assurer une égale accessibilité des espaces publics à toutes et tous.

Les étapes d'un projet

- Étendre le périmètre d'analyse au-delà du lieu à aménager : établir un état des lieux à l'échelle du village ou du bourg**

 - ▶ Recenser les espaces publics et le foncier potentiel, identifier les usages existants ou potentiels ainsi que les dysfonctionnements
 - ▶ Adopter une approche pluri-thématique : patrimoine, déplacements, stationnements, habitat, offres de commerces, foncier disponible, usages, etc.
 - ▶ Se faire accompagner : dans les situations plus complexes, il peut s'avérer nécessaire de commander une étude de faisabilité préalable, qui peut être incluse dans le marché de maîtrise d'œuvre et qui permettra de définir les objectifs, les principes, l'enveloppe financière, le phasage de la maîtrise d'œuvre.
- Programmer : établir un plan-guide avec l'aide d'un bureau d'étude si besoin**

 - ▶ Hiérarchiser les enjeux et définir les priorités.
 - ▶ Synchroniser les démarches en cours qui peuvent faire levier sur la qualité du projet : opération façade, schéma d'assainissement et d'évacuation des eaux pluviales, OPAH.
 - ▶ Élaborer un plan de circulation et de stationnement après avoir analysé quantitativement et qualitativement les enjeux.
 - ▶ Établir un plan de valorisation et de gestion des espaces publics à l'échelle du bourg ou du village (type plan-guide) qui sert de tableau de bord pour le phasage des projets d'aménagement pour les années à venir.
 - ▶ Estimer les coûts des aménagements et établir un plan de financement pluriannuel.
- Associer les habitants aux différentes étapes du projet**
- Commander et piloter une étude de maîtrise d'œuvre pour les phases opérationnelles**



Point réglementation

La loi MOP (maîtrise d'œuvre publique) définit les obligations du maître d'ouvrage public :

- ▶ s'assurer de la faisabilité et de l'opportunité de l'ouvrage
- ▶ arrêter le périmètre de l'opération
- ▶ définir le programme
- ▶ arrêter l'enveloppe financière prévisionnelle
- ▶ s'assurer du financement
- ▶ choisir la procédure

LES COMPOSANTES POUR AMÉNAGER L'ESPACE PUBLIC

Préconisations

Un espace public se caractérise par ce qui l'entoure, notamment le cadre bâti, ses limites mais aussi par la qualité des sols, la présence du végétal, le mobilier, le traitement des détails : le projet de qualité s'attache à travailler ces composantes de manière à donner un sens à l'ensemble, convoquer les savoir-faire traditionnels locaux, adapter le projet aux ressources et au climat du territoire.

Le végétal, un marqueur de premier plan

Treilles, façades de vigne vierge, mail de platanes, arbre isolé, mûrier... autant de figures récurrentes dans le paysage des bourgs et villages du Vivarais méridional. Ces formes végétales contribuent à leur convivialité ainsi qu'à la reconnaissance des fonctions de l'espace public : entrées, places, allées, montées, parvis de bâtiment officiel seront marqués par des structures et essences végétales spécifiques.



Composition autour d'une fontaine

La fenêtre sur le paysage lointain, le cadre bâti, les cyprès, les arbustes, la treille, l'arbre de la place en arrière-plan, le traitement des sols qui valorise la fontaine en associant matériaux traditionnels et béton désactivé. C'est la somme sobre et harmonieuse de ces éléments qui crée la convivialité du lieu tout en valorisant le patrimoine.



► Adapter le choix des essences en fonction des entités paysagères

Chaque entité paysagère possède sa palette végétale en fonction du contexte climatique, géologique, culturel, de l'altitude, des activités agricoles.

► Adapter les formes végétales et les essences suivant le type d'espace et les usages

► Révéler et valoriser la gestion des eaux pluviales

► Sensibiliser à une gestion différenciée des espaces plantés

Préférer des plantations en pleine terre plus durables à des plantations en jardinières, celles-ci seront restreintes à des sites particuliers (parvis de bâtiments officiels par exemple). Adapter l'intensité de la gestion des pelouses et prairies en fonction de la fréquentation.

► Favoriser l'implication des habitants dans la vie de la rue

Initiatives de plantations 'sur le pas de la porte', en pied de murs par exemple.

► Penser zérophyto

La loi du 22 juillet 2015 de transition énergétique pour la croissance verte oblige à la mise en place de l'objectif 'zéro pesticide' dans l'ensemble des espaces publics depuis le 1^{er} janvier 2017 et en 2022 pour les particuliers.

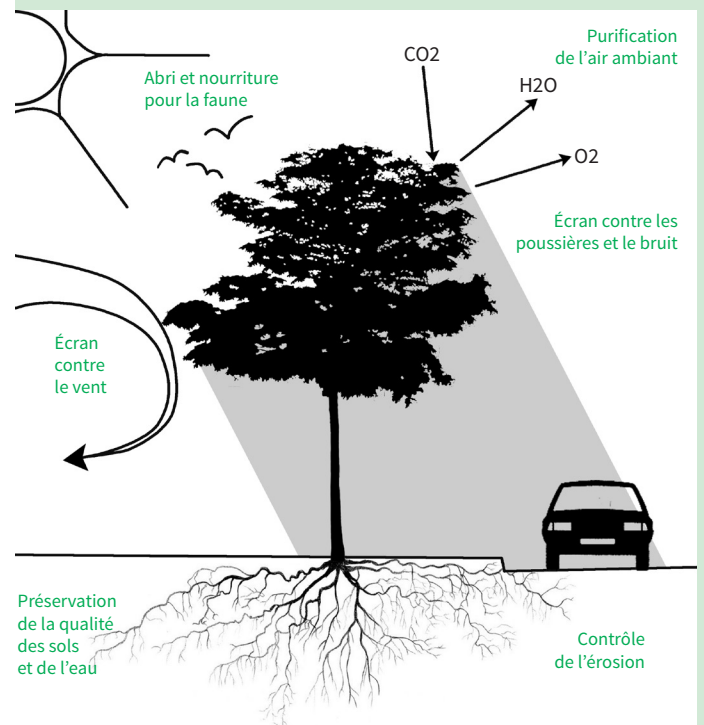


Schéma des bénéfices apportés par les arbres en milieu urbain

Le saviez-vous ?

Le végétal est un élément déterminant de la qualité de vie. Il agit sur différents champs : réduction de la pollution de l'air, abaissement des températures, climatisation, revalorisation du cadre de vie, confortement des usages mode doux, renforcement de la biodiversité.

Les matériaux : un vocabulaire local à développer

A l'instar du patrimoine bâti, les aménagements d'espaces publics utilisaient traditionnellement des matériaux issus de ressources locales et contribuaient ainsi à l'harmonie des espaces habités. Pierres ou galets étaient mis en œuvre pour marquer des lieux importants (parvis, place d'apparat) ou pour répondre à des fonctions précises (caniveaux, calades, petits patrimoines) composant des figures typiques du territoire. La multiplicité des ressources disponibles à l'échelle du territoire, pierres basaltiques et calcaires, galets des nombreux cours d'eau, a favorisé une écriture contrastée des pavements jouant sur le noir, le beige ou l'ocre.

L'enrobé recouvre beaucoup d'espaces publics participant à la banalisation des villages. Les projets d'aménagement doivent permettre de retrouver la richesse de la palette de revêtements de sols déclinée en fonction des usages et restaurer les pavages et calades d'origine.



Aménagements avec des bétons sous différentes formes utilisant des granulats locaux : ceux-ci assurent une harmonisation de couleurs et de textures avec le patrimoine construit tout en offrant des déclinaisons contemporaines

► Préserver les revêtements de sol traditionnels et les typologies d'ouvrage caractéristiques

Pavement à compartiment, pavement en pavé « tête de chat », calades, dalage de pierre calcaire, profils de ruelle en V avec caniveau pavé central...

► Valoriser les ressources et savoir-faire locaux

Favoriser l'emploi de matériaux biosourcés (calcaire, basalte, bois...) et inciter au recyclage des matériaux en place (pierre issue de clapas et faïsses à l'abandon).

► Lutter contre le réchauffement climatique

Favoriser l'emploi de matériaux clairs, à faible albedo (pouvoir réfléchissant) : calcaire, galets... et des sols perméables (espaces enherbés, stabilisé...) pour assurer l'infiltration des eaux pluviales.

► **Limiter au minimum les surfaces imperméabilisées** et intégrer la gestion des eaux de ruissellement dès l'amont du projet, dont elle peut devenir un élément structurant.



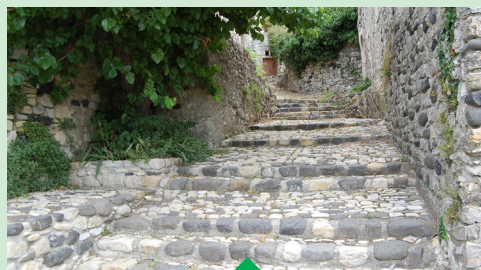
Parvis avec pavement traditionnel à compartiments mêlant galets et pavés de différentes pierres (basaltiques, calcaires, granitiques...), vallée du Rhône sud



Aménagement contemporain associant galets sciés et béton désactivé avec des gravillons roulés, secteur gorges de l'Ardèche et vallée du Rhône



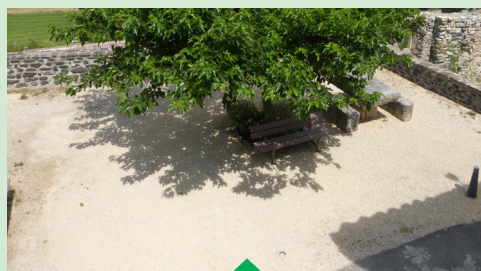
Pavage en basalte et lignes structurantes en pierre calcaire, bordures du Coiron



Escalier en pas d'âne, avec motif chamarré de pierres basaltiques et calcaires, typiques des villages perchés des franges du Coiron



La pierre calcaire est déclinée sur les sols, le petit patrimoine et le bâti dans le bassin d'Alba



Le sablé stabilisé à la chaux est une alternative économique pour traiter les sols de façon perméable



Point réglementation

Le statut de l'espace public au regard du code de la route :

- Zone piétonne : interdite à la circulation motorisée
- Zone 30 : la circulation est limitée à 30km/h, les flux piétons sont séparés
- Zone de rencontre : partage de l'espace entre tous les usagers, la circulation motorisée est limitée à 20 km/h

Dans tous les cas, les statuts de l'espace public doivent être lisibles par des aménagements et une signalétique explicite.

Le mobilier : sens et cohérence à rechercher

Le mobilier est aujourd'hui très présent dans l'espace public sous de nombreuses formes : jardinières, mâts d'éclairage, garde-corps, potelets, corbeilles, appui-vélo, conteneurs, panneaux de signalisation, etc. Ces éléments ne sont pas toujours appropriés aux communes rurales. Ils sont souvent implantés au coup par coup pour répondre à des besoins ponctuels, principalement pour empêcher les véhicules de stationner. Leur multiplication, sans cohérence dans l'espace ou dans le style, encombre les circulations piétonnes et banalise l'espace villageois. Des aménagements simples, plus adaptés aux espaces ruraux et plus économiques, peuvent être conçus en cherchant la polyvalence des usages. Ils sont déterminants pour l'atmosphère d'un lieu.



Le type de mobilier utilisé contribue fortement à l'ambiance créée. Souvent coûteux, leur choix ne doit pas être improvisé ; ils doivent correspondre à des usages avérés et situés judicieusement

▶ **Éviter la surenchère et intégrer le choix de mobiliers dans une approche globale**, porteuse de sens, dès la conception des projets de valorisation de l'espace public : usages, emplacements, style, coût, gestion, sont autant de critères déterminants.

▶ **Un style commun est à rechercher** (bancs, poubelles, éclairage) sans pour autant verser dans l'effet « catalogue ». Les potelets ou les bornes notamment sont des produits très urbains à éviter dans les communes rurales. Ils peuvent être remplacés par des aménagements intégrés qui rendent suffisamment lisibles les usages (nivellement ou traitement différencié des sols par exemple).

▶ **Privilégier des installations à usages multiples adaptées pour tout public** (par exemple un muret banc qui limite aussi l'espace piéton, une structure qui soit utilisée comme jeux d'enfants ou comme assise). Observer les usages avérés pour répondre au mieux aux besoins.

▶ **Favoriser l'emploi des ressources et savoir-faire locaux** (pierre, bois, métallerie) pour des mobiliers « sur mesure ».

▶ **Préférer des lignes sobres qui ne se démodent pas**, éviter les pastiches du style « grand siècle » souvent associés à tort à l'esprit village.

▶ **Intégrer le mobilier de tri des déchets** (murets, conteneurs enterrés...).

Le saviez-vous ?

L'encombrement des trottoirs par des obstacles fixes et mobiles est l'un des problèmes majeurs rencontré par les piétons et les personnes à mobilité réduite pour cheminer (voir obligation réglementaire d'établir un PAVE)



Quelle ambiance créer ?

A quel endroit et pour quel usage ?

Quel entretien ?

Quelle lisibilité de l'espace public ?

Artisanal ou manufacturé ?



Des bornes ont été ajoutées après-coup et dénaturent quelque peu l'aménagement



L'accumulation de jardinières de styles différents alourdit l'espace public



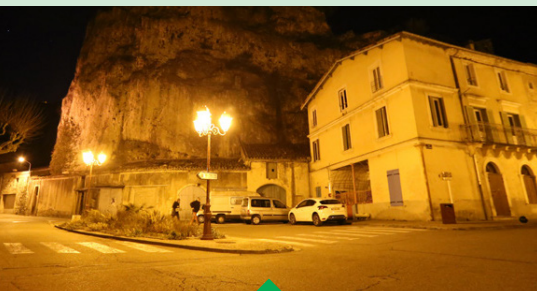
Exemple réussi d'intégration des conteneurs à ordures



Les jardinières font obstacle à la circulation piétonne



- Quelle ambiance lumineuse créer ?
- Comment valoriser le patrimoine ?
- Quels éclairages pour quels usages ?
- Quels mobiliers ?



Traiter l'ambiance lumineuse, une approche globale : à quels usagers s'adresse-t-on ? Ici, l'espace circulé central est très éclairé, faisant disparaître la falaise. Une mise en lumière sobre de celle-ci associée à un éclairage pertinent de l'espace public, ciblé sur les piétons, suffirait au confort des usagers tout en valorisant le patrimoine.



Le choix du mobilier a aussi un rôle important à jouer dans l'image donnée de la commune : il peut soit affirmer une identité traditionnelle (en évitant toutefois le côté trop rétro), soit proposer une interprétation moderne de celle-ci, soit encore assumer une écriture contemporaine contrastée. Quoiqu'il en soit, une même gamme sera déclinée et le mobilier sera adapté aux usages et situations

60 % au moins de lumière perdue

Pollution du ciel nocturne réduite

40 % au mieux d'éclairage utile



Éclairage 100 % utile

Mobilier d'éclairage : sobre et adapté

Le paysage nocturne des bourgs et villages mérite aussi l'attention des municipalités. En effet, les activités humaines se déroulent aussi la nuit et la valorisation par la lumière des patrimoines est facteur d'attractivité. Pourtant, les éclairages sont généralement oubliés des projets. Mal optimisés, ils génèrent une pollution lumineuse importante aux effets néfastes sur notre santé, sur la sécurité et sur la biodiversité, et représentent souvent une part importante du budget des petites communes.

La disparition de l'alternance normale du jour et de la nuit a une incidence sur les cycles biologiques et altère le sens de l'orientation ou la communication de nombre d'espèces animales ou végétales. Cette pollution lumineuse impacte aussi la santé humaine, perturbant notre horloge biologique. Ainsi, il importe de la limiter au maximum.

L'éclairage permet aussi de sécuriser, guider, baliser ou mettre en valeur, souvent tout à la fois. Il doit apporter la bonne lumière à chacun des usagers, piétons, cyclistes ou automobilistes et s'adapter aux situations : rue principale, ruelle, place, placette, allée piétonne dans un parc, etc.

Souvent mis en place pour répondre à des enjeux de sécurité, la tendance est à sur-éclairer. Pourtant, en terme de sécurité routière, plus on éclaire, plus les véhicules circulent rapidement. Il n'a pas non plus été démontré que l'éclairage réduit les vols, au contraire.

► **Adopter une démarche globale à l'échelle de la commune.** Une équipe de maîtrise d'œuvre spécialisée (architecte, paysagiste, concepteur-lumière), sur la base d'un diagnostic du parc d'éclairage existant, saura proposer un projet d'ensemble (par exemple un Schéma Directeur d'Aménagement Lumière ou un Plan Lumière) alliant contraintes fonctionnelles, économiques, environnementales et objectifs de mise en valeur. Ce projet permettra l'adoption d'une gamme de luminaires et enfin un phasage de leur mise en œuvre.

► **Restituer des ambiances lumineuses en adéquation avec les usages et les lieux** (centre-bourg, hameau, rue piétonne, place, traversée, zone d'activité...) et adapter le type de dispositifs, leur espacement, leurs dimensions, l'intensité lumineuse, etc.

► **Éviter de sur-éclairer**, espacer au maximum les sources d'éclairage. Éviter la surenchère d'effets et de couleurs pour la valorisation du patrimoine : il s'agit de révéler plus que d'éclairer.

► **Faire le choix de l'extinction nocturne** (de 23h à 5h par exemple) pour réduire consommation électrique et pollution lumineuse. Utiliser des éclairages avec capteurs de luminosité qui se déclenchent automatiquement

► Choisir un lampadaire avec des réflecteurs dirigeant la lumière vers le bas et dont l'ampoule n'est pas visible. Bien orienter le luminaire afin de ne pas éclairer les façades des habitations. Choisir des ampoules qui respectent la biodiversité.

► **Optimiser la maintenance du matériel d'éclairage :** elle peut occasionner d'importantes économies d'électricité.



Point réglementation

La norme NF EN 13201 (non obligatoire) différencie les besoins d'éclairage selon l'environnement qu'il soit rural, urbain, résidentiel... Par ailleurs, certaines lampes d'éclairage extérieur sont interdites par le règlement européen (lampes fluorescentes T10, T12, lampes à vapeur de mercure haute pression, lampes fluocompactes à deux broches notamment). Vérifiez votre parc d'éclairage !

Le saviez-vous ?

L'ADEME estime que plus de la moitié du parc d'éclairage extérieur est composée de matériels obsolètes et énergivores : boules diffusantes, lampes à vapeur de mercure (environ 1/3 du parc) et 40% des luminaires en service ont plus de 25 ans.

Les calades

Ces circulations sont fortement emblématiques des villages perchés. La continuité de la présence de la pierre, des murs au sol, associée au calme prégnant issu de leur usage presque exclusivement piéton, confère aux calades une ambiance particulière qui fait l'attractivité de ces villages. Elles seront réhabilitées en respectant les formes traditionnelles et matériaux caractéristiques de l'unité paysagère (voir palette de matériaux).



Saint-Vincent-de-Barrès



Saint-Thomé



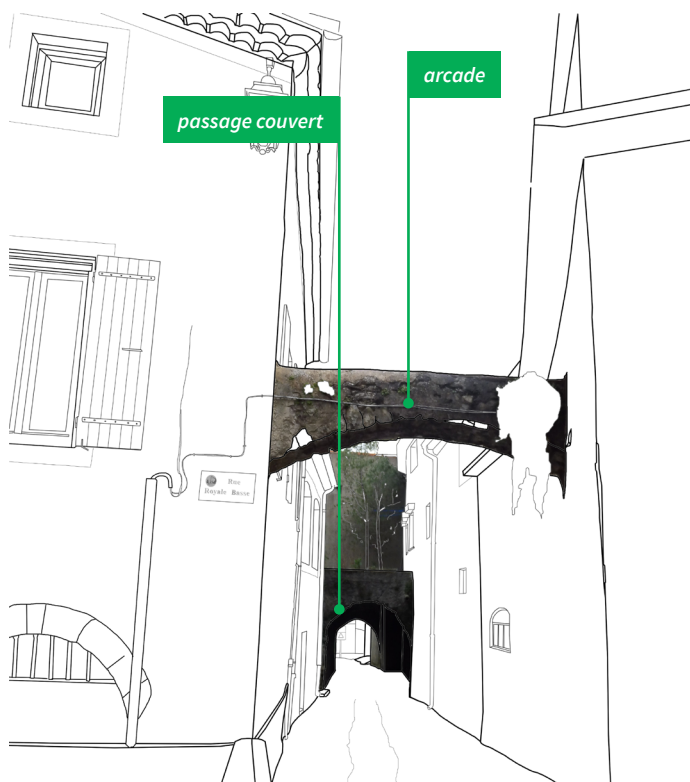
Saint-Montan



Rochemaure

Les passages couverts et les arcades

Le réseau de ruelles calades des centres anciens est souvent complété par des passages couverts et des passages à arcades. Ces passages constituent des liaisons piétonnes importantes qui irriguent les noyaux denses médiévaux et contribuent ainsi à l'ambiance spécifique des bourgs et villages du Vivarais méridional. La qualité de ces passages est parfois menacée par des interventions architecturales inadaptées au détriment de la valeur patrimoniale de ces circulations intersticielles. Elles méritent pourtant une attention bien particulière. Leur obstruction pour usage privé est à éviter.



Alba-la-Romaine



Mirabel

Passages couverts

Tracés sous les immeubles, ils peuvent correspondre aux ouvertures dans les enceintes fortifiées et étaient dans ce cas fermés par des portails durant l'époque médiévale.



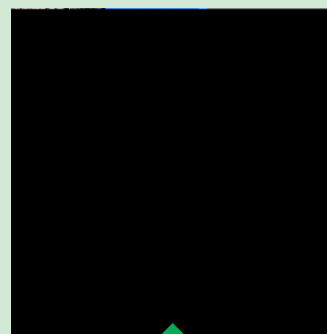
Baix



Saint-Montan

Passages avec arcades

Entre deux façades sur ruelle, les arcs renforcent les murs dont la mise en œuvre est souvent moins soignée que celle des façades sur rue principale.



Saint-Maurice-d'Ibie



La passage couvert a été obstrué pour un usage privé



Matériaux et forme utilisés contribuent à banaliser la ruelle

Voir aussi

- Fiche n° 12 : Accompagner les entrées de villages et de bourgs
- Fiche n° 16 : Reconquérir les centres anciens
- Les palettes des matériaux et des végétaux
- Diagnostic de la Charte
- Site internet : www.vivaraismeridional.fr



REQUALIFICATION DES ZONES D'ACTIVITÉS

Des zones d'activités dans le paysage

La requalification des zones d'activité répond à des enjeux multiples de qualité paysagère, d'attractivité du territoire, de cadre de vie, de fonctionnalités, d'urbanisme durable.

Du fait de leur situation géographique, leur aménagement rejoint souvent la problématique de valorisation des entrées de bourgs.

La création de nouvelles zones quant à elle s'envisage à une échelle intercommunale dans une stratégie qui doit être globale et transversale, en travaillant conjointement sur les problématiques de revitalisation des centres-bourgs, de déplacements, de l'offre existante... à croiser notamment avec les enjeux paysagers et agricoles.

Plusieurs leviers sont possibles pour (re)qualifier ces espaces presque toujours perçus comme des points noirs paysagers.



Comment apporter de la qualité dans les zones d'activités ?

Comment rendre ces quartiers de ville plus agréables à vivre pour les usagers ?

Comment les relier au bourg voisin ?

PLANIFICATION URBAINE

Préconisations

- ▶ **Maîtriser le développement et les extensions de zones d'activités** à l'aide des documents d'urbanisme (SCOT, PLU).
- ▶ Promouvoir un urbanisme durable qui se décline du plan de zone jusqu'à la parcelle.
- ▶ **Favoriser la requalification ou la reconversion plutôt que des créations nouvelles.** La reconversion doit être pensée comme un projet global et cohérent, en interrogeant largement les activités potentielles : Habitat ? Commerces ? Activités artisanales ? Equipements publics ? Culturels ? Commander une étude préalable d'opportunité (se reporter à la fiche n° 15 pour la méthodologie).
- ▶ **Favoriser la mixité fonctionnelle à l'intérieur de la zone et rationaliser l'usage de l'espace** (mutualisation des stationnements, de la gestion des déchets, de la restauration, etc.).
- ▶ Réaliser une charte proposant des principes qualitatifs d'intégration paysagère, d'implantations, d'aménagements, de conception architecturale, de préconisations environnementales.
- ▶ Faire levier avec les règlements de zones en y intégrant ces principes.
- ▶ Proposer des cahiers de cession de terrain axés sur la qualité paysagère, urbaine et architecturale.
- ▶ Mettre en place des permanences de conseil architectural et paysager auprès des entrepreneurs et porteurs de projet.



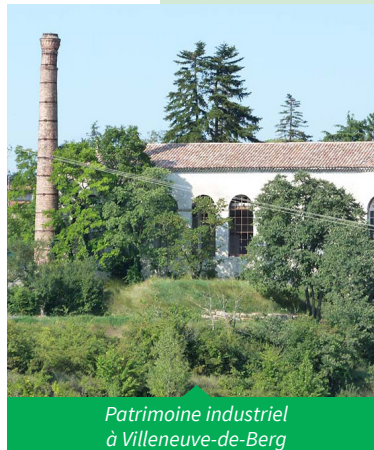
Banalisation de l'entrée de ville avec la souveraineté de la voiture, des espaces de circulation et des parkings



Péri-urbain

Le saviez-vous ?

Il existe des friches artisanales et industrielles sur le territoire du Vivarais méridional, dont le foncier peut être valorisé. Certaines d'entre elles représentent un témoignage précieux de l'histoire économique du territoire et elles recèlent un patrimoine culturel et architectural qui mérite d'être valorisé. Leur reconversion qualitative constitue un véritable enjeu économique et culturel pour le territoire du Vivarais méridional.



Patrimoine industriel à Villeneuve-de-Berg



La rotonde du Teil avant les travaux de reconversion en centre commercial

AMÉNAGER



ESPACES PUBLICS ET LISIÈRES

Préconisations

Des lisières reliées au paysage

- ▶ **Maintenir un recul suffisant entre la zone et la voie afin de créer une lisière plantée.** Elle permet de limiter l'impact paysager de la zone (alignements d'arbres, haies arbustives et/ou herbacées) et de la relier à l'espace agricole voisin.
- ▶ **Soigner les clôtures** : matériaux, couleurs, hauteurs limites ou intégration par des plantations.
- ▶ **Veiller à un traitement homogène pour toutes les parcelles** par exemple à travers une charte ou un pré-verdissement avant commercialisation.

Des espaces publics soignés

- ▶ Lors d'une création de zone, les espaces publics doivent être au cœur de l'aménagement dans un véritable projet qualitatif. Trop souvent ils ne sont conçus que dans une logique minimum de circulations des véhicules ou d'espace résiduel. Ils doivent être reliés aux bourgs ou villages voisins.
- ▶ **Créer une trame végétale** le long des voies en déclinant la palette végétale locale.
- ▶ **Qualifier les zones de stationnement** par des plantations pour leur intégration paysagère mais aussi le confort climatique des usagers.
- ▶ **Privilégier les surfaces perméables** (un pourcentage minimum peut être imposé dans les documents d'urbanisme ou règlement de zone) et une gestion alternative des eaux pluviales. Plutôt que de clore par des clôtures inesthétiques le bassin de rétention, l'intégrer dans un aménagement paysager.
- ▶ **Penser à créer des circulations piétonnes et cyclables** pour accéder à la zone ainsi qu'à l'intérieur. Veiller à assurer l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite.
- ▶ **Soigner la qualité des enseignes** et mettre en place une stratégie commune de signalétique.
- ▶ **Décliner le mobilier d'éclairage** dans une gamme homogène ; adapter sa hauteur et son intensité aux types de circulations.

Une qualité architecturale à retrouver

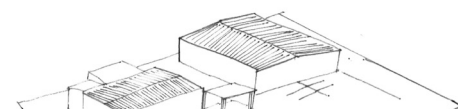
- ▶ **Rechercher une cohérence dans les implantations.** Dans les futures zones, le découpage parcellaire permet d'anticiper l'organisation d'ensemble des constructions.
- ▶ **Simplifier les volumes**, veiller à leur adaptabilité d'une activité à une autre.
- ▶ **Traiter qualitativement les façades** (surtout les façades sur rue) par le choix des matériaux et de la palette de couleurs.
- ▶ **Intégrer les enseignes dans les volumes.**



Point réglementation

Principaux outils réglementaires à mobiliser :

- ▶ PLU(i) et PLU : zonage et règlement (par exemple sur les règles de recul et d'implantation) mais aussi les orientations d'aménagement et de programmation (OAP)
- ▶ Code de l'environnement : chapitre relatif à la publicité
- ▶ Règlement local de publicité (RLP) et charte signalétique



Requalifier l'espace par une trame végétale



Soigner les clôtures et l'intégration des équipements techniques par des lisières paysagères



Aménager les espaces publics et voiries en pensant qualité et convivialité, sans oublier les piétons

Voir aussi

- ▶ Fiches : Construire » n° 6 à 9 et « Aménager » n° 10 à 13
- ▶ Fiche n°15 : Accueillir de nouveaux habitants
- ▶ Palettes de matériaux et de végétaux
- ▶ Site internet : www.vivaraismereidional.fr



De nouveaux habitants dans un cadre de vie préservé

Sur l'ensemble du territoire, les quartiers périphériques tendent à s'étendre tandis que les centres anciens se vident, désinvestis par les habitants, les commerces ou les services. Cet étalement urbain progresse au détriment des terres agricoles, encourage l'usage de la voiture, coûte cher aux collectivités par les infrastructures qu'il nécessite. Ainsi, il ne constitue pas un mode de développement soutenable du territoire.

La reconquête des centres anciens dans les communes rurales, à la population souvent vieillissante, apparaît alors comme un enjeu essentiel au maintien de leur attractivité : préservation de l'identité des différents secteurs du Vivarais méridional, maintien de la dynamique socio-économique des bourgs qui maillent le territoire, qualité du cadre de vie, adaptation aux nouveaux modes de vie pour attirer de nouveaux habitants, etc.

L'enjeu des quartiers périphériques, dont certains ont déjà plusieurs décennies est tout aussi important. Il se joue entre leur extension maîtrisée et qualitative et la requalification de l'existant, afin de leur permettre d'accueillir aussi de nouveaux habitants dans des cadres de vie de qualité tout en limitant l'artificialisation des terres.

METTRE EN PLACE UNE STRATÉGIE GLOBALE Préconisations

Se doter d'outils réglementaires...

Penser le futur de sa commune et l'accueil de nouveaux habitants passe par une approche globale et transversale qui mette en perspective les différents enjeux de développement, tant qualitatifs que quantitatifs : économie, environnement, équipements, services, logements, énergie, déplacements, etc.

Les documents d'urbanisme (PLU, PLUi, SCOT), à l'échelle communale ou intercommunale, sont élaborés dans ce sens et sont les premiers outils à mobiliser par les collectivités. Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) permet à la collectivité de se fixer un cap assorti d'objectifs concrets. Le PLU (ou PLUi à l'échelle intercommunale) permet également de définir des Orientations d'Aménagement et de Programmation qui précisent, à une échelle pré-opérationnelle, les orientations d'aménagement d'une nouvelle opération, en périphérie ou sur du foncier libéré en secteur déjà urbanisé : typologie des constructions (individuelles, (semi)collectif, d'activités...), implantation du bâti notamment, espaces collectifs, qualité des aménagements, etc.

... et pré-opérationnels

Pour les communes les plus importantes, une phase pré-opérationnelle s'avère indispensable. Celle-ci conduira à l'élaboration d'un **plan-guide**. Une **étude de programmation urbaine et paysagère qui identifie et hiérarchise les opérations à mener, en fonction des potentiels de la commune** (fonciers, contexte économique, équipement, dynamique de population...). L'estimation des coûts d'opérations permettra à la collectivité de les programmer dans le temps : réhabilitation en centre ancien, requalification de quartiers périphériques, extension aux lisières du bourg mais aussi structuration des équipements rendus nécessaires pour bien accueillir de nouveaux habitants : espaces publics, stationnements, écoles, crèches, jardins partagés, etc.



Comment aborder la réflexion sur l'habitat ?

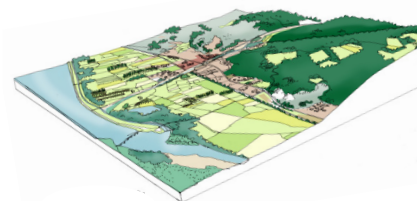
Comment rendre ma commune attractive pour de futurs habitants ?

Quels sont les besoins ?

Où sont les potentiels de ma commune, pour quelle capacité d'accueil ?

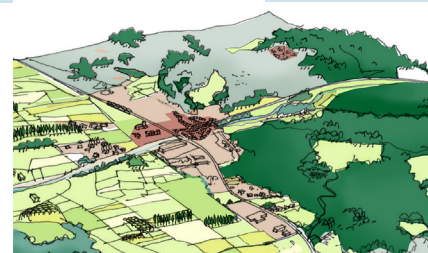
Quel équilibre entre centre ancien et extensions périphériques ?

UN TERRITOIRE



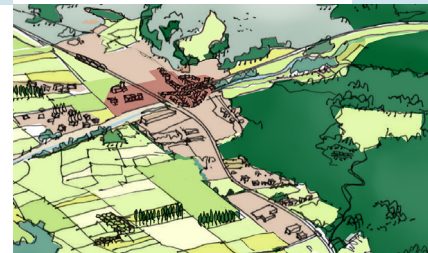
SCOT, PLUi,
Programme Local de l'Habitat, Plan de Déplacements Urbains, Plan Climat Énergie Territorial

UNE COMMUNE



PLU
>> Étude urbaine et paysagère de programmation et plan-guide
>> Politique foncière

UN SITE, UNE OPÉRATION



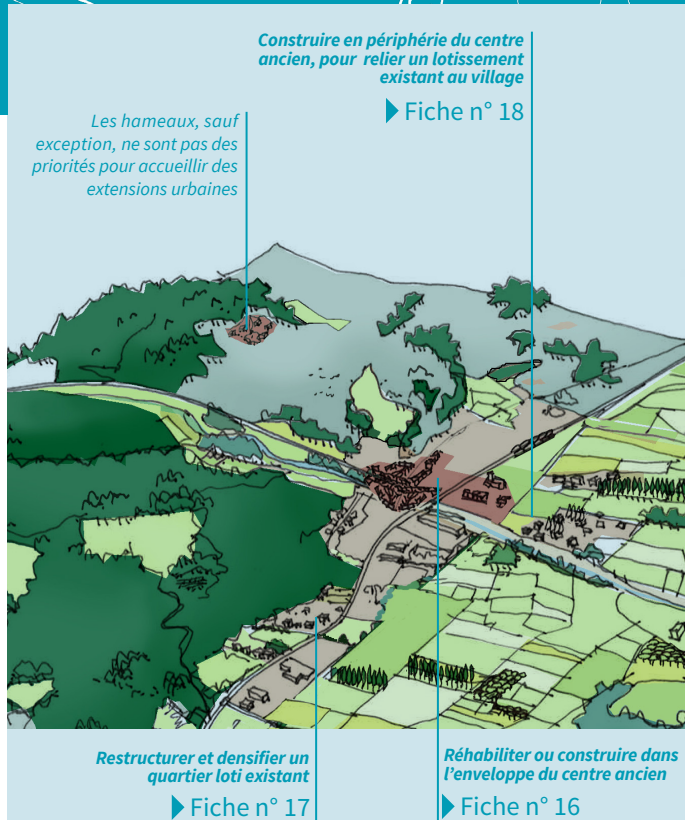
Faisabilité opérationnelle
>> Programmation de l'opération
>> Acquisition foncière
>> Maîtrise d'œuvre

Se doter d'une vision stratégique globale en articulant les différentes échelles et leurs outils : elle permettra de guider la politique foncière de la commune

POUR DES OPÉRATIONS COHÉRENTES

Préconisations

- ▶ **Identifier les valeurs paysagères, patrimoniales, architecturales** qui guideront le projet et permettront d'établir plusieurs scénarios.
- ▶ **Calibrer le projet** en fonction des besoins identifiés en termes d'accueil et de dynamique de population, sur la base d'un état des lieux et/ou du Programme Local de l'Habitat.
- ▶ **Cibler** prioritairement des opérations participant à la dynamique du centre bourg ou dans des secteurs déjà bâtis afin de ne pas étendre d'avantage l'urbanisation et la consommation de terres agricoles.
- ▶ **Prendre en compte, le plus en amont possible, les impacts sur la biodiversité** afin de privilégier les mesures d'évitement plutôt que de compensation.
- ▶ Dans le cas d'un projet communal, **définir un règlement de lotissement et/ou un cahier des charges de cession de terrain** intégrant des prescriptions architecturales, paysagères et environnementales qui s'imposeront ainsi à tous les futurs acquéreurs. Dans le cas d'un projet privé, sensibiliser les porteurs de projet.
- ▶ **Prévoir des mesures d'accompagnement** pour garantir la réussite d'une «greffe urbaine» dans le cas d'un projet d'extension.
- ▶ **Se faire entourer par les bonnes compétences professionnelles** selon les phases du projet : urbanistes, architectes, paysagistes, géomètres, etc.
- ▶ **Impliquer les habitants** aux différentes phases de la démarche.



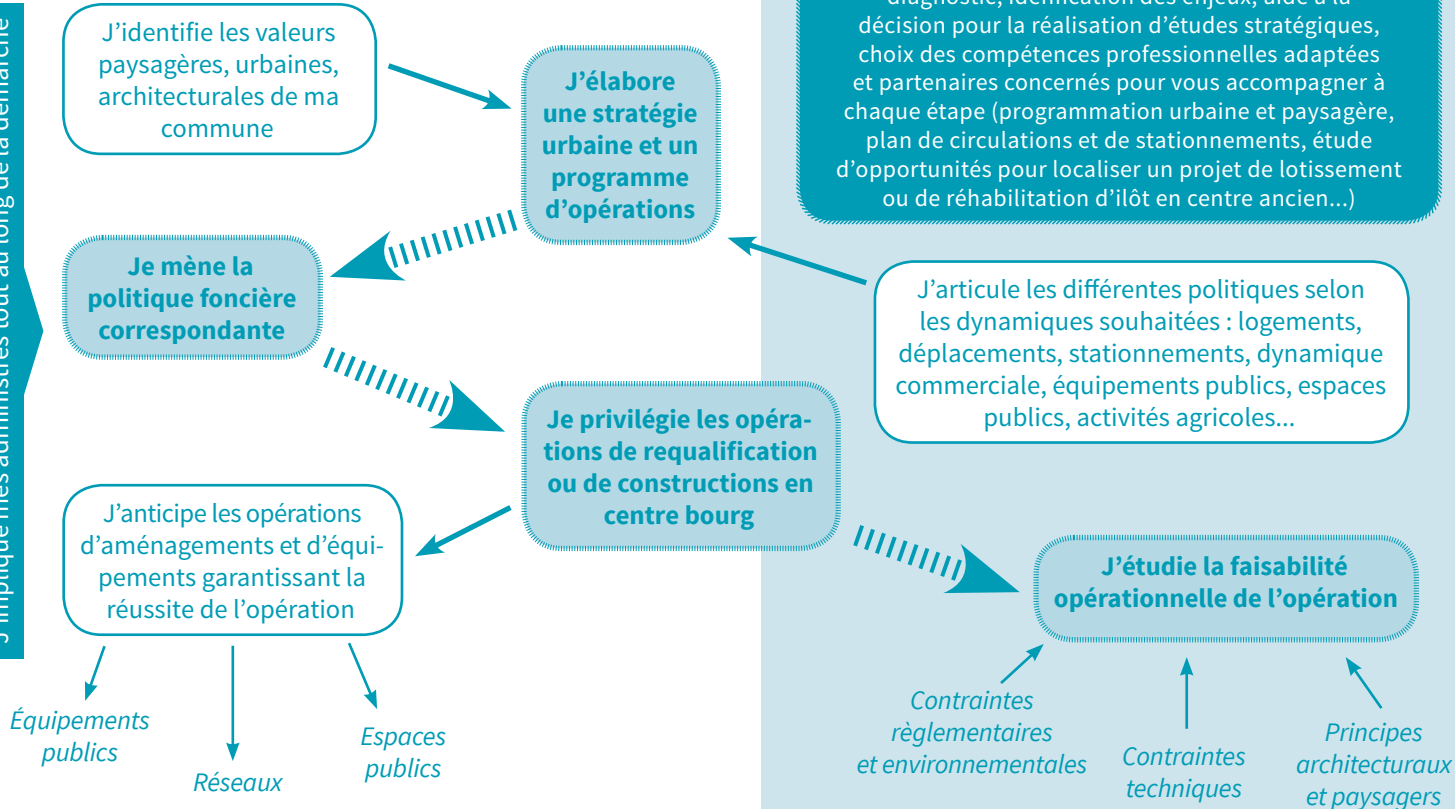
Mettre en place une stratégie urbaine pour choisir avec cohérence les opérations à mener et les programmer dans le temps

Le saviez-vous ?

Le CAUE de l'Ardèche peut vous accompagner dans cette démarche urbaine et paysagère globale : diagnostic, identification des enjeux, aide à la décision pour la réalisation d'études stratégiques, choix des compétences professionnelles adaptées et partenaires concernés pour vous accompagner à chaque étape (programmation urbaine et paysagère, plan de circulations et de stationnements, étude d'opportunités pour localiser un projet de lotissement ou de réhabilitation d'ilôt en centre ancien...)

J'articule les différentes politiques selon les dynamiques souhaitées : logements, déplacements, stationnements, dynamique commerciale, équipements publics, espaces publics, activités agricoles...

J'implique mes administrés tout au long de la démarche



Voir aussi

- ▶ Fiche n° 12 : Accompagner les entrées de villages et de bourgs
- ▶ Fiche n° 13 : Valorisation des espaces publics et petits patrimoines
- ▶ Fiche n°16 : Réconquérir les centres anciens
- ▶ Fiche n°17 : Structurer les quartiers périphériques
- ▶ Site internet : www.vivaraismeridional.fr

Pays d'art et d'histoire du Vivarais méridional
Syndicat Mixte du Vivarais méridional
32 boulevard Stalingrad 07400 LE TEIL

04 75 91 45 09 / contact@vivaraismeridional.fr
www.vivaraismeridional.fr

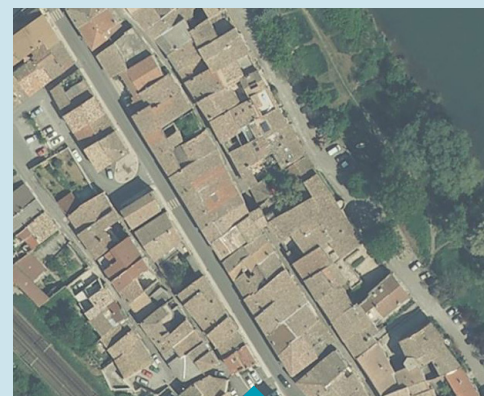




RECONQUÉRIR LES CENTRES ANCIENS

Réinvestir les centralités : adaptation et innovation

Emblématiques, historiques et fédérateurs, les centres des villages constituent aussi le cœur des communes. Pourtant, ces dernières années s'y combinent plusieurs signaux alarmants de vieillissement de la population, de déprise commerciale, ou de dépréciation des logements. Au delà de l'héritage culturel et patrimonial à préserver, le défi à relever est d'engager des opérations d'aménagement qui permettent aux centres bourgs de demeurer vivants. Pour cela, il s'agit de mobiliser l'innovation pour renouveler le tissu urbain dense et adapter les bâtiments anciens aux attentes et pratiques contemporaines tout en préservant l'identité des lieux, et se rendre ainsi désirables pour les (futurs) habitants.



Les cœurs de villages avoisinent les 60 logements à l'hectare, parfois plus. Ce tissu dense doit s'adapter en douceur aux nouvelles attentes.

DES LEVIERS À MOBILISER EN SYNERGIE

Préconisations

Il s'agit de s'appuyer sur la stratégie globale préalablement définie afin de mobiliser l'ensemble des leviers dont peut se saisir la collectivité : stratégie foncière, état des lieux précis du patrimoine, des commerces, des besoins, activation du tissu socio-culturel, etc.

- ▶ **Maintenir ou relocaliser les services et commerces de proximité au cœur des villages.** Mener une politique volontaire et innovante pour accueillir des activités nouvelles qui soient des plus-values pour les bourgs et attirent des jeunes actifs (espaces de coworking, boutiques éphémères...).
- ▶ **Adapter le tissu villageois ancien** afin d'offrir des équipements qui répondent aux attentes contemporaines (stationnements, jardins partagés, garages...).
- ▶ **Requalifier les espaces publics, en créer de nouveaux,** favoriser les lieux de convivialité. Préserver et renforcer le patrimoine arboré.
- ▶ **Mener des opérations de réqualification d'îlots** avec libération de foncier pour construire des stationnements ou de nouveaux logements plus adaptés.
- ▶ **Pérenniser et aménager les liaisons douces** qui permettent d'accéder aux espaces publics ainsi qu'aux espaces naturels et agricoles, valoriser les anciennes promenades 19^e siècle.

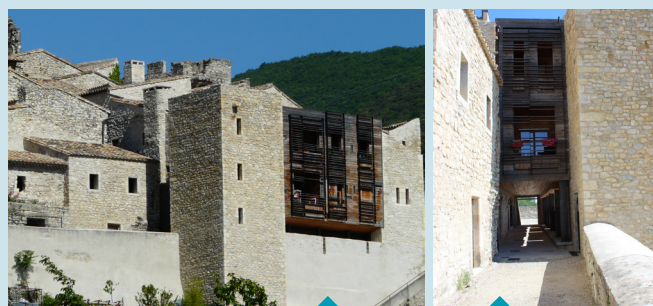


Placette en belvédère à Saint-Vincent-de-Barrès : espace de qualité, créé par une démolition dans le tissu médiéval

INTERVENIR DANS LE TISSU ANCIEN DENSE : PRÉSERVER L'ESPRIT DES LIEUX

Préconisations

- ▶ **Respecter la structure villageoise existante,** préserver les caractéristiques patrimoniales de la trame bâtie et l'esprit des lieux.
- ▶ **Comprendre l'évolution historique du cadre bâti,** les valeurs particulières qui créent son identité et composer avec elles les adaptations à engager pour s'inscrire dans une logique de continuité.
- ▶ Dans les opérations de réhabilitation et/ou démolition/reconstruction, **projeter des espaces et volumes qui s'intègrent dans le tissu bâti** : simplicité des volumes, interprétation des formes architecturales historiques caractéristiques comme les passages couverts, articulation des pleins et des vides, composition des façades, dessins des toitures...
- ▶ **Soigner le rapport au sol** (effet de soubassement, utilisation de la topographie...) **et à l'espace public** (entrées, percements, façades commerciales, passages, etc.).
- ▶ **Favoriser l'emploi de teintes et matériaux locaux** dans une association créative possible avec des matériaux plus contemporains.



Cette opération s'est inscrite dans une démarche globale, formalisée dans un schéma directeur d'aménagement, qui a permis une mise en œuvre par phases successives : opération « toiture », rénovation des calades, création de logements... Du fait de cette démarche de qualité, le classement Monument Historique n'a pas été un frein à une écriture architecturale contemporaine réinterprétant le patrimoine (par exemple ici, les passages couverts) et où se mêlent matériaux traditionnels et matériaux contrastants (bois, métal). Ce choix permet de valoriser l'histoire tout en se positionnant dans son époque.

Réhabilitation d'un îlot
dans le quartier médiéval de Cruas

LES OUTILS : CONNAISSANCE ET STRATÉGIE

Préconisations

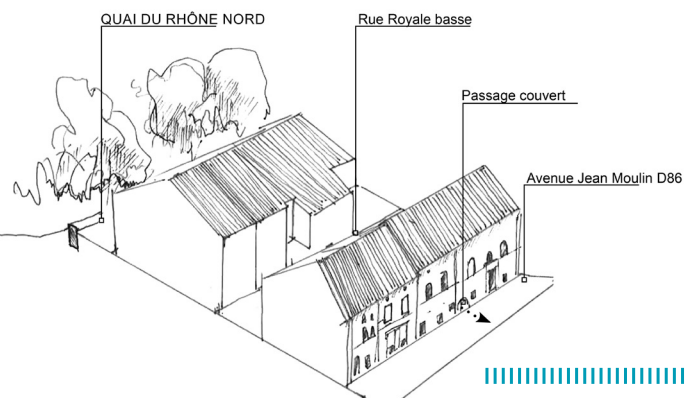
Stratégie foncière : une feuille de route

- **Réaliser une étude de gisement foncier ou un référentiel foncier pour mieux connaître le tissu urbain de sa commune.** Ce diagnostic permet de comprendre le foncier et sa capacité à évoluer (mutabilité des parcelles), de situer les difficultés d'une future maîtrise foncière (repérage des situations complexes liées à la nature juridique des biens et de leurs propriétaires), de confronter les données « déclaratives » et les relevés de terrain.
- **Constituer une feuille de route** pour une politique foncière de renouvellement qui permette de se positionner rapidement sur le caractère stratégique d'un bien qui se libère et de saisir les bonnes opportunités.

Diagnostic du patrimoine : anticiper les opportunités

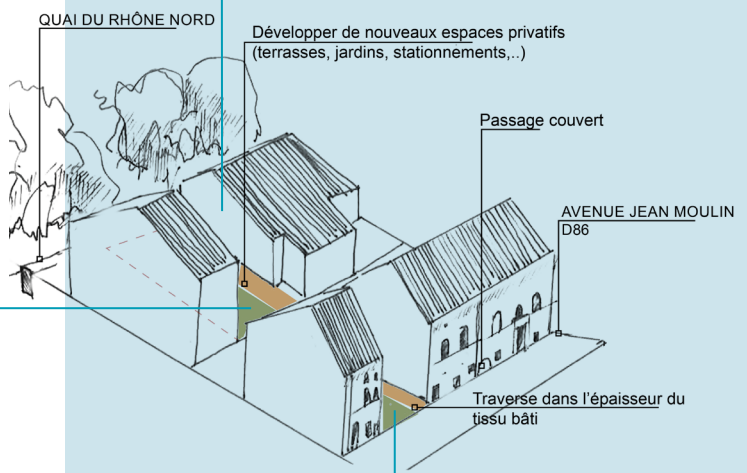
Le bâti ancien a toujours évolué dans le temps et a su faire preuve d'une grande adaptabilité aux changements successifs d'usages. Il s'agit de poursuivre cette histoire en adaptant en douceur les centres anciens aux nouveaux modes de vie. Pour éviter les erreurs, de type « table rase » et plutôt chercher à faire vivre et valoriser le patrimoine à travers les futures opérations, une connaissance fine de ce patrimoine et de ses potentiels est indispensable.

- **Réaliser un diagnostic patrimonial fin pour identifier et hiérarchiser les principales opérations** pertinentes qui valorisent le patrimoine bâti en améliorant l'habitabilité.
- **Programmer les opérations dans le temps** (avec une flexibilité selon les opportunités foncières). 3 types d'opération sont possibles : Réhabilitation d'un bâtiment - Démolition pour libérer de l'espace et aérer le tissu urbain - Démolition et reconstruction. Ces opérations permettront d'améliorer significativement la qualité des logements et du cadre de vie.



Les jardins et murs de clos

Des jardins privés pourront être créés à l'emplacement des démolitions, valorisant ainsi les logements. Construits (ou réhabilités) sur les traces d'anciens murs de bâtiment, des murs pourront délimiter ces jardins, et témoigneront ainsi de l'histoire passée. Les plantations pourront apporter de l'intimité à ces espaces



Les façades arrières

Après démolition, des murs mitoyens seront rendus apparents et devront être rénovés comme n'importe quelle façade. De nouvelles ouvertures pourront être créées, offrant un meilleur ensoleillement des logements.

Nouveaux espaces, nouveaux usages

La démolition d'un bâti dégradé permet de créer traverses piétonnes, jardins privés ou partagés, stationnements

Le saviez-vous ?

L'EPORA, un partenaire au service de la restructuration des centres-bourgs.

Il est possible de faire appel aux services de l'Établissement Public Foncier d'État de l'Ouest Rhône-Alpes (EPORA) pour réaliser une étude de gisement foncier, constituer des réserves foncières ou opérer des acquisitions en vue de réaliser des opérations d'aménagement.

Il module ses interventions selon les zones de son territoire, en fonction des orientations contenues dans les SCoT, PLH et autres documents de programmation, du constat porté sur la situation existante et des attentes exprimées.

L'EPORA intervient dans les zones urbaines définies dans les documents d'urbanisme.



Réhabilitation et création de logements au centre de Saint-Marcel-d'Ardèche

Opération d'adaptation et « d'aération » du tissu urbain

Voir aussi

- Fiche n° 12 : Accompagner les entrées de villages et de bourgs
- Fiche n° 13 : Valorisation des espaces publics et petits patrimoines
- Fiche n° 15 : Accueillir de nouveaux habitants
- Palettes de végétaux et de matériaux
- Site internet : www.vivaraismeridional.fr

Pays d'art et d'histoire du Vivarais méridional
Syndicat Mixte du Vivarais méridional
32 boulevard Stalingrad 07400 LE TEIL

04 75 91 45 09 / contact@vivaraismeridional.fr
www.vivaraismeridional.fr

VILLES
& PAYS
& ART &
& HISTOIRE

Caue
de
l'Ardèche



Habitats périphériques existants : pour une image revalorisée

L'habitat pavillonnaire présent sur le territoire s'est développé pour la plupart entre 1960 et 2010, à travers des procédures de lotissements indépendantes les unes des autres, sans vision globale, entretenant peu de liens avec les centres anciens. La maison individuelle prédomine largement dans une densité de logements de l'ordre de 5 à 10 maximum à l'hectare contre une soixantaine en centre ancien. Cette urbanisation a contribué fortement à la banalisation des paysages et à une consommation importante des terres agricoles. La restructuration de ces quartiers s'avère aujourd'hui un enjeu important au regard d'objectifs de qualités environnementales, énergétiques et paysagères. La densification est un premier objectif si l'on souhaite accueillir de nouveaux habitants sans étendre encore les surfaces artificialisées. Le deuxième objectif concerne la qualité du cadre de vie : espaces publics vieillissants, calibrés pour la voiture, enclavement, absence de point de repère dans l'organisation des circulations, mobilier obsolète... Tous attendent des projets pour en revaloriser l'image.



POUR UNE CONTINUITÉ URBAINE

Préconisations

Des petites opérations de lotissement ou d'aménagement d'ensemble pour relier quartier périphérique et centre ancien

► **Programmer de petites opérations de lotissement ou de logements dans des parcelles disponibles au sein des zones déjà urbanisées.** Ces opérations d'aménagement d'ensemble (espaces publics, logements) peuvent venir « recoudre » le tissu urbain diffus avec le centre ancien. Elles peuvent être définies par des Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) des PLU ou dans des études de programmation urbaine.

Division parcellaire à anticiper

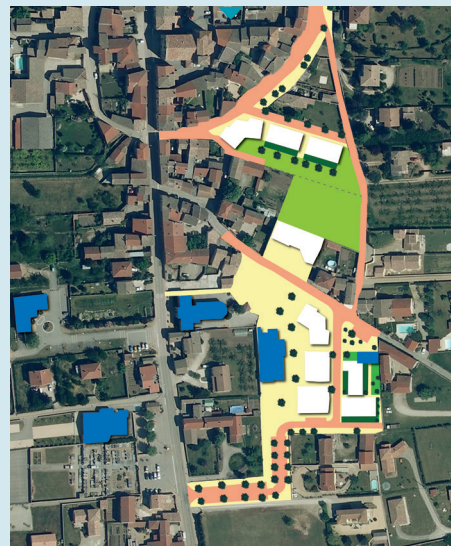
► Inciter à la densification du tissu existant en favorisant la division parcellaire (règlement de PLU, règlement de lotissement, sensibilisation).

Créer ou valoriser les liaisons piétonnes entre les quartiers

► **Créer ou valoriser des liaisons piétonnes entre les quartiers périphériques et plus particulièrement avec le centre-bourg,** les commerces de proximité et équipements publics. Les liaisons piétonnes au sein d'un lotissement favoriseront des déplacements doux sécurisés, amélioreront le cadre de vie, remédieront aux impasses courantes, des opérations des décennies passées. **Ces liaisons permettent aussi d'ouvrir sur l'espace naturel et agricole environnant.**



Exemple d'une opération d'ensemble permettant de relier le centre ancien aux quartiers périphériques plus récents (Champagne, Ardèche). L'opération combine un programme de logements, espaces publics, équipements publics notamment. Une étude urbaine de programmation avait permis au préalable à la commune de disposer d'une vision globale des aménagements futurs et d'un tableau de bord pour les planifier dans le temps.



ESPACES PUBLICS ET PAYSAGE

Préconisations

Des espaces publics où l'on se sent bien

L'amélioration d'un quartier passe par le traitement qualitatif de ses espaces publics, voiries, parkings.

► **Requalifier les voies de circulation en sortant des typologies « urbaines » standardisées** (trottoirs, bordures béton, prédominance de l'enrobé) pour adopter des profils en continuité avec les rues et ruelles des villages : réduction de l'emprise de la chaussée, profil avec caniveau central ou latéral, bordures plantées et enherbées, etc. Privilégier leur aménagement en « zones de rencontres » (voiries partagées avec circulation des véhicules limitée à 20km/h).

► **Prendre en compte l'évolution des comportements** en proposant aux habitants de nouveaux services (espace de covoiturage, espaces communs de jardinage...).

► **Renforcer la présence du végétal** : plantations sur les « pas de porte » (en supprimant des surfaces traitées en enrobé), végétalisation des zones de stationnement, des limites entre public / privé, etc. Pour inciter les particuliers, des commandes groupées de végétaux ou des actions de sensibilisation peuvent être organisées.

► **Remplacer le mobilier d'éclairage** devenu souvent obsolète au regard des enjeux d'économie d'énergie et choisir un mobilier sobre et adapté aux usages piétons.

► **Profiter d'espaces libres** pour créer des placettes publiques, des aires de jeux ou des jardins partagés afin de favoriser les relations conviviales entre habitants, particulièrement à la jonction entre village et extensions.

Pourquoi réserver ce type d'ambiance aux rues des centres bourgs ? Pour cela, quelques adaptations simples : réduction de la chaussée, transformation de surfaces en enrobé en surfaces à végétaliser, aménagements plus favorables aux piétons, sensibilisation, mise à disposition de végétaux, favoriseront l'appropriation et la créativité des habitants.



Le traitement des limites entre espace privé et espace public doit être soigné, il détermine en partie la relation au voisinage. Ménager un espace accueillant, des lisières plantées d'arbustes, des murs bas qui valorisent la façade sur rue plutôt que de chercher à la masquer.



A REQUALIFIER



Des espaces publics fréquemment dessinés pour la voiture et peu adaptés aux usages piétons et à la vie de voisinage. Cette rue, en continuité avec le vieux village, pourrait reprendre les codes.

A REQUALIFIER



Autant que faire se peut, des cheminements piétons devraient permettre de remédier aux impasses et faciliter les circulations. Les clôtures végétales créent des rues plus accueillantes que les brise-vues synthétiques...

A ÉVITER



Quand elles existent, les liaisons piétonnes sont souvent conçues comme des espaces résiduels entre deux parcelles. Quand cela est possible, favoriser un aménagement à l'instar des ruelles ou calades traditionnelles avec des plantations en pied de mur par exemple.

A PRIVILÉGIER



Voir aussi

- Fiche n° 12 : Accompagner les entrées de villages et de bourgs
- Fiche n° 13 : Valorisation des espaces publics et petits patrimoines
- Fiche n° 15 : Accueillir de nouveaux habitants
- Palettes de végétaux et de matériaux
- Site internet : www.vivaraismereidional.fr

Pays d'art et d'histoire du Vivarais méridional
Syndicat Mixte du Vivarais méridional
32 boulevard Stalingrad 07400 LE TEIL

04 75 91 45 09 / contact@vivaraismereidional.fr
www.vivaraismereidional.fr

VILLES
& PAYS
& ART &
& HISTOIRE

Caue
de
l'Ardèche



Soigner les extensions pour un cadre de vie exemplaire

Le Vivarais méridional présente de nombreuses structures urbaines anciennes emblématiques. La diversité des formes villageoises (village perché, fortifié, village de plaine, etc.) répond à une nécessaire adaptation aux caractéristiques du site où ils se sont développés. Elle invite à s'en inspirer et soigner les projets d'extension afin de les installer en harmonie avec les silhouettes bâties et le paysage.

La réussite de ces opérations repose autant sur la prise en compte des objectifs et des capacités d'accueil de nouvelles populations, que sur les choix d'implantation et les principes de composition et d'aménagement.



Des silhouettes villageoises à préserver

DES OPÉRATIONS À BIEN CALIBRER

Préconisations

Typologies d'opération : favoriser la mixité

- ▶ **S'inscrire dans une stratégie globale** de création d'une nouvelle offre de logements, et projeter les besoins en logements en adéquation avec les équipements publics, l'évolution démographique.
- ▶ **Anticiper les développements urbains futurs et la mutabilité de l'espace urbanisé existant.**
- ▶ **Sortir de la logique d'urbanisation le long des axes et au coup par coup.**
- ▶ **Diversifier les types de logements pour favoriser la mixité et l'accueil de tous.** Proposer des densités plus soutenues que dans les opérations des précédentes décennies (de l'ordre de 10 logements à l'hectare).
- ▶ **Étudier les possibilités de mixité fonctionnelle** (commerces, artisanat, activités libérales...).
- ▶ **S'interroger sur le type d'aménagement le plus approprié et choisir les opérateurs en fonction.**
- ▶ **Favoriser la combinaison d'opérations groupées et d'habitats individuels dans un projet d'aménagement d'ensemble.**

Choix du site : bien dans son paysage

- ▶ Stopper l'urbanisation linéaire le long des axes.
- ▶ **Établir les extensions à proximité du village** mais sans dénaturer les vues remarquables sur sa silhouette. Privilégier les espaces disponibles dans l'enveloppe existante (plus proches des services et commerces).
- ▶ **S'inscrire en politesse avec le site et le grand paysage.**
- ▶ Tirer judicieusement partie de la pente ; **anticiper l'organisation parcellaire en fonction du dénivelé afin d'éviter les soutènements disgracieux et les co-visibilités** (risquant de générer des installations privées disparates et disharmonieuses).
- ▶ **Utiliser les composantes et trames paysagères présentes sur le site** pour ancrer le nouveau quartier dans son territoire : murets, haies, arbres remarquables. Favoriser les continuités des corridors écologiques.
- ▶ **Éviter les implantations en crêtes** (les constructions ne doivent pas dépasser la ligne de crête).



- 1 **Création d'un espace de transition** entre l'espace viticole et l'habitat avec la plantation d'une haie d'essences mixtes
- 2 **Mise en place d'un habitat accolé / implantation en écho** aux formes urbaines traditionnelles
- 3 **Maillage piéton** qui assure la liaison avec le lotissement existant
- 4 **Création d'une bande enherbée, d'un chemin piéton et d'un fossé de récupération** des eaux pluviales
- 5 **Traitement des limites** par un mur bahut (h=1 m max) et une haie mixte
- 6 **Trame végétale et implantation 'bioclimatique'** avec une trame de haie brise-vent et un ombrage arboré pour les façades exposées Sud et Ouest

Exemple d'insertion d'un nouveau quartier d'habitat en extension d'un lotissement existant



Créer une transition progressive entre espace agricole et espace bâti en utilisant les composantes paysagères locales (ici la vigne en premier plan, la trame de jardins et de vergers en second plan)

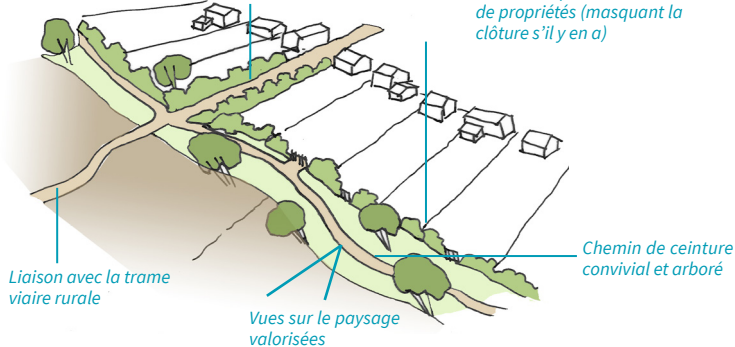
ESPACES PUBLICS : CONTINUITÉ ET CONVIVIALITÉ

Préconisations

- ▶ **Éviter les organisations avec des impasses** en « raquettes » et des voiries dessinées pour la voiture avec des matériaux standards.
- ▶ **Créer un maillage viaire qui assure la continuité avec le village, les autres quartiers, et offre des liaisons piétonnes avec l'espace agricole et naturel avoisinant.**
- ▶ **Créer des typologies d'espaces publics différenciées** : rue principale, rue secondaire, ruelle piétonne, place, placette... Les rues seront traitées préférentiellement en « zones de rencontres » où les usages sont partagés.
- ▶ **Favoriser l'appropriation des espaces publics par les habitants** avec des aménagements adaptés ainsi que des démarches participatives.
- ▶ **Réserver des espaces** pour créer des jardins partagés et lieux de convivialité communs.

Liaisons piétonnes vers l'intérieur du quartier, suffisamment larges et bordées de haies

Haies marquant les limites de propriétés (masquant la clôture s'il y en a)



Des lisières et promenades entre l'espace agricole et l'espace construit

Transition avec l'espace rural très pauvre : le projet d'aménagement aurait dû prévoir la plantation d'une haie en lisière pour intégrer les clôtures et un cheminement piéton ceinturant les parcelles.



À ÉVITER

Voie à l'ambiance trop routière : le projet d'aménagement aurait dû prévoir la plantation d'une haie en lisière pour intégrer les clôtures et un cheminement piéton ceinturant les parcelles.



À ÉVITER

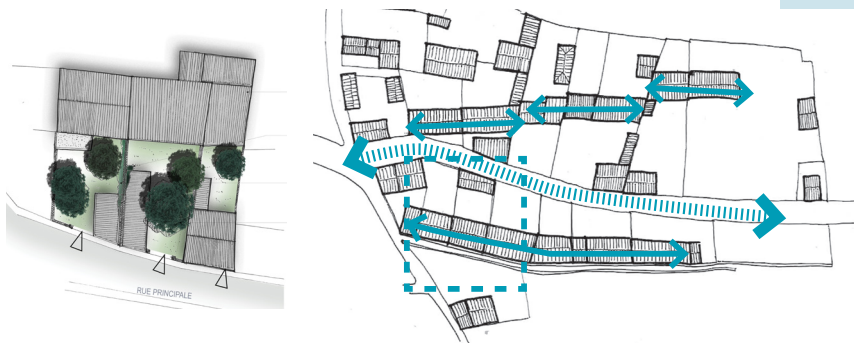


Anticiper la gestion de la pente pour éviter des terrassements et soutènements disgracieux et disparates : ces ouvrages devraient être livrés avec les parcelles permettant d'assurer un traitement homogène et qualitatif.

ORGANISATION PARCELLAIRE

Préconisations

- ▶ **Bannir les découpages parcellaires qui ignorent les éléments du site** (trames parcellaires historiques, topographies, composantes paysagères telles que chemins, arbres remarquables, haies...).
- ▶ **Varié la taille des parcelles pour créer** des lots adaptés à des budgets différents, éviter les parcelles surdimensionnées.
- ▶ **Optimiser l'orientation et la forme des parcelles** pour une meilleure exposition du bâti et des jardins, préserver l'intimité des parcelles et des vues sur le paysage.
- ▶ **Prévoir dès l'amont l'emplacement des espaces publics ou espaces communs** afin qu'ils ne soient pas traités par défaut dans les espaces résiduels.



Un modèle d'organisation parcellaire qui réinterprète le tissu ancien (Saint-Martin-d'Ardèche)

À PRIVILÉGIER



Créer des places publiques qui soient des lieux de rencontre entre habitants des différents quartiers.

Cette organisation parcellaire et viaire crée la continuité avec le centre ancien : habitat individuel accolé, façade principale orientée au Sud ; organisation de jardins arborés préférentiellement orientés au Sud ; différenciation des modes d'implantation avec la variation des distances d'implantation de la voirie par rapport aux lignes d'habitat.



Point réglementation

Intégrer les préconisations paysagères et architecturales dans le règlement de lotissement.

Voir aussi

- ▶ Fiches n°6 à 9 : « Construire »
- ▶ Fiche n° 13 : Valorisation des espaces publics et petits patrimoines
- ▶ Fiche n° 15 : Accueillir de nouveaux habitants
- ▶ Palette de matériaux
- ▶ Site internet : www.vivaraismereidional.fr